

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

(n° 2018/4196 à 2018/4308)

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 19 novembre à 15 heures, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 12 novembre 2018 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Mina Hajri.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal. Au préalable, je rappelle aux élus qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale. Madame Hajri, vous avez la parole.

Je mets aux voix. S'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, merci, Madame Hajri, vous avez la parole.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Mina Hajri, je vous invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Dognin-Sauze, M. Brumm, Mme Aït Maten, M. Sécheresse, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Graber, Mme Coudemine, M. Giordano, Mme Reynaud, M. Claisse, Mme Rivoire, M. Durand, Mme Rabatel, M. Le Faou, Mme Besson, M. Cucherat, Mme Frih, M. Levy, M. David, Mme Nachury, Mme Levy, Mme Croizier, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Brillard, Mme Berra, M. Berat, M. Coulon, Mme Fonduer, Mme Burillon, M. Pélaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrère, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Servien, Mme Rolland-Vannini (pouvoir à M. Maleski), M. Touraine (pouvoir à M. Levy), M. Havad, Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Nachury).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Bernard (pouvoir à M. Coulon), M. Berat (pouvoir à M. David), M. Berat (pouvoir à Mme Berra), Mme Berra (pouvoir à Mme Sangouard), M. Blache (pouvoir à M. Guillard), Mme Brugnera (pouvoir à M. Cucherat), Mme Granjon (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Hamelin (pouvoir à M. Blache), M. Kepenekian (pouvoir à M. Corazzol), M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Palomino), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Nachury), M. Philip (pouvoir à Mme Picot), Mme Roux de Bézieux (pouvoir à Mme Balas), Mme Sangouard (pouvoir à M. David), M. Sécheresse (pouvoir à Mme Aït-Maten), M. Touraine (pouvoir à M. Levy).

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint. Merci.

(Le quorum est constaté.)

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018. Le groupe les Indépendants, Monsieur Broliquier, a demandé la parole.

M. BROLIQUIER Denis : Merci, Monsieur le Maire.

En ce début de Conseil, je voulais revenir non pas sur la séance du mois de septembre, mais sur la séance du 5 novembre, qui vous a vu élire une nouvelle fois maire.

Très rapidement, je voulais plus particulièrement revenir sur une phrase que vous avez prononcée au cours de ce Conseil. En parlant de votre prédécesseur, vous avez dit, je vous cite : « Nous avons apprécié son sens du dialogue, sa volonté de construire ensemble et peut-être ai-je là pour l'avenir un sujet d'inspiration nouveau. » Il se trouve, Monsieur le Maire, que l'avenir, c'est aujourd'hui. Je vais donc vous prendre au mot.

Vous n'êtes pas sans savoir que Georges Képénékian a mis en place des rencontres régulières entre le Maire de Lyon d'une part et les Maires d'arrondissement d'autre part, afin d'échanger sur les sujets transversaux, au cœur de la gouvernance de notre cité, la place des arrondissements dans notre territoire métropolitain, les moyens, les compétences qui leur sont alloués, l'amélioration de la transmission d'informations, ainsi que la nécessité de concerter les arrondissements sur les grands projets en amont du cahier des charges, et pour le bien de nos territoires, il est important de pérenniser, me semble-t-il, cette initiative.

Pouvez-vous ici, Monsieur le Maire, vous engager à poursuivre ces rencontres et à assurer personnellement la présidence de ces réunions ? Dans le même esprit, après 18 mois d'absence, il apparaît essentiel que vous puissiez rencontrer les différents Maires d'arrondissement, de tous bords politiques, afin d'évoquer les problèmes spécifiques à chaque territoire. En tant que Maire du cœur de la Métropole, je suis particulièrement demandeur d'une rencontre. Voilà deux vœux, voilà deux occasions de concrétiser votre volonté de construire ensemble. La balle, en ce début de Conseil, est dans votre camp, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Broliquier. Nous pérennisons les rencontres. Je m'engage à rencontrer tous les Maires d'arrondissement dans les prochaines semaines. Merci beaucoup.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous avez accordée au Maire par délibérations numéros 2017/3175 et 2017/3177 du 17 juillet 2017. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

2018/4196 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, sur l'examen de la gestion du syndicat intercommunal des pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise dénommé Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) au cours des exercices 2011 à 2016

M. LE MAIRE : Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique, chacun a donc pu en prendre connaissance. En application de l'article L 243-6 du Code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débat. Monsieur Giordano, pour une présentation.

M. GIORDANO Alain : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

J'en profite pour saluer les élus qui représentent les Pompes funèbres intercommunales. Ils sont quelques-uns du mandat précédent et de l'actuel.

Le secteur des pompes funèbres représente, au-delà du deuil et de la mort, un marché de 2,5 milliards d'euros, chiffre d'affaires qui devrait doubler d'ici 2030. Le chiffre d'affaires des PFI représente 6,4 millions d'euros, soit seulement 0,26 % du secteur. Je souligne cet écart pour une raison simple. Avec ce rapport, toutes les informations commerciales du syndicat sont accessibles à la concurrence. J'accepte bien entendu la nécessité du contrôle, car il peut exister des dérives, comme à Grenoble, mais il ne faudrait pas que ce contrôle nuise à l'activité des PFI, car elles jouent – et c'est notre volonté politique – un rôle essentiel de régulateur du marché. C'est le but que se sont fixé Lyon et Villeurbanne en 2006 avec la création des Pompes funèbres intercommunales (PFI) et ce que confirme encore la dernière enquête du magazine Que choisir. Que choisir qui nous place, Pompes funèbres intercommunales, loin devant dans le palmarès de satisfaction.

C'est aussi le résultat que nous avons obtenu, et ce, malgré la concurrence du low cost, malgré la création des opérateurs professionnels et le développement d'infrastructures par les grands opérateurs. Les PFI ont maintenu leurs prix, les prix les plus bas à Lyon.

Malgré ce contexte concurrentiel fort, les PFI ont maintenu – et c'est bien là également le principal – un haut niveau de qualité de service, un niveau reconnu par le collectif des Morts sans Toi (t), par l'association des Crémâtistes, par l'Autre rive, mais également par les familles, comme l'a révélé l'étude qualitative que nous avons réalisée en 2015.

Malgré la jeunesse de la structure (12 ans à peine), malgré sa petite taille, malgré les nombreux investissements réalisés, malgré le développement envisagé à travers la création, aujourd'hui effective, de la SPL Pôle funéraire public, que préside Guy Corazzol, les PFI ont assuré le rôle qui leur était confié et sont parvenues au but escompté. Aussi, je voudrais remercier publiquement les équipes, et j'associe volontiers celles des Cimetières, qui œuvrent au quotidien à ce moment si particulier de la vie.

Attachons-nous maintenant au rapport qui, pour moi, pourrait se résumer en deux parties : celle des recommandations stratégiques et celle de la gestion de la structure.

Concernant les recommandations stratégiques, tout d'abord, nous avons largement répondu aux objections de la CRC, que ce soit sur la Métropole, la prise en charge des personnes dépourvues de ressources, etc. Toutes nos réponses sont à la fin du document.

Il me semble que les orientations que nous avons prises sont partagées par les élus de la majorité comme de l'opposition. En effet, tous les groupes politiques sont représentés au Conseil d'administration.

J'ai senti dans le Conseil d'administration comme chez les élus des communes que j'ai rencontrés (Oullins, Saint-Genis-Laval, Corbas, Feyzin, Bron, Rillieux-la-Pape, Pierre-Bénite), en amont de la création de la SPL Pôle funéraire de la Métropole de Lyon, une envie commune de travailler dans le même sens afin d'obtenir un service public de qualité à nos concitoyens.

Secondement, à propos de la gestion maintenant, comme toute entreprise humaine, il peut y avoir des erreurs. Elles sont inscrites dans le rapport. Je ne reviendrai pas dessus, mais ceux qui me connaissent savent mon souci de la professionnalisation des équipes. Pour autant, nous avons déjà entrepris de les corriger grâce à notre nouvelle directrice, arrivée en mars, et qui a déjà réalisé un énorme travail en seulement quelques mois.

Je cite très rapidement toutes les recommandations :

- Élaboration d'un rapport annuel – nous aurons le plaisir de l'analyser bientôt – ;
- Installation d'une CCSPL (Commission consultative des usagers) – les défunts ne parlent pas, mais nous trouverons des personnes habilitées à les représenter – ;
- Commission de contrôle des comptes – c'est déjà le rôle du Trésor public au quotidien, mais nous ferons le nécessaire – ;
- Planification des investissements – nous terminons le crématorium, par la suite, il y aura peu de travaux, le plus gros ayant déjà été fait – ;
- Délibération fixant les tarifs – elle a été adoptée sur ce mandat, mais il est vrai qu'avant, elle ne prenait pas la forme d'une délibération – ;
- Analyse du coût de revient et modification du contrat de DSP – c'est en cours – ;
- Mise en place du contrôle analogue – celui-ci est évidemment réalisé, mais cela ne commence qu'à la création de la SPL en 2016, soit à la fin de la période auditée par la CRC.

Je rappelle également que nous sommes soumis au contrôle régulier du Trésor public, et, cerise sur le gâteau, après la CRC, l'URSSAF vient de faire un contrôle. Aucun problème à signaler de ces deux côtés, ce qui, en soi, est plutôt rare.

Je voudrais saluer Nicole Gay, Mina Hajri, Guy Corazzol, Dominique Balanche et Didier Vullierme, pour leur soutien depuis 2014, sans oublier Martine Maurice du groupe Les Républicains à Villeurbanne, qui a apporté une aide judiciaire et précieuse afin de pérenniser ce service public. J'ajouterai également Véronique Bauguil, qui est présente. Je souligne enfin que ce service public n'existe pas dans toutes les villes.

Je vous remercie et je crois, Monsieur Guillard, que vous souhaitez prendre la parole, sans doute pour apporter votre témoignage en tant qu'élu des PFI du précédent mandat.

M. LE MAIRE : Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Merci, Monsieur Giordano, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Quelques remarques rapides sur ce rapport de la Chambre régionale des Comptes relatif aux PFI de l'agglomération lyonnaise, syndicat intercommunal comprenant, jusqu'en 2016 – Alain Giordano l'a indiqué –, les communes de Lyon et de Villeurbanne. Ayant, avec beaucoup de plaisir, assumé les fonctions d'administrateur au titre de la Ville de 2008 à 2014, je me suis avec tout autant de plaisir replongé dans le fonctionnement de ce service public.

À plusieurs reprises, en feuilletant le rapport, j'ai pu retrouver des points de dysfonctionnement aujourd'hui relevés par la Chambre régionale des Comptes (gestion du personnel, transparence des tarifs, baisse des parts de marché, etc.), points que j'avais parfois eu l'occasion de relever lors des réunions du Conseil syndical.

Il en est un qui m'a particulièrement fait sourire, je cite : « La gouvernance du syndicat a été marquée depuis l'origine et jusqu'en 2014 par une très faible participation des représentants des communes aux réunions du Comité syndical. » Pour la période 2008-2014, la Chambre aurait pu ajouter que l'opposition frontale et systématique entre les représentants des majorités lyonnaises et villeurbannaises n'encourageait pas forcément les membres à prendre part à des réunions, qui relevaient souvent plus de l'échange de noms d'oiseau que de la gestion d'un service public. Au cœur de ces échanges – je n'ai pas dit à l'origine –, Étienne Tête peut attester de la véracité de mon propos.

Mais ce temps est aujourd'hui révolu et le PFIAL a laissé place depuis 2016 à la SPL Pôle funéraire public, qui regroupe aujourd'hui, outre Lyon et Villeurbanne, plusieurs communes de la Métropole, préfigurant ainsi une gestion métropolitaine que la Chambre régionale des Comptes appelle de ses vœux dans sa conclusion.

On ne peut que partager cette vision de mutualisation et de gestion d'une compétence au niveau le plus pertinent. Le choix de communes de rejoindre le Pôle en est une traduction concrète.

Nous doutons pas que les excellents rapports que vous entretenez, Monsieur le Maire, avec le Président de la Métropole, vous permettront d'avancer toujours plus dans cette voie.

Mais pour rester au niveau de notre Ville, on peut aussi s'interroger, comme la Chambre l'écrit noir sur blanc, sur la persistance du PFIAL, devenu coquille vide et de fait totalement inutile. Il semblerait logique que Lyon comme Villeurbanne intègrent directement le Pôle funéraire sans passer par le PFIAL et que celui-ci soit donc dissous, à moins que d'autres raisons, moins glorieuses, n'existent.

Entre 2008 et 2014, les indemnités versées aux membres du Bureau, Président et Vice-Présidents, avaient été à l'origine de la crise de gouvernance entre Lyonnais et Villeurbannais. J'en ai parlé plus tôt et n'y reviendrai pas. Peut-être sont-elles encore aujourd'hui une bonne raison de ne pas dissoudre le PFIAL. Je n'ose y croire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame Hajri.

Mme Hajri Mina : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Faire face à la perte d'un proche est l'une des épreuves les plus difficiles qu'il soit donné de vivre. Même s'il touche à une dimension particulièrement intime, le secteur funéraire est un domaine très réglementé et très concurrentiel. La Ville de Lyon s'est toujours soucieuse d'offrir à

ses administrés une alternative publique, un service de qualité, accessible à tous, au juste prix, loin de toute démarche mercantile et de dérives commerciales.

Ainsi, suite à l'instauration du monopole communal en 1904 pour le service extérieur des pompes funèbres, la commune de Lyon a décidé de gérer directement le service et a créé un service municipal de pompes funèbres dès 1905. La commune de Villeurbanne suivra en 1926. Seules les communes de Lyon et de Villeurbanne avaient décidé de proposer un tel service à leurs habitants, la plupart des autres communes ayant préféré le concéder à des entreprises privées.

En 1993, le législateur a décidé de mettre fin au monopole communal et d'ouvrir le service des pompes funèbres à la concurrence. Sont alors arrivées sur le marché des entreprises privées de plus en plus nombreuses. En parallèle, la concurrence privée s'intensifiant, en 2006, les deux services funéraires municipaux de Lyon et Villeurbanne ont décidé de regrouper leurs moyens humains et matériels en se réunissant au sein d'un syndicat intercommunal à vocation unique, les Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise.

Face au redoublement de l'intensité de la concurrence, à la financiarisation du secteur avec le rachat de groupes concurrents par des fonds d'investissement, à l'ouverture de chambres funéraires privées sur Lyon, la priorité a été de réfléchir à un mode de gestion plus performant permettant plus d'agilité et enfin de souplesse pour élargir la zone d'intervention territoriale. Le mode de gestion retenu a été la SPL.

Créé le 17 octobre 2016, le Pôle funéraire public de la Métropole de Lyon est le nouveau nom des Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise. Six communes de la Métropole dans un premier temps ont rejoint Lyon et Villeurbanne, en adhérant à ce pôle : Bron, Corbas, Feyzin, Oullins, Pierre-Bénite et Rillieux-la-Pape. En 2018, ce sont les villes d'Ecully, Grigny, Saint-Fons, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Genis-Laval et Tassin-la-Demi-Lune qui ont aussi rejoint ce Pôle.

La qualité des prestations servies aux familles, l'accompagnement fourni, le respect des volontés des défunts et des familles a constamment été au cœur des préoccupations de chacun des collaborateurs. L'objectif est de défendre en permanence le service public à un moment particulièrement difficile pour les familles. Cela s'est traduit par un service de qualité, qui, à prestations égales voire supérieures à celles de la concurrence, est proposé à des tarifs nettement plus bas (30 % moins cher). Cela se traduit également par des prestations et des fournitures adaptées à la volonté des défunts, de la famille et des proches. Les conseillers funéraires n'ont pas d'objectifs de vente, ni de temps maximum à passer avec les familles.

Un service public fort et donc protecteur des familles. Il doit être fort pour assurer son rôle de régulateur dans un secteur de plus en plus concurrentiel. L'intérêt de conserver un service public transparait d'ailleurs dans l'article de Que choisir, publié ce mois, comme l'a évoqué notre collègue Alain Giordano. Ecoute, confiance et transparence sont des valeurs défendues depuis plus de 100 ans, la garantie d'un service public de qualité, de bienveillance et d'humanité.

« Humains avant tout », telle est leur devise.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Hajri. Évidemment, nous regarderons avec attention le rapport de la CRC et nous essaierons de progresser.

Je dois mettre aux voix ce dossier pour attester de sa communication au Conseil municipal et de nos débats sur celui-ci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

DÉSIGNATIONS

2018/4198 - Conseil d'administration du Lycée général du Parc, Lyon 6^e - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Nous devons pourvoir au remplacement de Monsieur Walter Graci, représentant suppléant démissionnaire. Je vous propose la candidature de Madame Marie-Joseph Laurent.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Sinon, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).(Abstention de M.Boudot)

M. LE MAIRE : Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS ÉCRITES DU 9^e ARRONDISSEMENT

M. LE MAIRE : La première question est posée par Madame Hajri.

a) Question n° 1 : Projets d'EAJE de la Ville de Lyon sur les quartiers de l'Industrie et de Gorge de Loup

Mme Hajri Mina : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

En septembre dernier, nous avons organisé le premier Forum de la Petite Enfance de notre arrondissement. Il avait pour objectif d'informer sur les différents modes de garde. Plus d'une centaine de familles ont reçu une information par les professionnels. Ils ont été souvent interrogés sur les modes de garde à domicile, ainsi que le métier d'assistante maternelle.

Cependant, nous souhaiterions mieux connaître l'état d'avancement des projets d'établissements d'accueil des jeunes enfants de la Ville de Lyon sur le quartier de l'Industrie et de Gorge de Loup (nombre de places, superficie d'équipements, calendrier prévisionnel de livraison).

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Blandine Reynaud va répondre.

Mme REYNAUD Blandine : Madame la Conseillère, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je tenais d'abord à vous remercier pour cette question posée ce jour, lundi 19 novembre. En effet, aujourd'hui est la Journée nationale des Assistants maternels. La Métropole de Lyon a d'ailleurs organisé une matinée de rencontres ce lundi en présence des communes et de la Caisse d'allocations familiales. Nous avons ainsi pu réfléchir ensemble à des actions pour mieux faire connaître l'accueil individuel et le métier d'assistant maternel, souvent mal perçu.

Des événements auront lieu toute la semaine dans les relais d'assistants maternels de la Ville, issus d'une dynamique présente tout au long de l'année. Je sais d'ailleurs pouvoir compter sur chacune des adjointes Petite Enfance des neuf arrondissements pour animer les territoires et créer du lien constamment entre les familles et les professionnels de la Petite Enfance.

Je voudrais profiter de cette question aussi pour féliciter Madame Myriam El Youssef, l'élue du 9^e arrondissement, quant à son initiative sur l'organisation du premier Forum, dont Madame Hajri a parlé, Forum qui a permis aux parents d'avoir des informations précises sur l'accueil individuel. Je salue le succès de ce Forum, qui fut l'occasion de valoriser ce métier et j'emploie le masculin quand je parle des assistants maternels, car il y a aussi quelques hommes qui exercent ce beau métier.

Je rappelle la nécessité de développer des relais d'assistants maternels, ces lieux ressource qui permettent non seulement aux enfants de se retrouver lors de temps collectifs alors qu'ils sont en accueil individuel, mais surtout aux professionnels que sont les assistants maternels de se regrouper, d'être moins isolés, d'échanger sur leurs pratiques, de bénéficier de moments d'échanges et de formations sur leur métier. Je souhaite donc pouvoir développer cette offre sur la Ville de Lyon.

En effet, si c'est la Métropole qui donne les agréments aux assistants maternels, c'est la Ville de Lyon qui leur apporte son soutien au travers des 18 RAM qu'elle compte à ce jour.

La Ville de Lyon est riche de la complémentarité des offres qu'elle propose pour les jeunes enfants, entre individuel et collectif, privé et public, même si nous devons toujours nous améliorer et développer l'offre pour répondre aux demandes croissantes des familles. Nous pouvons proposer des réponses adaptées selon les besoins.

Sur la Ville, l'offre d'accueil globale théorique couvre plus de 64 % des besoins pour les enfants de moins de 3 ans. C'est bien, mais nous devons encore tous ensemble progresser. Notre Ville est très attractive et accueille chaque année de nouveaux jeunes parents venus y travailler. Mais être parent signifie aussi besoin d'accueil pour les enfants, dès leurs premiers mois, afin de pouvoir concilier vie familiale, sociale et professionnelle. Je pense notamment aux jeunes mères qui sont le plus souvent celles qui mettent en pause leur carrière après l'arrivée d'un enfant. Il faut pouvoir laisser le libre choix aux parents de continuer à travailler, et donc leur proposer un mode d'accueil adapté à leurs besoins.

Les crèches sont un excellent moyen de réduire les inégalités sociales dès le plus jeune âge. Tout ou presque se joue entre 0 et 3 ans : apprentissage du langage, épanouissement, ouverture aux autres, vie en collectivité. L'investissement réalisé pour les tout-petits est une économie sur l'avenir et une meilleure égalité des chances dès le départ.

Il est donc important de continuer à ouvrir des crèches Ville de Lyon. C'est pourquoi je me félicite de ces deux projets sur le 9^e arrondissement qui vont bientôt voir le jour. Le 9^e arrondissement compte 2 425 enfants de moins de 3 ans, soit près de 5 % de sa population totale. C'est aussi un arrondissement où l'on compte une importante part de familles précaires. Actuellement, nous proposons 474 places en accueil collectif Ville de Lyon sur l'arrondissement, c'est-à-dire des crèches municipales ou associatives subventionnées, et l'offre privée vient compléter avec 174 berceaux. Depuis le début de ce mandat, le secteur privé a proposé 22 nouveaux berceaux. Les 52 berceaux Ville de Lyon supplémentaires viendront donc étoffer le maillage territorial public-privé.

L'ouverture prochaine de ces nouvelles structures poursuit un objectif double :

Répondre aux besoins d'accueil du jeune enfant, liés aux problèmes sociaux de l'arrondissement, avec un enjeu de mixité dans les crèches et les réductions des inégalités ;

Et accompagner les familles en situation d'emploi avec de jeunes enfants.

Pour répondre précisément à la question posée, voici le bilan de l'état d'avancement des deux projets.

La crèche prévue sur la ZAC de l'Industrie, tout d'abord : cette crèche devait initialement ouvrir avant la fin du mandat. Elle ouvrira seulement au début du prochain mandat, malheureusement. En effet, elle aurait dû ouvrir fin 2019, mais le promoteur qui gère l'ensemble du bâtiment a pris du retard. Cependant, le volume sera livré en février 2019, pour que nous puissions aménager les intérieurs et prévoir l'ouverture en octobre 2020. Cette crèche sera située en rez-de-chaussée d'un immeuble pour jeunes travailleurs, proche de l'école Jean Zay et du pôle d'échanges de Gorge de Loup. Encore une fois, une proximité école-crèche, ce qui est plus pratique pour les familles. Je tiens d'ailleurs à remercier les équipes qui se sont particulièrement mobilisées sur ce projet, pour permettre au projet d'être lancé. Le permis de construire devrait être déposé au printemps 2019, les travaux devraient démarrer fin 2019, le volume livré début 2021, les aménagements intérieurs pourront alors se faire pour permettre à la structure d'ouvrir en 2022. Je rappelle là aussi le coût estimatif des travaux : 2 300 000 euros, dont 110 000 euros d'équipements intérieurs.

La crèche dans le quartier de Gorge de Loup : l'ouverture de cette structure se fera sur le prochain mandat. L'étude détaillée est en cours de finalisation, mais, à ce stade, nous prévoyons 42 berceaux sur 641 mètres carrés d'espaces intérieurs et 261 mètres carrés d'espaces extérieurs. Cette crèche se situera en rez-de-chaussée d'un immeuble pour jeunes travailleurs, proche de l'école Jean Zay et du pôle d'échanges de Gorge de Loup. Encore une fois, une proximité école-crèche, ce qui est plus pratique pour les familles. Je tiens d'ailleurs à remercier les équipes qui se sont particulièrement mobilisées sur ce projet, pour permettre au projet d'être lancé. Le permis de construire devrait être déposé au printemps 2019, les travaux devraient démarrer fin 2019, le volume livré début 2021, les aménagements intérieurs pourront alors se faire pour permettre à la structure d'ouvrir en 2022. Je rappelle là aussi le coût estimatif des travaux : 2 300 000 euros, dont 110 000 euros d'équipements intérieurs.

J'espère avoir répondu de manière complète à votre question et je me félicite encore une fois de la perspective de ces deux nouvelles structures, qui accompagnent les évolutions et le dynamisme du 9^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Reynaud. Nous passons à la deuxième question. Monsieur Laferrière.

b) Question n° 2 : Enform@Lyon

M. JULIEN-LAFERRIÈRE Hubert : Chers collègues, Monsieur le Maire,

Le 25 avril dernier, dans le cadre de l'application enform@Lyon, nous avons inauguré trois parcours à la Duchère et le public est venu au rendez-vous, il était très nombreux, un public très divers, avec d'ailleurs de nombreuses personnes en situation de handicap. Je sais qu'il est prévu d'étendre sur d'autres territoires ces parcours enform@Lyon, ce qui est une bonne chose, notamment dans le quartier de l'Industrie, qui permettra de valoriser sa mutation urbaine, la qualité de ses espaces naturels.

Aussi, nous souhaiterions savoir si vous pouviez nous faire un bilan de ces parcours déjà existants avant les extensions prochaines.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. C'est Monsieur Cucherat qui va répondre.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur le Maire, Monsieur le Député,

Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à mon tour à remercier la Mairie du 9^e arrondissement pour cette question, qui me permet d'évoquer l'action enform@Lyon, sur laquelle je reviendrai en compagnie de Dounia Besson, lors de la présentation du bilan du développement durable.

L'inauguration qui s'est déroulée fin avril dernier sur le parvis de la Halle Diagona pour l'ouverture des boucles du 9^e arrondissement, en présence de Monsieur Bochart, celle également de Céline Faurie-Gauthier, de la Ligue athlétisme Rhône-Alpes, de notre mécène AG2R la Mondiale, et des Duchérois venus en nombre, est à l'image de la réussite du projet.

Ce nouvel outil, créé par la Ville de Lyon, a pour objectif de décloisonner la pratique sportive, en développant la pratique dite libre ou informelle, en s'adressant à toutes et à tous, dans le but de permettre à chacune et à chacun de reprendre ou de poursuivre une activité physique bénéfique à sa santé ou à son bien-être, sur ce grand terrain de jeu que représente notre belle Ville de Lyon.

80 kilomètres de parcours, correspondant à 16 boucles tracées et déclinées chacune en deux ou trois niveaux de difficulté, accessibles pour les personnes à mobilité réduite, sont donc proposés aux Lyonnais à ce jour à travers ce dispositif de grande ampleur, à la dimension inclusive, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Le tout relié à une application de géolocalisation téléchargeable gratuitement sur smartphone.

Le succès de cet outil est réel puisque près de 25 000 téléchargements sont à dénombrer au moment où je vous parle, dont environ 1 500 sur le secteur de la Duchère que nous venons tout juste d'ouvrir.

Ces trois ont été préparées avec la mission la Duchère, la Mairie du 9^e, la Direction des Espaces verts, le Comité départemental d'athlétisme et la MJC Duchère. Tour panoramique et place Comparaison, place Abbé Pierre, Temple d'Amour, Musée des Pompiers, Halle Diagona, parc du Vallon, Lavoisier du Château, Château, esplanade de la MJC, ces parcours de la Duchère sont une belle occasion pour les Lyonnais de venir découvrir ou redécouvrir la troisième colline de Lyon métamorphosée, désormais écoquartier ouvert et accessible.

Ces parcours mettent en lumière les atouts souvent méconnus de la Duchère, sa riche pratique sportive avec ses nombreuses associations, son patrimoine naturel et architectural, et une intéressante démarche de promotion de la santé. Je citerai notamment le dispositif Atelier Santé Ville, ainsi que l'énergie déployée par la mission Duchère ou la MJC depuis plusieurs années maintenant.

Nos parcours, avant tout dédiés à la promotion de l'activité physique, et pas seulement de l'activité sportive, s'inscrivent donc dans une logique déjà enclenchée sur un secteur riche de 40 % d'espaces verts.

Quant au projet éventuel d'extension que vous évoquez, Monsieur le Député, sur le secteur de l'Industrie, c'est une proposition intéressante, qui a déjà soulevé notre attention, effectivement. Des projets de boucle sur le 8^e et le 3^e arrondissement sont en cours de finalisation, mais nous envisageons de compléter largement notre offre sur tout le territoire de la Ville, notamment dans le secteur du 9^e, en nous appuyant sur des tracés déjà à notre disposition, avec les parcours qui constitueront la dernière édition de Re Lyon Nous, là aussi très réussie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Cucherat. Dernière question, Monsieur Laferrière.

c) Question n° 3 : Maison de santé pluridisciplinaire sur le quartier de la Duchère

M. JULIEN-LAFERRIÈRE Hubert : Monsieur le Maire,

Sur le quartier prioritaire de la Duchère, le risque de désertification médicale constitue une réalité, en raison d'une difficulté de remplacement des médecins généralistes, qui prennent leur retraite. Il existe un Médicentre, dont l'attractivité doit être développée en vue d'accueillir de nouveaux médecins. Nous sommes persuadés de la nécessité d'évoluer vers une maison de santé pluridisciplinaire.

Nous souhaiterions savoir, Monsieur le Maire, comment la Ville de Lyon peut accompagner ce projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Faurie-Gauthier vous répond.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : Monsieur le Maire, Monsieur le Député,

Vous interrogez la Ville de Lyon quant à notre soutien pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à la Duchère dans le 9^e arrondissement en raison de vos craintes en matière de démographie médicale.

Avec 119 médecins pour 100 000 habitants, contre 66 pour le 4^e par exemple, le 9^e arrondissement ne fait pas partie, comme le 4^e, 3^e, 8^e et 5^e, des arrondissements les plus touchés par le manque de médecins généralistes, ni même pour le pourcentage de médecins de plus de 55 ans.

Mais le raisonnement par arrondissement ne suffit pas et, bien entendu, vous avez raison, il faut regarder les zones géographiques cohérentes et donc la situation du quartier de la Duchère en tant que tel. Il y a aujourd'hui une dizaine de médecins à la Duchère, certains sont à temps partiel et quatre à cinq d'entre eux partiront à la retraite d'ici deux ans, ce qui signifie que l'offre ne sera plus suffisante. Il y a des locaux, le Médicentre, mais qui peinent à attirer de nouveaux médecins libéraux. En effet, outre l'impact du numerus clausus et l'exercice dans un quartier sensible, il faut savoir que les étudiants en médecine qui, pour 50 %, choisissent d'être généralistes, sont seulement 11 % à choisir le secteur libéral, contre 67 % qui préfèrent l'hôpital ou les centres de santé. Mais, et c'est bien évidemment l'atout du Médicentre, nous savons désormais que les médecins préfèrent s'installer dans des cabinets collectifs que seuls.

L'organisation des soins n'est pas une compétence municipale, mais pour autant, nous agissons pour maintenir cette offre. Dès 2003, avec notre aide à la création et au fonctionnement des quatre maisons médicales de garde et, dans ce mandat, l'aide à la création de deux maisons de santé pluriprofessionnelles dans le 8^e arrondissement. Oui, dès que la santé publique est en jeu, et notamment dans les quartiers en difficulté, nous soutenons les professionnels de santé dans cette démarche, car effectivement ces maisons de santé sont intéressantes. Elles proposent des soins sans dépassement d'honoraires, appliquent le tiers payant, coordonnent les actions entre professionnels et avec les acteurs du territoire, engagent les actions de prévention pour des parcours de soins adaptés au développement des maladies chroniques (je pense au diabète notamment).

C'est pourquoi nous avons soutenu la création de plusieurs projets dans le quartier de Mermoz, où 15 praticiens vont s'installer dans l'immeuble le Flyer de l'opérateur Linkcity pour la mi-2020, et deux maisons dans le pôle de santé du quartier des États-Unis, une déjà en fonctionnement et l'autre comprenant 16 praticiens, qui ouvrira mi-2019 dans un immeuble de GrandLyon Habitat en cours de construction. J'en profite d'ailleurs pour remercier Michel Le Faou pour la mise en œuvre complexe de ces opérations.

Ces projets ne peuvent réussir qu'avec une véritable volonté, un engagement des professionnels de santé, de s'inscrire dans une démarche collective, qui n'est pas à proprement parler leur habitude. Elle ne va pas de soi, mais elle commence à émerger. C'est le cas par exemple de l'association de santé de la Guillotière, qui, sans solliciter la Ville, a mis en place un cabinet collectif de 14 professionnels et engagé la démarche auprès de l'Agence régionale de santé pour obtenir le statut de maison de santé pluriprofessionnelle.

Le Médicentre de la Duchère regroupe aujourd'hui des kinésithérapeutes, infirmiers, dentistes et ostéopathes. Les quatre médecins, proches de la retraite, ne souhaitent pas s'engager dans cette démarche de maison de santé, mais il se trouve qu'un nouveau médecin arrive aujourd'hui, 19 novembre, et il est partant, avec tous les autres professionnels de santé, pour ce projet de centre, ce projet collectif, qui, sans doute, une fois créé, vous avez raison, renforcera l'attractivité auprès des médecins. La mission Lyon la Duchère, la Mairie d'arrondissement, la Ville ont engagé des discussions avec l'ARS, l'URPS Médecins et Lyon Métropole Habitat, qui finance les études de coût de réaménagement des locaux, car propriétaire, afin de compléter l'offre de soins au plus vite, car il faut à minima deux médecins pour créer une maison de santé pluriprofessionnelle. De plus, nous avons pris contact avec la clinique de la Sauvegarde, afin de voir quel rôle elle pourrait jouer pour renforcer cette offre médicale nécessaire.

Enfin, forts de l'expérience du 8^e arrondissement, bien entendu, la mission Santé de la Ville de Lyon soutiendra les professionnels de santé dans la constitution administrative et médicale de leur projet, afin de permettre à l'ARS de créer la maison de santé pluriprofessionnelle dans les meilleurs délais.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Faurie-Gauthier.

2018/4224 - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2017

Rapporteurs : Mme Besson Dounia et M. Cucherat Yann

Mme Besson Dounia, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Si la présentation de ce rapport développement durable est une obligation légale issue du Grenelle de l'environnement, elle nous offre surtout chaque année l'opportunité de faire un bilan transversal de l'action municipale, puisque toutes nos politiques doivent concourir à la construction de la ville de demain.

Je vous rappelle que mon rôle est simplement celui de la chef d'orchestre de l'ensemble de notre exécutif. Comme chaque année depuis que je suis élue à ce poste, pour bien marquer le caractère collectif de notre démarche, notre présentation se fera à deux voix et je passerai donc la parole à Yann Cucherat dans quelques instants.

Sur la forme, ce rapport annuel s'inscrit dans la continuité du précédent, en déclinant les cinq finalités et les treize thématiques recommandées officiellement, avec, en annexe, nos indicateurs de suivi. Seule nouveauté : pour chacune des thématiques officielles, un encart met maintenant en exergue les actions réalisées dans le cadre de notre schéma de promotion de l'achat responsable.

En matière de commande publique, le développement durable est devenu la règle. Qu'il s'agisse de préserver l'environnement, de soutenir l'économie locale ou l'insertion, seul Paris a été plus rapide que nous dans l'adoption de ce schéma en 2016. Mais le nôtre est nettement plus opérationnel et plus efficace. D'ailleurs, nous sommes sollicités à ce sujet par nos pairs et par la presse spécialisée.

Pour ne citer que deux chiffres en la matière, nous sommes à 100 % de produits d'entretien écologiques et nous avons réalisé l'an dernier plus de 77 000 heures dans le cadre de nos clauses d'insertion. C'est 15 000 de mieux que 2016. Mais, naturellement, nous aurions souhaité faire encore davantage face au chômage qui frappe tant de nos concitoyens.

Pour parler de notre méthode participative, ce rapport est le fruit d'une coopération que j'ai progressivement mise en place avec tous les Adjoints, mais aussi avec les services, qu'il s'agisse de la Mission Développement durable, mais aussi des 43 référents développement durable dans nos services. Je veux remercier tous ces agents, qui s'engagent au quotidien avec beaucoup de conviction et de patience. Beaucoup d'entre eux sont d'ailleurs présents dans la salle.

Aujourd'hui, cette démarche de co-construction n'a pas d'équivalent dans d'autres villes. Elle permet de choisir collectivement pour chaque rapport annuel les actions les plus révélatrices dans la poursuite de nos quatre objectifs globaux : une ville encore plus verte, encore plus sobre en énergie et en carbone, encore plus inclusive et encore plus engagée pour la consommation responsable. C'est un travail partenarial de fond. Nous avançons collectivement, dans une montée en puissance progressive et notre but est bien de mobiliser l'ensemble de nos parties prenantes.

Je vous rappelle que je me suis engagée également à améliorer les indicateurs de suivi. J'ai donc mobilisé un groupe d'experts dans les services avec un enseignant-chercheur spécialiste de ces sujets, grâce au partenariat que j'ai pu tisser avec la chaire en économie sociale et solidaire.

Je m'étais engagée aussi à produire une synthèse du rapport à destination du grand public. Nous l'avons fait cette année. Comme sur les indicateurs, nous n'avons rien à cacher et nous sommes dans une démarche de progrès continu.

Lorsque ce rapport visait l'exhaustivité, l'opposition nous reprochait sa longueur, son austérité technocratique. Depuis que nous opérons des choix, les mêmes voix nous reprochent de ne pas tout dire. Nous savons écouter l'opposition lorsqu'elle est constructive.

Je rappelle en particulier que c'est Michel HAVARD qui avait pointé dans l'ancien mandat l'absence d'indicateurs de suivi. Mais alors que notre

maison brûle, il n'est pas acceptable de voir que certains se contentent d'ergoter sur des détails insignifiants ou se perdent en polémiques stériles.

Les Lyonnaises et les Lyonnais attendent mieux de leurs élus. Ils le rappellent régulièrement. Leur colère monte de plus en plus, elle est légitime. Nous devons nous montrer à la hauteur des enjeux contemporains. Le développement durable n'est pas le fonds de commerce de tel ou tel parti politique, c'est juste la seule méthode pour construire tous ensemble un avenir à notre cité, en dépassant les contraintes du court terme et la dictature de l'immédiateté.

Mais nous avons constaté que le concept même de développement durable n'était pas forcément encore bien compris de tous, alors que sa définition a été popularisée voici plus de 30 ans. Une politique est durable si elle répond à nos besoins, sans compromettre la satisfaction des besoins des générations suivantes, que ce soit dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux.

Naturellement, face aux changements climatiques, nous voudrions faire davantage et nous devrions faire mieux. Ceci étant, regardons simplement ce que font les autres villes françaises.

Mes chers collègues, nous n'avons pas à rougir. Lisez les 12 pages du rapport développement durable de la Ville de Paris, sans indicateurs de suivi. Lisez celui de Bordeaux, avec des indicateurs explicitement non évaluables. Lisez celui de Marseille, une ville, comme vous le savez, encore plus peuplée que la nôtre. Lui aussi ne fait que 12 pages. Non, vraiment, Lyon n'a pas à rougir, car nous mettons l'humain au centre de notre action.

J'en veux pour preuve notre engagement en faveur du logement social, puisqu'en 2017, nous avons passé la barre symbolique des 20 % sur toute la Ville de Lyon, tout en favorisant la mixité sociale. Et nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin.

Mettre l'humain au centre de nos actions, c'est aussi ce que nous faisons en matière de sport et de grands événements, et je passe la parole à mon collègue Yann Cucherat.

M. LE MAIRE : Monsieur Cucherat.

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Avant de poursuivre, permettez-moi de féliciter Dounia Besson et tous les Adjointes pour le travail accompli sur ce rapport, et de la remercier de m'avoir associé à cette présentation.

Le sujet est loin d'être épuisé, venant questionner chacune et chacun en sa capacité de prise de conscience et de mobilisation face aux enjeux du XXI^e siècle. Et si Lyon demeure si agréable à vivre et à visiter, il est évident que la politique et les stratégies qui vous sont présentées dans ce rapport y sont pour beaucoup.

Je viens de l'évoquer, enform@Lyon est une réussite dont je suis extrêmement satisfait. Et si, hier matin, plusieurs runners se sont donné rendez-vous au Parc de la Tête d'Or, afin de lancer le démarrage de la fonctionnalité running, l'approche à la base se veut très large, orientée vers les sportifs habitués voire aguerris, mais davantage encore vers ceux qui ont besoin d'un coup de pouce, de réapproprier leur santé à travers un mode de vie sain et d'être accompagnés dans cette démarche. Une démarche qui passe nécessairement selon moi par une activité physique régulière et bien ciblée.

Le but de enform@Lyon demeure avant tout celui de découvrir la ville autrement, de l'envisager comme un vaste terrain de jeu qu'il fait bon d'emprunter, dans le but de vivre mieux, à la fois en accord avec son environnement et avec soi-même. Il s'agissait avant tout de tracer des parcours pertinents, d'utiliser au maximum le mobilier urbain existant, et de le compléter par des agrès de fitness performants, choisis avec soin, destinés à se fondre dans l'environnement, afin de venir renforcer la commande en matière d'offre sportive. Il s'agissait également de faire de ce contenu sportif un contenu de choix, s'adressant à toutes et à tous, quels que soient le niveau de pratique et les objectifs des utilisateurs. Lyon est une ville inclusive et le sport en est un formidable levier. C'est pourquoi l'application est téléchargeable gratuitement et chaque parcours accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'engagement d'un mécène complètement en phase avec le principe du mieux vivre et de la prévention, AG2R la Mondiale, en demeure la parfaite illustration, tout comme les actions que nous avons choisi de greffer à cet outil ultra-complet. Je pense par exemple à la fonctionnalité marche nordique, aux parcours encadrés chaque semaine par les coaches de la Ligue d'athlétisme, aux défiperfs, aux déambulations et aux dispositifs plus spécifiques tels que la boucle de présentation des œuvres de la Fête des Lumières, ou encore à la collaboration décidée sur proposition de ma collègue Céline Faurie-Gauthier avec la Semaine des gestes qui sauvent.

enform@Lyon ravit les utilisateurs, adeptes de la pratique informelle, et se marie parfaitement avec nos berges, nos quais, nos pistes cyclables, ce qui contribue à offrir à Lyon l'image d'une ville saine et en bonne santé, dynamique et agréable à pratiquer.

Les professionnels du tourisme sont également des relais intéressants pour notre dispositif, traduit en anglais, afin de susciter l'intérêt des visiteurs étrangers.

Enfin, de nouvelles fonctionnalités sont à l'étude, allant directement dans le sens de cette présentation. Je pense par exemple à l'outil de mesure de la qualité de l'air, qui sera intégré à l'application très prochainement.

L'origine des premières boucles esquissées pour le lancement de enform@Lyon trouve sa source dans les premiers parcours élaborés pour l'événement Re Lyon Nous, qui constitue également l'un des fers de lance de l'approche inclusive et participative de notre politique sportive. Événement gratuit et accessible à tous, Re Lyon Nous consiste à parcourir la ville pendant une journée, dans le but de résoudre une énigme, sans aucune obligation de performance ni de classement, en alliant activité sportive, respect de l'environnement, découverte culturelle et patrimoniale, le tout dans un esprit ludique, convivial et solidaire.

Chaque année, Direction des Sports et Direction des Événements et de l'Animation travaillent d'arrache-pied pour imaginer des parcours permettant aux 5 000 participants réunis en équipes de deux à quatre personnes, de 7 à 77 ans, voire davantage, de traverser des lieux emblématiques ou des sites inconnus de Lyon, le but étant également de renforcer le lien intergénérationnel.

Permettez-moi désormais d'en profiter pour rebondir sur la Fête des Lumières. Réduction des impressions papier, utilisation d'éclairages LED faible consommation, projets utilisant des matériaux de récupération, prix décerné à l'œuvre écoresponsable la plus créative, ou encore partenariat avec les transports en commun, cette fête fréquentée par des visiteurs issus du monde entier est un événement définitivement responsable.

L'année prochaine marquera l'anniversaire des 30 ans du premier plan Lumière mis en place en 1989 sous l'impulsion de la Direction de l'Éclairage public, récemment rebaptisée Direction de l'Éclairage urbain. Fait rare pour une collectivité, la Ville dispose ainsi d'un service municipal dédié, placé sous l'autorité de mon collègue Jean-Yves Sécheresse, dont je salue ici toute l'attention sur le sujet. En cohérence avec son engagement pour la réduction de son empreinte écologique, cette direction est certifiée ISO 14001 depuis 2014.

Le premier plan Lumière a permis la scénographie lumineuse et pérenne de 250 sites prestigieux, marquant ainsi le début de l'originalité lyonnaise en la matière. Le second plan Lumière, lancé en 2005, s'est quant à lui attaché à penser la ville et la lumière autrement, en structurant sa réflexion sur l'évolution de l'éclairage fonctionnel. Ce second volet du plan urbain a également permis d'adapter la lumière aux usages et aux habitants, dans un souci constant de sobriété énergétique. Au final, 370 sites ont été mis en lumière depuis 1989 et 1 000 points lumineux sont créés en moyenne par an, pour une baisse de 33 % de notre consommation d'électricité, représentant 650 000 kilowattheures d'économies d'énergie par an.

De nouvelles stratégies en matière de rénovation et de création d'équipements sont également à mettre à notre actif. Dans le rapport 2016 fut évoqué le gymnase écoconstruit Alice Milliat, récompensé par le premier prix national de la construction bois l'année dernière. Et je tiens à en profiter pour souligner l'action mise en place par notre collègue Nicole GAY, puisque la MJC Confluence avait également reçu le prix régional Fibres.

Dans la droite lignée de ces expérimentations, j'aimerais citer les travaux effectués à la patinoire Charlemagne en 2017 pour un coût global de 4 150 000 euros. Les installations frigorifiques étaient vétustes et archaïques dans le domaine de la performance énergétique, ce qui représentait un coût de maintenance important. Une nouvelle piste a été réalisée et l'installation frigorifique ainsi que l'ensemble des réseaux ont été remplacés par des équipements performants, permettant une diminution de la consommation électrique et une meilleure qualité de glace pour les utilisateurs.

Vous le voyez donc, chers collègues, la Ville de Lyon met en œuvre tout ce qu'elle peut pour s'inspirer des réflexes les plus justes, les prolonger et accompagner un changement des mentalités, une certaine prise de conscience fondamentale en se voulant elle-même un exemple à travers les choix forts qui sont retenus dans sa politique en matière de développement durable.

J'en profite d'ailleurs pour évoquer un partenariat marquant parmi tant d'autres sur plusieurs événements qui jalonnent le calendrier de mes délégations respectives, celui établi avec la société Aremacs, qui nous accompagne dans la promotion de l'écoresponsabilité, sur des événements comme la Saintélyon, Tout l'Monde Dehors, ou encore le festival Woodstower.

Dans cette présentation, j'aurais pu évoquer d'autres manifestations sportives, les Lundis de la Forme, véritable temps fort du programme Cap Form Senior, dans la droite lignée des Rencontres de la Forme que nous avons promues ces dernières années avec Françoise RIVOIRE, la Semaine de la Forme, dont la première édition a trouvé un public toujours aussi divers et varié en 2017, également l'action Dimanche Fitness, plus connue sous le nom de Dim'Fit', soutenue par la Ville de Lyon depuis 10 ans, qui réunit tous les dimanches matin 300 à 400 participants dans un gymnase de la Ville, parmi lesquels certains les plus éloignés habituellement de la pratique sportive. Mais nous aurons d'autres occasions d'y revenir et je rends la parole à Dounia Besson que je remercie une nouvelle fois.

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Merci, Yann. Comme tu le rappelles et comme nous l'avons rappelé, mettre l'humain au centre de la ville, au-delà de la pratique sportive et des événements culturels, c'est s'engager globalement sur les problématiques de santé dans le contexte du changement climatique.

On l'a vu l'année dernière sur l'étude d'impact en santé du parc Zénith ou avec notre carte des lieux frais. Nous développons également le lien entre la santé et l'alimentation. Nos EHPAD ont mis en place un concours de cuisine. Nous avons lancé les Fabriques à Manger dans les quartiers en Politique de la Ville. Nous avons organisé le Printemps des Toques blanches dans les crèches municipales et renforcé la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.

Mettre de l'humain au centre de la ville, c'est rendre Lyon plus sûre et plus douce. Nous avons réduit de moitié la délinquance estivale sur les berges du Rhône. Et l'amélioration de l'éclairage public s'est poursuivie. La Police Municipale, en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse, a également accueilli des jeunes condamnés à effectuer une réparation pénale.

Nous avons développé en 2017 le projet Mieux-Être au Travail et mis en place notre plan de déplacement de l'Administration, qui est en résonance avec notre politique globale de développement des modes doux et actifs avec 32 kilomètres de double sens cyclable dans la Presqu'île et le Vieux-Lyon.

Mettre l'humain au cœur de la ville, c'est aussi investir sur nos équipements publics, pour mieux répondre aux besoins de la population, à l'image de la Bibliothèque de Gerland, conçue dans une dynamique participative avec les habitants et les associations du quartier. Nous avons construit une nouvelle crèche dans le 8^e, et réalisé l'extension du groupe scolaire Signoret. Et, sur le logement, la Ville a choisi de contribuer financièrement au dispositif Écoréno'v avec une enveloppe de 1,4 million d'euros, ce qui manifeste notre engagement concret pour la transition énergétique du territoire.

À l'automne dernier, la grande consultation sur les rythmes scolaires a fortement mobilisé les Lyonnaises et les Lyonnais, à travers différentes réunions physiques, mais aussi avec la plateforme en ligne, qui a permis de fédérer plus de 15 000 personnes, ce qui montre l'engouement de la population pour le dialogue avec la municipalité, un domaine dans lequel nous savons prendre des risques. La Ville de Lyon a su innover en la matière, sans pour autant mettre de côté les personnes qui ne recourent pas aux outils numériques.

Notre charte de coopération culturelle, adoptée en 2017, arbore le développement durable dans son titre même, 300 engagements pris par 18 établissements scolaires, une démarche ambitieuse, qui positionne la culture comme une locomotive de l'action municipale.

Pour clore ce bilan, je vous rappelle que nous avons reçu en 2017 deux distinctions prestigieuses, la quatrième Fleur et l'Access City Award, deux prix qui récompensent des politiques globales en matière de nature en ville et de handicap. Notre politique n'est pas une course aux récompenses. Et ces prix sont pour nous des encouragements à poursuivre nos efforts, toujours au service de l'intérêt général. Certains reprochent à ce rapport de n'être qu'un exercice de communication politicienne. C'est faire injure à nos agents, à notre exécutif, mais aussi à nos partenaires et à toutes nos Mairies d'arrondissement qui travaillent dans la proximité au quotidien à la co-construction de la ville durable, qui obtiennent des résultats et qui progressent. La situation internationale est de plus en plus choquante, mais il appartient à chacune et à chacun d'agir à son niveau, de prendre sa part dans la transformation du territoire.

J'accepte toutes les critiques, quelles qu'elles soient, car je sais que tout l'exécutif ne souhaite que progresser. Ce qui me choque personnellement, ce sont les paradis fiscaux, la pauvreté ou l'immobilisme des nations face aux guerres, au changement climatique, mais l'espoir qui nous habite, est de co-construire davantage de solutions locales, concrètes, en réponse à ces problèmes globaux.

Pour construire l'avenir de Lyon, nous nous nourrissons forcément de son passé. En 2017, nous avons marqué en particulier les 30 ans du procès Barbie et le démarrage du centenaire de la Paix. Nous tournons également nos regards vers l'étranger, car nous faisons face à des problématiques globales. Nous avons poursuivi nos coopérations avec Porto-Novo au Bénin, où nous travaillons à l'aménagement de la lagune, avec Ouaga au Burkina Faso, où nous échangeons sur les thématiques de mobilité urbaine, et enfin avec Erevan en Arménie, où une nouvelle convention nous permet de travailler sur différentes thématiques urbaines dont le développement durable et l'agriculture biologique.

Dans le cadre du partenariat entre notre label Lyon Ville équitable et durable et l'équipe des Dialogues en humanité, j'ai rencontré la semaine dernière avec le père Delorme le successeur du Mahatma Gandhi, Rajagopal, que vous avez vous-même rencontré Monsieur le Maire. Il prépare une marche mondiale des paysans, qui rassemblera 1 million de personnes en 2020. Je sors de cette rencontre inspirante avec davantage de détermination et la forte conviction que nous devons dépasser les clivages et la violence pour construire collectivement notre avenir.

Monsieur le Maire, chers collègues, pour rester dans l'action concrète, je vous invite le dimanche de décembre au Marché équitable de Noël, qui rassemblera nos labellisés LVED. C'est un exemple vivant de ville résiliente, conviviale et inclusive, que nous inventons tous ensemble et c'est mon engagement politique aujourd'hui.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Madame Besson, Monsieur Cucherat. Je passe la parole à Madame Granjon.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Ce rapport fort joliment présenté nous montre les efforts de la Ville dans des domaines aussi divers que la santé, la solidarité, l'enfance et la mobilité. Bref, tous les domaines de compétence de la Ville et donc il concerne toutes les délégations ou presque. Je n'aborderai pas tous les sujets qu'il contient. Toutefois, je voudrais attirer votre attention sur des domaines pour lesquels je pense qu'il faut aller plus loin.

Je vais donc commencer par la solidarité et la cohésion sociale, et donc par la stratégie que vous présentez comme « à poursuivre ». Je cite : « La cohésion sociale suppose de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires. C'est toute la question du vivre ensemble, enjeu de nos politiques sociales. Quel que soit leur angle d'approche, solidarité envers les plus démunis, politique de la Ville, liens intergénérationnels, toutes s'inscrivent dans la tradition humaniste lyonnaise. » Vous m'excuserez, mais quelle blague ! La tradition humaniste à la lyonnaise, mais cela fait bien longtemps que vous l'avez oubliée, Monsieur le Maire !

Un seul bain-douche municipal pour une ville de plus de 500 000 habitants, c'est insuffisant, et se reposer sur les associations qui ont une douche n'est pas un gage de stabilité. Quant à la fermeture de l'internat social qui aurait pu devenir un modèle pour d'autres grandes villes, il me semble peu probable que l'on puisse y voir là un respect de la tradition humaniste à la lyonnaise ! Sans oublier le fait que la Ville se repose beaucoup trop sur les associations, qu'elle accompagne financièrement certes, mais qui, au gré des volontés politiques, peuvent voir leurs budgets augmenter ou diminuer, comme cela chante aux politiques ! Qui aujourd'hui peut dire celui qui sera le maire lors des prochaines élections et donc quelle sera sa ligne politique de fond ? Certains domaines doivent rester dans l'escarcelle du service public et la solidarité envers les plus fragiles est à mon sens un des plus importants.

La cohésion sociale implique forcément aussi le logement. Alors, oui, la Ville s'emploie à avoir de nouveaux logements sociaux, mais lesquels ? Là aussi, le côté humaniste n'est pas là et on peut vraiment parler de modèle lyonnais. Beaucoup de logements en PLS, quelques-uns en PLUS, mais très peu en logements PLAI, qui sont pourtant les plus sociaux, ceux pour les personnes qui vivent dans la précarité. Donc, en matière de logement, le modèle dit humaniste à la lyonnaise signifie désormais : « Vous, les pauvres, allez vous loger ailleurs ! » Le tout s'accompagnant d'une politique de grande braderie du patrimoine, qui laisse notre Ville de moins en moins capable de parer aux urgences locatives, notamment en ces périodes de Plan grand froid.

D'ailleurs, à ce sujet et avant d'aborder le volet santé, je tiens à vous rappeler qu'à Marius Bertrand, EHPAD du 4^e arrondissement, il pleut toujours dans les locaux. Cette situation sur un bâtiment récent est simplement intolérable. Il s'agit certainement d'un vice de construction. N'attendons pas d'être sortis des dates de garantie pour agir. Ne laissons pas perdurer cette situation, qui dégrade notre bâtiment et qui, si on ne fait pas jouer les garanties constructeur, va finir par nous coûter réellement un pognon de dingue !

Maintenant, abordons le volet santé environnement.

Si je ne peux que trouver intéressantes et pleines de bon sens les campagnes menées pour favoriser l'utilisation des maisons médicales les week-ends et jours fériés, plutôt que d'utiliser les services surchargés des urgences pour de petites choses, je ne peux, en revanche, que regretter le positionnement de notre Ville au sein des HCL.

Le système de santé en France est de plus en plus malade, alors, effectivement, de petites choses, comme celle d'encourager l'utilisation de maisons médicales pour les petits soucis, permettent d'alléger le quotidien bien trop chargé de nos services d'urgence.

Mais la position du Président des HCL en ce qui concerne le déménagement de l'hôpital Henry Gabrielle sur le site de Desgenettes est purement incompréhensible, et la réponse tarabiscotée qui a été faite concernant les avancées scientifiques probables qui permettraient de remarquer très rapidement après un accident nous laissant paraplégiques encore plus farfelues et restrictives. Les patients d'Henry Gabrielle sont pour beaucoup atteints de pathologies toutes différentes, pas uniquement des accidents. Certains sont touchés par des maladies dégénératives ou encore auto-immunes, dont les douleurs peuvent rendre les mouvements insupportables et les traitements antalgiques sont souvent insuffisants voire inefficaces. Pour eux, ces avancées ne seront pas d'une grande efficacité.

Nous savons tous ici que le parc fait partie des soins et ne peut être remplacé par l'utilisation du parc du Vinatier, où, pour se rendre, il faudra traverser une quatre-voies avec tram et bus !

Je crains qu'à l'avenir, les patients qui auraient dû passer par Henry Gabrielle et qui se retrouveront ainsi en soins à Desgenettes ne voient leur peine s'alourdir, car, comme si la maladie ou l'accident n'étaient pas suffisants, pour des raisons financières, ils seront à ce moment-là enfermés des mois voire des années durant dans une chambre, sans cet immense confort que permet Henry Gabrielle grâce à son parc accessible à tous, y compris aux malades alités. Ce choix financier condamne à une peine d'enfermement les malades qui n'ont rien fait de mal, qui devront vivre entre quatre murs, jusqu'à ce que la maladie leur permette peut-être un jour de revoir la beauté d'un ciel bleu, ou d'entendre les cris des oiseaux. Je vous invite tous à aller voir le film d'Esteban KANG, Un fauteuil et du béton, où les patients de ce centre de rééducation prennent la parole pour dire combien sortir de la chambre est important, combien ce parc est fondamental pour leur bien-être et leur guérison.

De façon générale, notre système de santé souffre des politiques budgétaires qui visent à faire des économies sur l'humain et la maladie, des restrictions budgétaires dans tous les services. Manque de personnel, manque de moyens, avec des aberrations, comme le manque de brancards dans certaines urgences.

Le service public, et en particulier la santé, n'ont pas vocation à faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État, mais à garantir à tous l'égalité de soins.

Maintenant, passons aux chapitres maîtrise de l'énergie et réduction des gaz à effet de serre.

Un sujet à la mode, mais que la Ville découvre bien tardivement. Procrastiner a été votre philosophie. Oui, la Ville de Lyon a dû oublier de faire ses travaux de rénovation énergétique depuis des lustres, puisque l'on trouve encore des bâtiments en simple vitrage, véritables passoires énergétiques !

Alors, oui, on dit « qui va lentement va sûrement », mais là, il faudrait passer à la vitesse supérieure, parce qu'on est vraiment à la traîne et qu'il y a urgence.

La fable du lièvre et de la tortue ne fonctionne pas en termes de rénovation énergétique de notre patrimoine et donc, maintenant, il faut penser à un sprint pour que l'ensemble de nos bâtiments soit à minima pourvu de double vitrage et ce, à l'aube de 2020. C'est ce qu'attendent nos concitoyens d'une ville qui se préoccupe du réchauffement climatique et de la maîtrise de l'énergie. Ils l'ont dit en défilant par deux fois depuis la rentrée dans les rues de Lyon. Nul doute qu'ils le diraient aussi sur le site de la consultation municipale sur l'environnement si vous leur en donniez la possibilité, au lieu de leur asséner des conseils à la petite semaine.

Pour continuer sur le thème de l'écologie, embrayons sur le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre. Et comment parler gaz à effet de serre, sans parler de la place de la voiture dans notre ville ?

Le prix du stationnement et le fait que, dans votre rapport, vous évoquiez que ce coût est fait pour rendre dissuasive l'utilisation de la voiture dans la ville montrent la volonté d'une politique qui, comme celle des gouvernements successifs à la tête de la France, mise sur la sanction plutôt que sur l'incitation. Taxer ceux qui utilisent leur voiture sans proposer d'autres solutions accessibles, justes socialement, c'est une fois encore faire payer ceux qui n'ont pas le choix !

Alors, plutôt que de jouer au jeu de celui qui prélève la taxe la plus élevée, pourquoi ne pas tenter la carte de l'incitatif avec des transports en commun en libre accès ? Voilà qui serait véritablement écologique et qui permettrait une grande justice sociale (qui, pour changer, pourrait faire remonter le baromètre de Lyon ville humaniste, ainsi que celui de Lyon ville écologiquement responsable. Au lieu de cela, le SYTRAL vient encore d'annoncer encore l'augmentation du prix de l'abonnement TCL !

Madame Bouzerda, je profite de la présence des caméras et de mon temps de parole, afin de vous alerter sur un sujet que je pensais pourtant avoir déjà traité ici en séance, la criminalisation du don de ticket. À l'arrêt d'un C3, un homme d'une quarantaine d'années, a cédé son ticket à un ado. Un groupe de contrôleurs est intervenu en encerclant cet usager. J'étais présente et je peux vous assurer que la violence des termes et le ton employé étaient choquants ! Nous étions par moments à la limite de l'agression verbale et de l'agression physique. Il a fallu l'intervention de plusieurs usagers assez remontés eux aussi, qui entraînaient dans la spirale de la violence, pour que cela cesse.

Nous vous demandons donc de mettre autant d'énergie à former vos contrôleurs que celle que vous mettez à laisser les tarifs de nos transports en commun augmenter à un rythme frénétique.

Monsieur le Maire, notre Ville atteint un nouveau record ! Je ne suis pas certaine qu'il faille s'en féliciter, puisqu'il s'agit des transports en commun de France les plus onéreux pour les usagers ! Alors, vous avez conseillé à votre ami le Président de la République d'écouter les Français, Monsieur le Maire, suivez vos propres conseils et stoppez la hausse de la tarification annoncée pour 2019 !

Dans ce dossier, il y a aussi de très bonnes choses. Tout n'est pas à jeter. Je n'ai pas listé tout ce que je trouvais trop court et avec un manque d'ambition. Je ne listerai pas non plus les points positifs, mais j'en citerai certains.

Les jardins partagés sont des lieux qui permettent un lien intergénérationnel important, avec des transferts de connaissance, où des amitiés improbables se lient, des lieux de vie de qualité pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Voilà l'exemple même d'un dispositif à démultiplier. Les pass qui permettent aux étudiants à un coût très raisonnable d'assister à des spectacles, autant qu'à des événements sportifs, sont aussi des dispositifs formidables, sans oublier le village santé ou encore cet événement fort sympathique, Re Lyon Nous, ainsi que le dispositif de consigne pour les personnes sans habitation. Vous voyez, Monsieur le Maire, je ne suis pas uniquement dans la critique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Je veux remercier tout d'abord l'ensemble des services et des personnels municipaux qui ont participé à l'élaboration du rapport 2017 sur la situation de notre Ville en matière de développement durable. Je mesure le travail de recueil et de mise en forme de données que cela leur demande chaque année.

En revanche, et je fais bien la différence avec l'implication des services, ce document révèle encore une fois et comme chaque année un cruel manque d'ambition politique. Un manque d'ambition et de volonté politique que Madame l'Adjointe en charge du développement durable et de l'économie sociale et solidaire reconnaît elle-même avec honnêteté dans son éditorial. En effet, je la cite : « Il est urgent de se saisir collectivement de cette opportunité pour que notre Ville s'adapte davantage au changement climatique. »

Tout d'abord, je dirais qu'il ne suffit pas de nous adapter davantage au changement climatique, il faut aussi le combattre activement, le ralentir, à minima le contenir, puisque nous savons que certains seuils d'irréversibilité ont été franchis.

Ensuite, que révèle la phrase « il est urgent de se saisir collectivement de cette opportunité » ? Eh bien que Madame Dounia Besson, malgré toute sa bonne volonté, se sent sans doute bien seule à porter cette démarche au sein de notre municipalité, puisqu'elle appelle au collectif.

Enfin dire « il est urgent de se saisir de la question raisonne comme un aveu. L'aveu que, depuis 2001, depuis que cet exécutif gouverne notre Ville, jamais les questions écologiques, les questions démocratiques, les questions sociales, qui sont les trois piliers du développement durable n'ont été une priorité réelle de notre municipalité. En effet, comment peut-on dire « il est urgent de faire » quand on est au pouvoir d'agir depuis 18 ans.

Alors, ce document me fait l'effet d'une histoire que vous vous racontez à vous-même et que vous racontez aussi aux autres pour faire croire que vous êtes à la hauteur des enjeux et digne de la responsabilité qui vous incombe.

Je vais donner deux exemples de cette histoire que vous nous racontez.

Page 45 du document, je lis au chapitre Enfance et Éducation, je cite toujours, je n'invente rien : « L'alimentation est un enjeu de santé, culturel, de vivre ensemble et environnemental. Au sein des écoles, l'alimentation est utilisée comme vecteur d'éducation sur l'éducation au goût, les habitudes alimentaires se construisent en effet dès le plus jeune âge. » Sauf que, dans la réalité, que se passe-t-il ? Notre ville s'est considérablement densifiée en quelques années, les programmes immobiliers succédant aux programmes immobiliers. Les permis de construire sont signés par la municipalité et l'évolution démographique pouvait donc être anticipée. Pourtant, l'offre de services n'a pas suivi. Aujourd'hui, nous manquons d'écoles publiques dans certains de nos quartiers. Que se passe-t-il donc ? On pousse les murs ? On crée de nouvelles classes comme on peut dans les bâtiments existants pour accueillir plus d'élèves. Mais les cours de récréation, elles, restent à l'identique et sont devenues bien trop petites pour le nombre d'élèves accueillis. Il en est de même pour les locaux de restauration scolaire. Alors, on rajoute des services de cantine. Et depuis la rentrée 2018, plusieurs écoles sont passées à trois services. Alors, si le temps méridien a été rallongé pour cette raison depuis cette rentrée, si on enlève le temps où les enfants s'installent à table, repartent du restaurant scolaire à tour de rôle, etc., eh bien, c'est en moyenne 20 minutes qu'il reste aux enfants pour déjeuner. Comment peut-on parler de santé alimentaire et d'éducation au goût quand des élèves doivent avaler dans le bruit et en 20 minutes, une entrée, un plat principal, un produit laitier et un dessert ?

Un autre exemple des histoires que vous nous racontez, la maîtrise de l'énergie. Ma collègue en a parlé précédemment. Page 36, le document nous parle de rénovation thermique des bâtiments publics. Il suffit de pratiquer certains de nos équipements, mairies d'arrondissement, écoles, gymnases pour constater qu'ils sont de véritables passoires.

Je ne serai pas plus longue, donc je n'énumérerai pas les exemples.

Pour conclure, je dirai que rien ne nous empêche de faire mieux que la loi Grenelle. En ce sens, il faudrait arrêter de parler de développement durable ou soutenable, tant nous savons aujourd'hui que nos modes de production, de consommation, notre rapport aux autres et au monde n'ont rien, mais alors rien du tout de durable ni de soutenable pour la planète. Pour répondre à l'état d'urgence, la politique des petits pas ne suffit pas. C'est bien d'une rupture écologique dont nous avons besoin.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai ensuite Monsieur Bérat.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire,

Entre les arbres et votre rapport développement durable, il y a un point commun, ce sont les couleurs. Les premiers prennent des couleurs avec l'arrivée de l'automne et vous, c'est avec les élections que votre rapport développement durable prend des couleurs, parce qu'on a sous les yeux un beau document de promotion, effectivement. Mais de quelle réalité de la politique municipale est-il le reflet ? Bien difficile de le dire, quand on voit la collection de présentations de projets, certains avec un intérêt, je ne le nie pas, mais une collection de projets et une liste à la Prévert d'indicateurs.

Madame l'Adjointe, dans votre édito, vous parlez d'un rapport « arrêt sur image ». Alors effectivement, la photo que vous dressez est très nette, très foisonnante au premier plan, mais l'arrière-plan, la finalité, les résultats de votre action en matière de développement durable, c'est le grand flou.

Et pourtant, face aux enjeux du développement durable, face aux conséquences présentes de la pollution et du réchauffement climatique, compte tenu des menaces encore plus importantes pour les générations futures, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer. Elles doivent être transparentes, elles doivent être exemplaires, elles doivent être ambitieuses, trois dimensions que l'on perçoit mal dans votre action.

En matière de transparence, je vous donne deux exemples d'informations que l'on aimerait trouver dans votre rapport :

En matière de démocratie locale, quelle est la part des 470 000 euros de la dotation d'animation locale qui sert vraiment à des actions de participation citoyenne, quand on enlève la part affectée à des dépenses de promotion politique des Maires d'arrondissement ? Ce serait une question intéressante.

Vous vantez par ailleurs la sécurisation des berges du Rhône. Vous l'avez fait dans le PowerPoint. Moi, j'aimerais savoir quel est le coût budgétaire consolidé de cette nécessité de sécurisation et les conséquences budgétaires d'un aménagement qui a été mal maîtrisé sur le plan de la sécurité.

Pour ce qui est de l'exemplarité de l'action municipale, on peut également avoir quelques doutes à la lecture de votre rapport.

Sur la dimension clé de la maîtrise de la consommation d'énergie, qui a déjà été évoquée, nous sommes effectivement loin du compte à propos des - 20 % de consommation. Elle est même en augmentation ces dernières années, même si on peut noter – et Madame l'Adjointe, vous avez dit qu'on pinaillait sur des chiffres –, moi, je vous dis que votre chiffre de la page 77 est sous-évalué de 3 % et que donc l'augmentation de consommation est encore certainement plus importante. Quant aux réductions de gaz à effet de serre, on voit qu'elles touchent peu la part dominante liée aux consommations de gaz, qui est pourtant le point clé et sur lequel il faut faire le plus d'efforts. Si, effectivement, il faut se préoccuper de l'énergie fossile, comme on l'a vu ce week-end, ce doit être pour tout le monde et pour la ville y compris.

Sur la dimension tout aussi clé de la qualité de l'air, rien n'est dit sur les résultats des mesures dont vous parlez dans le rapport. Et pourtant, on sait que des équipements publics y sont sensibles, notamment des écoles. Je crois que cela a été évoqué par notre groupe en Conseil du 1^{er} arrondissement.

Enfin, pour ce qui est de l'ambition, là encore, la lecture de votre rapport mène au doute. En matière de sécurité et de tranquillité publique, qui sont effectivement un élément essentiel du bien vivre ensemble, et vous avez raison de le mettre dans le rapport, force est de constater que la Ville de Lyon manque d'ambition, notamment si on se réfère, Monsieur le Ministre, au diagnostic lucide que vous avez livré en quittant la place Beauvau il y a quelques semaines. Si je ne retiens que vos chiffres, le nombre de travaux d'intérêt général proposés par la Ville – vous avez vous-même évoqué cet exemple – a été divisé par deux en 2017. Vous avez parlé aussi des mesures de réparation pour les mineurs. Madame l'Adjointe, un peu de sérieux, elles ne touchent que 15 jeunes ayant commis des délits. 15. Au niveau de l'échelle d'une ville de 513 000 habitantes, pensez-vous que nous sommes à la hauteur du défi ? Je l'ai déjà dit ici, l'homéopathie est d'une faible utilité en matière de délinquance.

Alors voilà, votre rapport opération de communication a l'intérêt de promouvoir des actions des services de la Ville de Lyon, mais il ne traduit pas une vision volontariste. Vous avez dit que vous étiez un chef d'orchestre en introduction de ce rapport. Alors, il y a quelques jours, lors d'une réunion publique sur la lutte contre le réchauffement climatique, le public vous a demandé de jouer un peu moins de pipeau, si j'en crois ce qui a été dit dans la presse. C'est un peu sévère, et nous tous qui avons été collégiens, nous savons que le pipeau peut être le début de quelque chose. Mais il est vrai que, pour l'heure, votre rapport ne traduit pas une orchestration d'ampleur pour le développement durable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Bérat. Madame Baume.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Comme l'Adjointe le précise dans son éditorial, les manifestations des dérèglements de notre climat sont de plus en plus visibles. J'en citerai deux qui nous concernent ici :

Plus de sécheresse, entraînant une tension des usages de l'eau, ainsi que des incendies tenaces à répétition. Localement, le 4 octobre dernier, le Préfet du Rhône a placé l'ensemble des cours d'eau du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, à l'exception du Rhône et de la Saône, en alerte renforcée. Il s'agit d'un niveau 3 sur 4. Ce sont ainsi les usages agricoles qui sont gênés. Cela nous concerne pour notre production locale. La ressource en eau est à surveiller aussi au regard de la sécurité nucléaire, compte tenu de l'impact du débit et de la température du Rhône pour refroidir les eaux issues des différents sites en amont et en aval de Lyon, comme vous le savez tous.

Deuxième exemple, plus de chaleur à l'origine des pollutions atmosphériques, avec, entre autres, des pics d'ozone et une gêne prononcée pour les habitants, sans accès à des points de rafraîchissement. Si de l'entraide habitante s'organise et une veille en particulier vers les personnes âgées isolées se fait grâce aux structures d'aide à domicile, ce n'est pas suffisant. Renforcer la végétalisation en ville, isoler les bâtiments de nos cités, est incontournable. C'est ce que nous avons porté, nous, le groupe des élus Europe Écologie les Verts, dans le débat sur le PLU-H, entre autres.

Ceci a conduit par deux fois, lors des Marches dites pour le climat, des femmes et des hommes à nous interpeller et à proposer différentes

solutions, afin de limiter le réchauffement climatique, de ne pas subir de façon trop intense ces bouleversements, tout autant que de ne pas laisser à nos suivants une dette écologique insurmontable. Rendez-vous est d'ailleurs donné le 8 décembre matin prochain pour renouveler l'appel à mobilisation de tous face à ces enjeux.

Sur le fond, je commencerai par trois suggestions :

Première suggestion, le principal outil de changement de nos sociétés contemporaines libérales, c'est la finance.

Alors, aujourd'hui, et malgré nos sollicitations répétées, du groupe Europe Écologie les Verts, notre Ville ne s'est toujours pas coupée de ses partenaires financiers engagés dans ce qu'on nommerait une économie extractive. Alors, pour préserver des ressources naturelles fossiles et pour limiter le recours au fossile, si dangereux, il faut agir maintenant. Y arriverons-nous avant la fin de ce mandat ?

Pour rester dans cette voie des outils à mobiliser, pour s'inscrire dans une logique de développement durable, un des outils redonnant sa place à la monnaie et par ricochet à la finance existe sur notre territoire. Il s'agit de la Gonette. La plupart des élus ici présents la connaissent.

Certes, notre Ville, avec sa politique économie sociale et solidaire soutient cette dynamique. Toutefois, nous ne sommes, pas de façon symbolique, adhérents. Faisons-le !

Enfin, si l'ensemble des services se mobilisent via les référents développement durable pour coécrire ce document, il nous manque une objectivation.

Nous avons bien lu et vu les indicateurs de suivi en fin de rapport, mais c'est une mesure des impacts (impact carbone, impact social, au sens du nombre de personnes engagées, impact financier) des diverses actions qui favoriserait une lecture plus politique et donnerait à mesurer le niveau d'engagement de notre Ville à agir ici et maintenant. Certes, il nous a été indiqué en Commission que cet exercice est en cours, comme l'a dit Dounia Besson tout à l'heure. Alors, nous aurions préféré que nous soient versées les premières réflexions en présentation en Commission.

Pour revenir aux politiques publiques locales participant à une logique de développement durable, je pointerai quatre interrogations :

Au chapitre 7 du rapport, on nous présente la maîtrise de l'énergie.

Pour rester dans le registre de la mesure objectivable et compréhensible de tous : nous sommes désagréablement interpellés, comme l'a indiqué l'orateur précédent, par le recul de notre collectivité sur sa démarche que nous qualifierons de sobriété énergétique. La donnée appelle une action urgente avec une série de propositions autour du diagnostic thermique de notre patrimoine, des pratiques de nos agents et usagers.

Même si nous accueillons plus de monde et que nous avons plus de mètres carrés à gérer, il n'est pas possible de rester là sans partager ce constat et sans s'organiser pour inverser la tendance et tenir cet objectif des 3x20 à horizon demain, mais le demain, c'est 2020.

Deuxième point, la Fabrique à manger est présentée au chapitre 6 de ce rapport et c'est très bien.

Cette démarche de coopération avec les acteurs de notre cité est remarquable et pertinente. L'actualité nous rattrape et, la semaine dernière, une organisation de l'économie sociale et solidaire de notre Ville s'est déclarée en faillite administrative. Cette association est un acteur historique du territoire qui, le premier, a travaillé la question de la qualité des produits proposés à celles et ceux qu'elle accompagne ainsi que leurs implications. Alors comment s'expliquer que nous ne parvenions pas collectivement avec nos politiques publiques locales à anticiper ces difficultés, les difficultés de ces organisations, qui répondent à un besoin fondamental : s'alimenter et offrir une alternative aux « discounteurs » ?

La Passerelle d'Eau de Robec, qui est l'organisation dont je parle, a donné et partagé beaucoup de son expertise au précédent mandat avec le CCAS de notre Ville et avec d'autres acteurs locaux, entre autres le BOL.

Les difficultés rencontrées par cette organisation ne sont pas des difficultés anodines. Ce sont des difficultés rencontrées par des organisations qui soutiennent des projets à forte utilité sociale, et qui, au regard, des enjeux sociaux et environnementaux de notre territoire nous imposent d'agir. Alors, que faisons-nous maintenant, tous ici ? Comment s'organisons-nous pour que Lyon, les élus de Lyon pèsent pour que la French Impact métropolitaine accompagne ces organisations-là.

Troisième suggestion, troisième interrogation, le chapitre 2 aborde la question de la santé environnementale.

Là encore, l'actualité d'une autre structure lyonnaise au plan national nous conduit à être vigilants. Je fais référence bien sûr au Registre des Malformations en Rhône-Alpes, dit REMERA, qui a bénéficié d'une forme de tutorat en quelque sorte des Hospices civils. Le financement de cette structure semble désormais assuré pour 2018 et 2019. Notre Ville doit s'engager pour que cette activité soit bien pérenne à l'avenir, en lien bien sûr avec l'État, il n'est pas question d'aller au-delà des compétences des collectivités locales, et en articulation avec d'autres acteurs locaux, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le maintien de cette activité indépendante de cette organisation, qui participe à l'objectivation de données sanitaires habituellement invisibles, est indispensable comme lanceur d'alerte sur des phénomènes de santé inhabituels et pour lesquels les causes sont à étudier.

Quatrième interrogation et dernière, l'exemplarité et l'écoresponsabilité de notre commande publique sont soulignées et à juste titre de notre point de vue dans ce support.

Si les élus écologistes saluent vivement ce travail et le respect de cet outil fondamental qui est le schéma d'achat responsable pour accompagner la transition, nous nous interrogeons quant à la mobilisation de nos outils territoriaux, entre autres le management de centre-ville mais aussi les associations de commerçants et d'artisans, pour faire ce saut que nous allons demander dans le cadre de la zone à faibles émissions, pour résoudre ce problème du dernier kilomètre et de la logistique inverse.

Qu'en est-il ? Comment se mettre autour de la table pour vraiment résoudre cette problématique des livraisons dans nos cœurs de quartier ?

Enfin, vous l'aurez compris ici, nous ne pouvons pas tout, les collectivités territoriales, et, effectivement, les manifestations de ce week-end et qui continuent aujourd'hui appellent à débat. Et là, nous avons des grosses divergences de fond sur ce principe de redistribution, sur ce qu'a pointé Dounia Besson tout à l'heure sur des malentendus du type des paradis fiscaux, ou des malentendus du type l'impôt sur les grandes fortunes, qui ne favorisent absolument pas une consommation sobre et responsable, accessible au plus grand nombre d'entre nous.

Alors, l'ensemble de ces suggestions et interrogations que nous vous portons à vous, collectivement, l'exécutif de la Ville, vous comprenez donc que ce qui nous anime, c'est bien l'action locale collective et c'est de montrer aujourd'hui, maintenant, et dès le budget 2019, une voie possible et acceptable, pérenne pour tous, pour une action locale à la hauteur des enjeux climatiques.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai ensuite Monsieur Maleski, pour l'ensemble des groupes de la majorité.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Il me revient cette année d'intervenir au nom des groupes de la majorité sur le rapport développement durable. Nous souhaitons féliciter Dounia Besson et ses équipes pour la richesse de ce document et la remercier, ainsi que Yann Cucherat pour la présentation qu'ils nous ont faite.

Ce rapport donne à voir l'ensemble des actions de la Ville et de ses services en matière de développement durable, qui impliquent l'ensemble des délégations de manière transversale.

Personne ne peut plus ignorer la gravité des crises environnementales et climatiques.

En 2050, 75 % de la population mondiale vivra en ville. Les grandes agglomérations ont donc un rôle décisif à jouer dans la transition vers des modes de vie plus durables.

Ce rapport nous montre chaque année comment la Ville de Lyon s'engage et progresse sur de très nombreux sujets. J'aimerais prendre quelques exemples concrets.

Sur la réduction de la consommation énergétique d'abord, la Ville poursuit le travail engagé pour atteindre les objectifs de son plan Climat Énergie Territorial à l'horizon 2020.

Grâce aux actions sur la rénovation de son éclairage public et de ses bâtiments, l'achat d'énergie renouvelable et l'amélioration dans l'acquisition et la gestion de ses véhicules, la Ville de Lyon a atteint dès 2017 l'objectif de réduction de gaz à effet de serre qu'elle s'était fixé pour 2020, les émissions ont diminué de 22 % par rapport à l'année de référence 2010. Voilà du concret, Monsieur Bérat et avant l'heure dite.

En 2017, la Fête des Lumières a été encore plus fortement mise à contribution, avec 20 projets utilisant uniquement des systèmes d'éclairage LED à faible consommation.

Sur l'adaptation au changement climatique cette fois, la Ville de Lyon a réalisé en 2017 une cartographie des lieux frais sur le territoire lyonnais.

Un travail de repérage de 600 lieux (parcs, traboules, bâtiments historiques, etc.) et des 266 fontaines d'eau potable, afin de réduire l'exposition à la chaleur des habitants, notamment les plus vulnérables. Cette démarche a été mise à l'honneur dans plusieurs médias nationaux, tout au long de l'été, et a permis de mettre en avant tout le travail effectué par notre municipalité.

La Ville a également poursuivi ses efforts pour les espaces verts et la biodiversité. Elle est devenue en 2017 la première métropole à obtenir le label Quatre fleurs, récompensant des actions lancées depuis plusieurs années dans de nombreux domaines.

Je citerai également plusieurs engagements dans les écoles :

Sur le mobilier scolaire ;

Sur les produits d'entretien, avec la suppression de tous les produits agressifs et l'utilisation croissante de produits de la gamme Ecolabel ;

Plusieurs actions ont aussi été renforcées pour limiter le gaspillage alimentaire et sensibiliser les enfants à cette fin.

Sur la santé, la Ville a mené une démarche d'évaluation innovante pour le parc Zénith, dans le 3^e arrondissement : une évaluation d'impacts sur la santé, impliquant les acteurs de l'aménagement et de la santé, ainsi que les usagers, afin de cibler les usages futurs.

Concernant l'insertion et la cohésion sociale, la Ville s'engage aussi fortement.

Dans le cadre de l'opération Jobs d'été, les 100 postes ouverts ont permis à plus de 2 300 jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle.

Autre point important pour la solidarité, la Ville de Lyon a dépassé le seuil symbolique des 20 % de logements sociaux.

Parce que la cohésion sociale s'exprime aussi par le sport, la Ville a mis en place enform@Lyon, application gratuite, dont nous avons parlé tout à l'heure, sur les smartphones, pour permettre à tous les habitants, dès l'âge de 13 ans, de pratiquer une activité sportive en utilisant le mobilier urbain.

Ce rapport 2017 montre également une implication plus large des citoyens dans la définition de nos projets et politiques publiques.

Je vais maintenant prendre la casquette démocratie participative.

L'année 2017 a été particulièrement marquée par la consultation sur les rythmes scolaires, une consultation unique en France, menée avec mon collègue Guy Corazzol. Pendant deux mois, tous les acteurs impliqués dans la vie de l'école ont été consultés.

13 réunions publiques ont été organisées dans les neuf arrondissements, permettant à plus de 500 personnes de participer et de s'exprimer.

La consultation a été aussi menée via la plateforme numérique Civocracy, une première, recueillant des contributions nombreuses et de qualité. En deux mois, on a recensé plus de 15 500 visites uniques et plus de 1 900 contributions.

Face à ce succès, nous avons naturellement souhaité renouveler l'expérience, et, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, j'aimerais vous dire quelques mots sur la consultation Parlons climat en cours, puisque plusieurs orateurs en ont parlé avant moi.

Comme je le disais en introduction, le climat est une préoccupation croissante et on voit bien l'urgence qu'il y a à agir pour limiter ses dérèglements et adapter la ville.

Dès le mois de juin, après avoir soumis l'idée au Maire de Lyon et à Dounia Besson, j'ai travaillé avec mes collègues Nicole Gay et Dounia Besson au lancement d'une grande consultation citoyenne sur le climat.

Depuis le 4 novembre et jusqu'au 1^{er} décembre, les Lyonnais sont invités à s'exprimer sur la plateforme Parlons climat sur cinq sujets majeurs :

La lutte contre la chaleur en ville ;

La consommation et l'alimentation responsables et les déchets ;

Les économies d'énergie et d'eau ;

Les déplacements et la mobilité ;

La biodiversité et la nature en ville.

Le fruit de cette consultation permettra d'enrichir le deuxième plan d'actions Énergie Climat pour la période 2020-2030, qui sera lui-même la contribution de la Ville au plan Climat Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole.

Il reste encore deux semaines, mais nous pouvons déjà dire que c'est un grand succès ! Ce matin, plus de 17 000 personnes avaient visité la plateforme depuis le début. On compte plus de 2 100 abonnés, qui ont rempli au moins un questionnaire ou participé à au moins une discussion. Je vous invite à y aller, Madame Granjon, vous verrez que ce ne sont pas seulement que les conseils de la Ville qui sont fournis, mais bien des débats qui ont lieu.

Nous avons également organisé un événement grand public en parallèle de la consultation numérique. Il avait lieu à la Bourse du Travail mercredi dernier, avec la projection du film Demain de Cyril Dion et Mélanie Laurent, suivie d'un débat avec cinq acteurs locaux. Plus de 1 500 personnes avaient répondu présentes. On sent un intérêt croissant des citoyens pour ces enjeux environnementaux et climatiques. Nous avons besoin de leur mobilisation, car les pouvoirs publics ne peuvent pas agir seuls.

Mais, comme je le disais, nous devons faire notre part et ce rapport 2017 montre bien que la Ville s'engage chaque année un peu plus, les résultats sont au rendez-vous et de cela, nous devons aussi nous féliciter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Mes chers collègues, juste quelques mots.

D'abord pour féliciter Dounia Besson et Yann Cucherat, et pour dire, comme ils l'ont dit, qu'ils n'étaient que les chefs d'orchestre. En effet, si l'on regarde, c'est pratiquement toutes les délégations d'Adjoints qui sont concernées par ce rapport développement durable. Je crois qu'on peut, à la marge, critiquer ici ou là, mais on ne peut pas dire que la Ville de Lyon, et je me permettrais de dire pour mon collègue David Kimelfeld, avec qui nous travaillons, pour la Métropole de Lyon, que nous n'ayons rien fait en matière de développement durable. Et nous ne le faisons pas qu'à partir d'aujourd'hui, je crois que nous l'avons fait depuis le premier mandat.

On parlait tout à l'heure, première problématique, de l'équilibre social. Lorsque nous regardons ce que nous faisons sur un certain nombre de nos quartiers qui étaient paupérisés, qui se ghettoisaient, que ce soit à la Duchère, que ce soit du côté de Mermoz, nous nous apercevons que nous sommes en train de reconstruire un équilibre social.

Des logements sociaux, il y en avait très peu sur la Ville de Lyon. Nous sommes en train, petit à petit, de rattraper les 20 % et nous le faisons en ayant soin de faire en sorte que, dans les quartiers où il y en a beaucoup, nous puissions plutôt diminuer le nombre, de manière proportionnelle, et que, dans les quartiers où il y en avait très peu, nous puissions en construire. Donc, oui, nous regardons l'équilibre social de la Ville.

En matière économique, nous nous apercevons que nous sommes sans doute avec la vallée de la chimie, par exemple, l'une des premières agglomérations où on fait de l'économie circulaire et où l'on a le souci de reconverter ce qui existait. Je dois dire qu'auparavant la chimie de la vallée de la chimie était très basée sur le pétrole. De plus en plus aujourd'hui, grâce à l'innovation, grâce à nos chercheurs, elle est dans le recyclage des matériaux existants. Je crois que nous sommes à l'avant-garde.

Dans le domaine des bâtiments, si nous regardons par exemple dans les bâtiments à vocation tertiaire, nous nous apercevons que, plus les années passent, plus les réalisations sont à bas taux d'émission de gaz à effet de serre. Il en va de même dans nos immeubles, où lorsque nous regardons là encore ce que nous faisons, nous nous apercevons que, plus les années passent, plus nous élevons nos normes et nous faisons en sorte de baisser les émissions de gaz à effet de serre. Lorsque nous construisons des bâtiments à énergie positive, l'ambition est de le faire maintenant sur des quartiers entiers. C'est cette Confluence que viennent visiter aujourd'hui à peu près toutes les villes en Europe et même à travers le monde. Elle est exemplaire de ce que nous faisons.

Si nous regardons en matière de mobilité, nous nous apercevons que l'investissement que nous avons réalisé au cours des trois derniers mandats, que nous sommes en train de réaliser, est exemplaire. Tout à l'heure, Fouziya Bouzerda nous en parlait lorsque nous préparions ce Conseil. Oui, nous décarbonons l'ensemble de nos transports en commun.

Pour ce qui est des voitures, lorsque nous faisons Bluely ou lorsque Louis Pélaez développe ses modèles de voiture, c'est pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

De la même manière, lorsque nous développons comme nous l'avons fait nos pistes cyclables, c'est effectivement pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Si nous regardons maintenant dans le domaine environnemental, je vous rappelle, Monsieur Bérat, que les berges du Rhône, les rives de Saône, cela a été un dur combat, et qu'au départ, des personnes voulaient garder la voiture sur les berges du Rhône, qui étaient un immense parking. Nous nous sommes battus pour dire qu'il fallait faire cela. Je crois qu'aujourd'hui, tous les Lyonnais, tous les touristes sont évidemment satisfaits de pouvoir se promener sur les berges du Rhône et sur les rives de Saône.

Pour terminer, je ne vais pas parcourir toutes les données, mais puisque vous disiez que Madame Besson nous jouait du pipeau, comme vous êtes un littéraire achevé, vous connaissez sans doute Virgile et Les Bucoliques, qui commence ainsi : « Tityre, tu patulae recubans sub tegmine fagi. » Je vous traduis : « Ô Tityre, toi qui te reposes sur un hêtre touffu en jouant du pipeau. » Vous voyez que le pipeau n'est pas forcément un instrument à rejeter d'emblée.

Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Nous ne mettons pas aux voix. On me donne acte de la présentation du rapport annuel du développement durable. Monsieur Brumm.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

2018/4226 - Décision modificative n° 2 - Exercice 2018

Rapporteur : M. Brumm Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Il s'agit de la décision modificative numéro 2, qui a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Balas.

Mme BALAS Laurence : Monsieur l'ex-Ministre ou Monsieur le nouveau Maire ou Monsieur le candidat à la Métropole,

Je ne sais plus très bien comment on doit vous appeler,

En tout cas, mes chers collègues,

Juste une remarque très rapide sur cette décision modificative, contre laquelle nous voterons bien évidemment.

Je voulais juste souligner que vous amorcez ici un tour de passe-passe sur l'organisation du périscolaire – nous en reparlerons, j'en suis sûre –, un tour de passe-passe qui ne nous a pas échappé. En effet, la diminution des accueils de loisirs municipaux au profit d'accueils de loisirs associatifs se traduit par une diminution des crédits RH, ce qui pourra donner l'impression d'une moindre progression de la masse salariale, notamment lors du CA 2018 ou du BP 2019, mais entraînera parallèlement une hausse de subventions aux acteurs associatifs.

Nous suivrons attentivement cette évolution et son impact financier et organisationnel sur les comptes de la Ville. Nous externalisons, pour quoi pas, mais attention toutefois aux conséquences pour ces structures associatives, qui devront, pour certaines, gérer des flux de personnel importants.

À suivre donc.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Les groupes Les Indépendants, Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon et M. Boudot votent contre).

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

2018/4229 - Vote du rapport d'orientations budgétaires pour 2019

Rapporteur : M. Brumm Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Chaque année, c'est le même exercice. Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce débat est enrichi depuis la loi NOTRe par un rapport sur les orientations budgétaires, dont vous avez eu connaissance. Je vous propose donc d'examiner les principaux points de ce rapport, bien que j'aie la certitude que vous l'avez tous lu de la première à la dernière ligne.

Il faut d'abord s'intéresser à la relation État-collectivité. En effet, l'élaboration du budget 2019 s'est opérée dans un contexte national profondément modifié. Comme vous le savez, pour la deuxième année consécutive, l'État a mis fin à la baisse de ses dotations aux collectivités locales. Il s'agit là d'une rupture radicale avec des pratiques unilatérales antérieures, puisque l'État a proposé désormais aux grandes collectivités une démarche de contractualisation, devant conduire à modérer l'augmentation des dépenses locales à + 1,2 %. Pour la Ville de Lyon, nous avons négocié avec le Préfet, représentant de l'État, un taux de 1,15 %.

Cette démarche de contractualisation et le cadre qu'elle fixe correspondent à la fois à la stratégie financière de la Ville, elle-même engagée depuis le début de ce mandat : maîtrise des dépenses de fonctionnement, optimisation des recettes, plan d'équipement ambitieux et, bien entendu, endettement mesuré. Cette approche financière et budgétaire rigoureuse a conduit l'agence de notation Standard & Poors à attribuer à la Ville la meilleure note qu'une collectivité locale puisse obtenir, estimant de surcroît la Ville intrinsèquement mieux évaluée que l'État.

Nous sommes donc en mesure aujourd'hui de vous proposer la construction d'un budget 2019 qui garantira durablement la santé financière de notre collectivité.

Les relations État-collectivités, d'une façon plus générale, se poursuivent dans le cadre fixé dès 2017, c'est-à-dire une Conférence Nationale des Territoires (CNT), dont la dernière s'est tenue le 12 juillet dernier, et la mise en œuvre du Pacte financier dont je viens de vous parler à l'instant au travers de la contractualisation.

Examinons assez brièvement le projet de loi de finances pour 2019. Nous constatons qu'il s'inscrit dans la continuité des lois de finances pour 2018 et de programmation des finances publiques 2018-2022.

L'État poursuit, pour la deuxième année consécutive, l'allègement progressif de taxe d'habitation, sous conditions de revenus, pour 80 % des foyers fiscaux. En 2019, cet allègement représentera une diminution de 65 % de la cotisation de taxe d'habitation. Cette mesure, je le précise, n'impacte pas les recettes fiscales de la Ville, puisque l'État prend en charge ce dégrèvement à la place du contribuable, à l'euro.

En contrepartie de la mise en œuvre de cette contractualisation, sur la maîtrise des dépenses publiques, la DGF ne sera plus impactée, tout comme en 2018, par la contribution au redressement des finances publiques.

Des crédits de soutien à l'investissement sont prévus à hauteur de 1,8 milliard d'euros pour le bloc communal, dont 570 millions d'euros consacrés à la dotation de soutien à l'investissement local. La Ville en a bénéficié pour près de 2,3 millions d'euros depuis sa création en 2016.

Malgré l'absence de contribution en 2019, le gouvernement réitère les majorations dont bénéficie la péréquation verticale à hauteur de 180 millions d'euros, 90 millions d'euros pour la DSU, 90 millions d'euros pour la DSR. Ces augmentations sont financées intégralement par ponction sur la Dotation Forfaitaire. La Ville de Lyon est concernée et elle supporte à ce titre chaque année depuis 2015, une diminution de sa dotation

forfaitaire comprise entre 1,7 et 2,5 millions d'euros. Enfin, précisons que l'enveloppe FPIC est maintenue, comme l'an dernier, à 1 million d'euros.

Nous venons d'évoquer les éléments issus du projet de loi en discussion devant le Parlement et leurs impacts pour la Ville de Lyon. Je vous propose à présent de faire une rapide présentation de la situation financière de notre Ville, telle qu'elle devrait se présenter à l'issue de l'exercice 2018.

Penchons-nous naturellement sur le compte administratif prévisionnel 2018.

On constate que l'épargne brute est estimée à fin 2018 à un niveau compris entre 85 et 90 millions d'euros, conformément aux anticipations. Elle est donc en hausse par rapport au compte administratif 2017, où elle était, je vous le rappelle, de 74 millions d'euros.

Cette évolution résulte de la combinaison favorable entre, d'une part, la dynamique observée sur les recettes de l'exercice, conséquence pour l'essentiel de la fin de la baisse des dotations, de la progression des recettes de stationnement de surface et également des droits de mutation, et, d'autre part, la progression modérée des dépenses rendue possible par les efforts consentis dans notre gestion dès le début de ce mandat.

Quant aux dépenses d'équipement, elles devraient se réaliser en 2018 à hauteur de 85 millions d'euros. Elles enregistrent donc un recul, après trois années marquées d'une exécution annuelle moyenne de 100 millions d'euros, qui était en parfaite adéquation avec l'objectif initial du mandat fixé à 600 millions d'euros. Toutefois, le rebond est attendu en 2019 et en 2020, en raison du relèvement du plafond de la réalisation du plan de l'équipement, initialement fixé à 600 millions d'euros et aujourd'hui porté à 650 millions d'euros sur le mandat.

Quant à l'encours de dettes, il devrait se fixer autour de 410 millions d'euros, soit un repli significatif par rapport à 2017, où il était, je vous le rappelle, de 422 millions d'euros.

Quant à la capacité désendettement, qui se déduit de l'épargne brute et de l'encours de dettes, elle devrait logiquement s'établir à moins de 5 années. Vous avez un tableau qui affiche cette capacité de désendettement, qui constitue un ratio très significatif de la bonne santé d'une collectivité. À toutes fins utiles, je vous rappelle que les communes ou collectivités qui ont une capacité de désendettement supérieure à 10 ans sont considérées dans un état financier gravissime et très inquiétant.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui nous occupe, il est nécessaire de présenter notre stratégie financière pour le mandat. Je vous rappelle que la Ville s'est fixée en début de mandat deux grands objectifs : développer un plan d'équipement ambitieux pour accompagner la dynamique de la population et préserver durablement la santé financière de la Ville.

Le lancement puis le pilotage du plan Marges de Manœuvre sur ces trois dernières années ont permis de faire face à la baisse des dotations de l'État et de garantir un rebasage de la section de fonctionnement à hauteur de 40 millions d'euros. C'est précisément grâce, d'une part, au comportement budgétaire vertueux que cette démarche a généré, et aux changements opérés dans les modes de gestion et d'achat de la Ville, que celle-ci sera en mesure d'atteindre l'objectif contractuel de 1,15 % d'évolution de ses dépenses de fonctionnement sur lequel nous nous sommes engagés.

Quelques mots sur la perspective 2020, la déclinaison de la stratégie financière et la projection sur les prochains exercices devraient permettre à la collectivité d'atteindre à l'horizon 2020 les résultats prévisionnels suivants, que vous pouvez voir sur le tableau : une épargne brute attendue dans une fourchette de 75 à 80 millions d'euros, un endettement prévisionnel compris entre 430 et 440 millions d'euros et une capacité de désendettement d'une durée inférieure à 6 années en fin de mandat.

C'est forte de ce constat que la Ville a porté, comme je vous l'indiquais précédemment, les crédits du plan d'équipement sur le mandat de 600 à 650 millions, convertissant ainsi les fruits de sa gestion rigoureuse en nouvelle offre d'équipement pour les Lyonnais.

Je vous dirai à présent quelques mots sur le cadrage du budget primitif 2019.

Ce cadrage a été opéré en concordance avec les nouvelles exigences de la contractualisation, en tenant compte, d'une part, du niveau de dépenses réelles de fonctionnement autorisé pour 2019, soit 579,8 millions d'euros, soit 6,5 millions d'euros de plus que 2018, et, d'autre part, des évolutions telles qu'elles étaient anticipées à la date de rédaction de la lettre de cadrage, en particulier de la masse salariale. C'est ainsi que, fortes de ce cadrage, les directions opérationnelles ont pu ramener globalement leurs demandes de crédits à l'identique de celles du BP 2018, rebasé en cours d'année.

Penchons-nous enfin sur la balance prévisionnelle du BP 2019. Il est acté que, de 2018 à 2019, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, sera nulle de BP à BP, une fois retraité naturellement des éléments exceptionnels et des changements de périmètre à intervenir. Il s'agit là d'un aboutissement de nos efforts de gestion, conformes à la stratégie financière que nous nous sommes donnée.

Quant à elles, ces recettes réelles de fonctionnement inscrites à ce jour au BP 2019 ressortent en progression prévisionnelle de + 1,5 à + 2 %. Toutefois, les évolutions brutes qui sont celles inscrites au BP seront plus basses en dépenses, de l'ordre de - 1,7 %, et, en recettes, de l'ordre de + 0,1 %. En effet, elles n'intégreront pas, contrairement à 2018, la perception par la Ville des forfaits de post-stationnement et leur reversement à la Métropole, déduction faite des frais qu'elle aura engagés pour la mise en œuvre de cette réforme.

De ces évolutions de dépenses et de recettes, dont je viens de vous parler résulte une épargne brute prévisionnelle comprise entre 70 et 75 millions d'euros, soit un niveau supérieur à celui constaté au BP 2018.

J'en aurai pratiquement terminé avec la présentation de ce débat d'orientations budgétaires lorsque je vous aurai parlé à nouveau, mais à mon avis, cela mérite d'être fait, de la notation de la Ville de Lyon.

L'agence Standard & Poors vient en effet – nous l'avons dit, mais c'est bon de la répéter – de reconduire pour l'année 2018 la Ville, à savoir AA perspective stable. C'est la meilleure note à laquelle la Ville de Lyon puisse prétendre en vertu du principe selon lequel une collectivité locale française ne peut bénéficier d'une note supérieure à celle de l'État.

Toutefois, nous avons eu une satisfaction importante, puisque l'agence a tout de même réévalué la qualité de crédit intrinsèque de la Ville à AA +. Cela signifie très clairement que si nous n'étions pas plafonnés par la note de l'État, la Ville de Lyon aurait une meilleure note que celui-ci. En accordant cette note, l'agence a pris acte des points forts de la Ville, à savoir un pilotage budgétaire très fort, une gouvernance et une gestion financière également fortes et proactives, une prospective financière réaliste et détaillée, et enfin une gestion de la dette et de la liquidité très efficace et diversifiée.

C'est sur cette très bonne note dans tous les sens du terme, mes chers collègues, que je conclurai cette présentation du débat d'orientations budgétaires. Pour la première fois, la Ville de Lyon a dû construire son budget à partir de son engagement contractuel, sur le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un exercice nouveau et délicat que notre équipe a su mener à bien. La Ville a ainsi fait preuve de sa capacité à s'adapter à de nouvelles données. Les efforts consentis sur les postes de dépenses lui permettront de maintenir une situation financière très robuste, ce qui conduit, nous l'avons dit, notre agence de notation à maintenir notre note à son niveau maximum et à relever même la note intrinsèque.

Enfin, la Ville tirera parti de la préservation de cette excellente santé financière, en développant en premier lieu son offre en équipements destinés aux Lyonnais, ce dont chacun pourra se réjouir, et vous, en particulier, chers collègues, toutes tendances confondues, naturellement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Brumm. Nous allons donc passer au débat. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Comme l'a rappelé Monsieur l'Adjoint, chaque année, nous tenons ce débat d'orientations budgétaires comme le prévoit la loi, et, chaque année, finalement, nous actons de notre différence d'orientations politiques. Alors je ne vais pas répéter ce que je dis depuis 2014 et qui vaut toujours. Je vais simplement m'arrêter ce soir sur trois points. En plus, comme cela, je ne dépasserai pas mon temps de parole.

Premièrement, la relation entre l'État et les collectivités locales, présentée par Monsieur Brumm, avec la signature du contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Je voudrais rappeler que les élus Lyon Citoyenne et Solidaire ont voté dans cette enceinte contre cette contractualisation, de même que les élus du GRAM ont voté contre en séance de Métropole. Nous estimons en effet qu'il s'agit d'une mise sous tutelle des collectivités locales et d'une remise en cause du principe de leur libre administration.

Les deuxième et troisième points que je voulais soulever concernent notre rapport non plus cette fois à l'État mais à la finance.

Tout d'abord, je réitère mon souhait que notre municipalité, et Madame Baume l'a fait précédemment, devienne adhérente de la monnaie locale et citoyenne la Gonet, comme l'a déjà fait la Mairie du 1^{er} arrondissement, et surtout étudie la manière dont notre trésorier-payeur pourrait

accepter de la part des habitantes et habitants des paiements en Gonet, afin de donner à cette monnaie locale une plus grande assise encore.

Vous avez, et là, je m'adresse aux parlementaires, des élus, des parlementaires qui travaillent actuellement, qui sont en train de faire des propositions pour qu'il soit possible de payer en monnaie locale. J'incite donc nos collègues parlementaires lyonnais à se joindre à ces travaux, puisqu'ils sont en cours. Car, en effet, il faut faire évoluer la loi. En tout cas, c'est mon souhait que nous puissions nous diriger vers cette proposition, car ce serait nous reconnecter à l'économie réelle et locale, plutôt que de soutenir un modèle financier hors sol et finalement fragile.

Ceci me fait la transition avec le troisième et dernier point de mon propos. Et pourtant, Monsieur Brumm, quelle déception, vous avez conclu là-dessus. Nous souhaitons que notre Ville cesse de soumettre son budget à l'appréciation des agences de notation, que ce soit Standard & Poors ou d'autres. Nous ne faisons pas de la politique pour obtenir une note, aussi bonne soit-elle d'une agence de notation. Nous faisons de la politique et un budget pour que les Lyonnaises et les Lyonnais vivent mieux dans leur ville. Nous devons changer de critères d'évaluation et le seul qui compte à mon sens, ce sont les indicateurs de bien-être pour les habitants, quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur niveau social. Et le jour où nous aurons ces critères-là comme critères d'évaluation de nos politiques publiques, alors peut-être serons-nous enfin une véritable ville inclusive.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis : Monsieur le Maire,

Le débat d'orientations budgétaires est comme chaque année le théâtre de la même petite ritournelle, une présentation maîtrisée, des beaux tableaux, une lecture assurée, des chiffres comme il se doit, et, Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous êtes devenu notre petite madeleine de Proust du mois de novembre. Cependant, les souvenirs que vous nous faites ressurgir des tréfonds de notre mémoire sont toujours aussi douloureux, notamment en ce qui concerne les finances publiques lyonnaises.

La musique a été perturbée cette année, il faut bien le dire, par la voix nasillarde du gouvernement. En effet, après avoir pesé sur les finances locales en diminuant drastiquement les dotations en 2014, en 2015, en 2016 et encore en 2017, l'État a décidé de cibler spécifiquement les dépenses de fonctionnement et la dette des collectivités locales.

C'est en ce sens qu'il a imposé un plan d'économies de 13 milliards d'euros sur la période 2018 à 2020, notamment aux communes. Et cela s'est traduit en mai dernier par une contractualisation financière contrainte avec l'État, encadrant la croissance des dépenses de gestion courant à un maximum de 1,15 % pour la Ville de Lyon.

Conséquence directe pour notre collectivité, le plafond des dépenses réelles de fonctionnement, contractuellement autorisé, s'établit à 573 millions d'euros en 2018, 579 millions d'euros en 2019 et nous ne pourrions pas dépasser ces plafonds. Nous avons une progression autorisée de 6,5 millions d'euros.

Alors, cette mesure, couplée avec la mise en place progressive de la réforme de la taxe d'habitation – je vous rappelle que l'objectif est d'exonérer 80 % des ménages fiscaux imposables – va mécaniquement avoir un impact sur le fonctionnement global de notre collectivité. Vous avez donné un certain nombre de détails, Monsieur Brumm, tout à l'heure. C'est inévitable. Vous êtes désormais contraints de repenser le fonctionnement global de notre Ville.

Cela nous fait plaisir que vous y soyez contraints, puisque, chaque année ici, comme Madame Perrin-Gilbert vient de le signaler, on dit la même chose, nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec votre politique, mais nous avons quand même l'impression de parler dans le désert. Aujourd'hui, la contrainte gouvernementale va obliger à l'action. Il faut voir le côté positif de cette politique.

Vous ne pourrez plus aujourd'hui faire l'économie d'une mutualisation plus importante du personnel avec la Métropole, permettant de maîtriser les effectifs, de gagner en productivité à l'échelle de l'ensemble du territoire, mais cela impose de repenser la répartition de l'ensemble des missions municipales et métropolitaines. Cela impose également de transférer certains équipements à vocation métropolitaine. Il faut créer un dialogue intelligent, bien plus important que celui qui existe aujourd'hui, avec la Métropole qui n'est pas une collectivité concurrente. Dans le contexte d'aujourd'hui, je vous le rappelle, Monsieur le Maire, la Métropole doit être notre premier partenaire.

Si chaque strate de collectivité intervient selon ses propres intérêts en négation des autres et en fonction des ambitions électorales de leurs dirigeants, cela ne fonctionnera pas, nous en sommes certains.

Vous ne pouvez plus également faire l'économie aujourd'hui d'une vision prospective et globale des missions municipales, en confiant la gestion de certains services au privé.

Le tout municipal n'est ni enviable ni souhaitable, et aujourd'hui, de nombreux acteurs privés peuvent apporter un service de qualité, et, très souvent, à un coût moindre. Pourquoi s'en priver ? Tout l'enjeu est de réussir à mettre en réseau les différents acteurs de notre territoire, de bâtir un nouveau mode de gouvernance, pour permettre d'établir un diagnostic, puis un projet de développement territorial partagé, afin de pouvoir combiner les talents et les soutiens financiers.

Enfin, troisième élément, vous ne pouvez plus faire l'économie d'une modernisation des services municipaux, apportant une qualité, une réactivité accrue sur le terrain au quotidien. La dématérialisation a son rôle à jouer afin de permettre l'automatisation de certaines tâches, grâce aux nouvelles technologies, et de mutualiser du personnel entre les services. Et le nouveau management public doit redonner confiance à nos agents dans leurs missions, en associant régime indemnitaire d'une part et effort de productivité d'autre part. Cela participera aussi à lutter contre l'absentéisme, qui est un mal-être bien réel dans notre Ville.

Cette réduction des dépenses de fonctionnement est indispensable pour continuer d'investir dans les années à venir, à hauteur de ce que vous avez prévu, c'est-à-dire, pour 2019 et pour 2020, 130 millions d'euros par an. Car, si la capacité d'autofinancement de notre Ville est aujourd'hui acceptable, elle risque de fondre comme neige au soleil avec ces nouvelles contraintes. Or notre Ville a un déficit en équipements de proximité, que ce soit en matière éducative, en matière culturelle, en matière sportive, et, aujourd'hui, Lyon ne peut pas se payer le luxe de perdre sa capacité d'investissement.

Vous voyez, Monsieur le Maire, comme on vous le dit depuis déjà longtemps, il faut réinventer la gestion de notre Ville. C'est un discours constant des élus du groupe Les Indépendants, que l'on exprime ici, dans cet hémicycle, depuis plusieurs années. Et, pour nous, c'est une question de volonté politique. Vous insistiez, lors de votre réélection, il y a 15 jours, sur la nécessité d'innover. C'est le moment.

Où en est d'ailleurs la démarche qu'a amorcée Georges Képénékian au printemps dernier, en organisant le séminaire Demain, réunissant près de 1 000 cadres de notre Ville ? Des pistes très intéressantes avaient été évoquées, notamment sur la modernisation des outils de contrôle, sur le travail en mode projet, sur le télétravail, sur le bien-être au travail, sur la mobilité aussi. Tous ces sujets sont importants. Il est d'ailleurs curieux qu'ils ne soient pas évoqués dans cet hémicycle, mais qu'ils soient évoqués uniquement à l'interne de votre Administration. Si vous voulez que ces plans soient partagés, il faut avoir le courage de les présenter au public aussi et non pas uniquement à la hiérarchie de la Ville. Toutes ces réflexions sont à approfondir pour aboutir à une vraie modernisation des services de la Ville de Lyon.

Voilà, en quelques mots, ce que je voulais dire au moment où vous êtes officiellement dans l'élaboration du budget pour l'année prochaine pour notre Ville.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Balas.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Dans un contexte économique mondial incertain, les différentes organisations économiques enjoignent, je cite : « les États à réaliser des réformes structurelles pour soutenir et améliorer la croissance. »

En France pourtant, même si le déficit public reste en deçà des 3 % du PIB, il remontera en 2019 vers 2,8 %.

Le Haut Conseil des Finances publiques souligne cependant que la part structurelle du déficit ne baisse pas vraiment pour l'instant. En effet, le gouvernement, comme vous l'avez fait à Lyon avec les immeubles de la rue Grolée ou les actions de la CNR, réalise quelques ventes conjoncturelles cette année, en l'occurrence celle des actions Safran pour 1,2 milliard d'euros, mais celles-ci ne pourront pas se reproduire chaque année.

Les mesures de baisse véritable de la dépense publique au niveau de l'État, de simplification administrative et fiscale se font attendre, même si, bien sûr, le quinquennat est loin d'être terminé.

Nos concitoyens ont pourtant le sentiment de payer de plus en plus de taxes diverses et variées. On leur demande des efforts et, en face, le déficit grandit.

Alors, le projet de loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de celui de 2018 pour les collectivités. Il y a trois éléments importants pour la Ville :

- D'abord, une quasi-stabilité des dotations de l'État, même si toute la complexité administrative ressort à la lecture des documents entre les différentes péréquations notamment, et cela ne s'améliore pas d'année en année.
- Deuxièmement, un maintien du contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement. J'y reviendrai.
- Et troisièmement, ce que vous appelez dans votre document un engagement de refonte de la fiscalité locale, qui se limite en réalité jusqu'ici à la suppression de la taxe d'habitation sans proposition solide de remplacement. Une nouvelle usine à gaz est en marche, qui va, au final, être probablement financée davantage par du déficit que par des économies. Bref, une vraie réussite, moins d'autonomie pour les collectivités et plus de déficit pour l'État.

Pour 2018 et 2019, à la lecture de vos prévisions, on a envie de dire pourtant « merci, le gouvernement », mais aussi « pourquoi n'avoir pas fait ça avant ? » Ce n'est pas faute de vous l'avoir répété, année après année : avant d'augmenter les recettes, pensez d'abord à baisser les dépenses, comme le fait toute entreprise ou tout ménage qui est confronté à une baisse de ses revenus. Mais non, vous le soulignez vous-même dans le document, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,2 % en moyenne par an, entre 2009 et 2016, alors que les dotations de l'État se stabilisaient puis baissaient à partir de 2010.

Votre plan Marges de Manœuvre comportait autant de hausses de recettes que de baisses de dépenses. Et là, miracle, je lis en page 33, je cite : « L'effort de la Ville au redressement des finances publiques se transforme. Le plan Marges de Manœuvre, qui permettait de générer aussi bien des baisses de dépenses que des augmentations de recettes, – il serait plus exact de dire « surtout des augmentations de recettes » – n'apparaît plus comme étant l'outil adapté à cette nouvelle situation. » Même si, deux lignes plus bas, vous soulignez la forte hausse des recettes de stationnement et son impact sur le plan Marges de Manœuvre ; vous ne pouvez pas vous en empêcher.

Mais, si depuis 2010 vous aviez ainsi contenu vos dépenses à + 6,5 millions d'euros par an comme l'État vous l'impose désormais, alors les hausses d'impôt n'auraient peut-être pas été nécessaires, et vous auriez eu en tout cas une capacité d'investissement suffisante pour mener par exemple à bien et plus tôt la construction d'écoles qui font défaut aujourd'hui.

Une autre gestion est possible. Beaucoup de collectivités s'y mettent. Les exemples foisonnent avec le numérique, dans la gestion du parc immobilier, des espaces publics. Je ne dis pas que c'est facile, mais, au moins, elles essaient.

Revenons à vos prévisions. En 2018 donc, une épargne brute en hausse grâce à la contractualisation de l'État qui limite la hausse de vos dépenses de fonctionnement à 1,15 %. Contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, dans Le Progrès ce matin, vous n'auriez pas respecté ces 1,15 % sinon. On le voit bien dans le document qui nous est transmis, qui précise que les crédits inscrits au BP 2018 sont supérieurs de 6,5 millions d'euros au montant désormais autorisé. Et cette épargne brute en hausse, elle est bien sûr due aussi au dynamisme des recettes de stationnement, elles-mêmes dues à la mise en place d'un forfait post-stationnement très élevé.

En 2019, la croissance des dépenses sera toujours limitée par contrat. Avec des recettes en hausse de 2 % et des dépenses de 1,15 %, vous maintiendrez un taux d'épargne brute et un endettement acceptables. Vraiment merci à la contractualisation. Mais ensuite, qu'allez-vous faire, Monsieur le Candidat déclaré, si vous êtes réélu comme vous le souhaitez ? Augmenter de nouveau les impôts et les redevances, alors que Lyon est déjà une des collectivités les plus taxées de notre pays ? Car les marges de manœuvre ne sont pas vraiment fortes. Quelles réformes de structure aurez-vous faites pendant ce troisième mandat ? Avez-vous préparé l'avenir de cette Ville, modernisé son administration, investi suffisamment dans l'éducation, dans les infrastructures qui font défaut aujourd'hui ? Nous ne le pensons pas. Ce qui n'a pas été fait devient urgent.

Une gestion au jour le jour, c'est ce que ce rapport montre encore une fois. Si nous prenons acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, nous ne les partageons pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai ensuite Madame Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, Chers collègues,

La situation financière de la Ville reste bonne malgré les baisses de dotations de l'État ces dernières années, malgré la contractualisation mise en œuvre par le gouvernement, qui contraint fortement les dépenses de fonctionnement des collectivités et dont l'objectif est une réduction des dépenses de ces collectivités de 13 milliards d'ici 2020. Cette réduction risque d'entraîner de nouvelles restrictions dans les dépenses sociales et environnementales des collectivités dans la droite ligne de la politique libérale actuelle du gouvernement.

Cette situation financière est due à une bonne gestion et à certaines mesures prises dans le cadre du plan Marges de Manœuvre, de rationalisation et mutualisation des dépenses, mais aussi de mesures comme la réforme du stationnement qui devrait augmenter les recettes de 3,4 millions d'euros de plus que prévu au budget 2018.

La situation de la Ville vis-à-vis de sa dette s'améliore : la capacité de désendettement devrait être de 4,7 années fin 2018, alors qu'elle était de 5,7 années fin 2017.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, au regard du plan d'investissement actuel, les élus écologistes estiment que notre Ville a les moyens d'amplifier et d'accélérer son plan de lutte contre le dérèglement climatique. Vous avez toutes et tous vu les fortes mobilisations pour le climat du 8 septembre et du 13 novembre, une autre se prépare pour le 8 décembre. Beaucoup de Lyonnais souhaitent voir notre Ville agir à la hauteur des enjeux.

Vous avez, Monsieur le Maire, dans votre discours qui a suivi votre réélection, indiqué vouloir faire plus pour l'écologie et le climat. Alors décidez de le faire dès 2019 !

La Ville peut le faire en réinscrivant à minima les 1,5 million d'euros qui ont été retirés du financement du poste plan d'investissement énergétique et développement durable du plan Climat il y a deux ans sur les 10 millions d'euros qui étaient prévus lors du vote de la PPI en début de mandat. Nous disons bien à minima. De fait, il nous faut investir beaucoup plus.

Nous l'avons vu lors des échanges sur le rapport développement durable, un des objectifs du plan climat de notre Ville, la baisse de 20 % de la consommation d'énergie, sera très difficile à atteindre en 2020 si nous n'investissons pas plus. En effet, nous avons régressé sur l'objectif d'économie d'énergie, passant de -9,5 % fin 2016 à -8 % fin 2017. Nous pensons donc nécessaire d'investir massivement et rapidement sur la performance énergétique de nos bâtiments en particulier. Cela permet aussi de réduire nos dépenses de fonctionnement.

Deuxième sujet, depuis 2015, le groupe des élus Europe Écologie les Verts et apparentés intervient régulièrement lors des débats municipaux sur les questions budgétaires sur la question du désinvestissement carbone. Nous demandons à nouveau que la Ville agisse auprès de ses partenaires financiers, afin qu'ils réorientent leurs financements vers la transition énergétique et un passage à une économie décarbonée. La Métropole a voté lors de son Conseil du 17 septembre dernier un vœu dans ce sens. Nous attendons que la Ville prenne enfin le même engagement.

La loi de transition énergétique a mis en place de nouvelles obligations en matière de transparence des banques, des assureurs, des investisseurs, sur leurs investissements dans les énergies fossiles et pour la transition énergétique. La Ville devrait ainsi avoir les éléments pour choisir des partenaires financiers plus favorables au climat.

Les changements climatiques sont à l'œuvre. Les fortes chaleurs que nous avons connues cet été à Lyon, les incendies récents en Californie, les inondations dans le sud de la France en octobre dernier montrent l'urgence d'agir à la hauteur des enjeux climatiques à tous les niveaux, dont les collectivités.

Vous avez tous compris, nous attendons des actes concrets forts et cela, dès le prochain budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Bley.

Mme BLEY Antonia : Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les collectivités locales participent au redressement des finances publiques de l'État, désormais orienté vers la conformité à la règle d'or européenne.

Dans une première phase, de 2014 à 2017, elles ont subi une diminution drastique de leurs dotations étatiques, tout en contribuant fortement au fonds de péréquation intercommunal en ce qui concerne notre Ville. Sur cette période, la baisse des recettes d'origine étatique de notre

Ville a connu une diminution de 108 millions d'euros, soit 16 %, contraignant la Ville à la mise en place d'un plan Marges de Manœuvre devant atteindre 40 millions d'euros d'ici 2020.

Dans ces conditions, on ne peut que féliciter la Ville d'avoir réussi le défi de maintenir des finances saines, tout en préservant sa capacité d'investissement, largement autofinancé, grâce au fort taux d'épargne brute résultant de cette bonne gestion.

La notation de l'agence Standard & Poors objective cette appréciation, mais je remarque particulièrement son appréciation sur la qualité de la signature de notre Ville. Le niveau d'endettement du Lyonnais, qui s'élève à 818 euros, doit faire pâlir d'envie plus d'un citoyen de ville de plus 100 000 habitants, dont la moyenne d'endettement est de 1 151 euros.

Au terme de cette période de diminution contrainte de leurs recettes, on peut constater que les collectivités locales dans leur ensemble ont joué le jeu et rempli leur part de contrat, puisqu'elles ont réalisé un effort 10 milliards sur l'objectif assigné de 11 milliards, alors que l'État, lui, sur son objectif de 21 milliards, n'en a réalisé que 3.

La situation est maintenant stabilisée, mais un effort supplémentaire de 13 milliards est requis des collectivités locales sur la période 2018-2020 par le biais d'une contractualisation négociée avec l'État pour les 300 plus grosses communes, cette contrainte négociée sur les dépenses offrant aux communes l'avantage de la prévisibilité.

C'est le cas de la Ville de Lyon, dont la hausse maximum autorisée des dépenses de fonctionnement est de 1,15 %, inférieure à l'inflation actuelle de 1,8 % et à l'inflation projetée entre 1,4 et 1,6 % pour les deux années à venir, ainsi qu'à l'évolution naturelle des dépenses d'une ville dynamique, qui a gagné en 10 ans 50 000 habitants, et il y a des incertitudes sur le prix de l'énergie et les taux d'intérêt à long terme.

Or le rôle des communes est fondamental pour les citoyens, car la commune, c'est la proximité, la relation directe de l'habitant avec son cadre de vie. C'est l'école, le logement, la culture, c'est pouvoir faire du sport, pouvoir se déplacer dans une ville où l'on protège le plus faible par rapport au plus fort, le piéton puis le vélo par rapport à la voiture. Et ce rôle de la commune devient crucial aujourd'hui pour des raisons majeures sociales et environnementales.

En effet, nous vivons une période où l'insuffisance de la rémunération du travail rend éligibles les trois quarts de la population au logement social, où le reste à vivre de la population dans son ensemble diminue, en raison des contributions et taxes de toutes sortes, et où 14 % vivent sous le seuil de pauvreté. Les transferts étatiques ne vont plus seulement, et comme c'est normal, aux 1 % les plus pauvres de la population, pour l'espoir de 1 % de revenus supplémentaires, mais surtout, et cela est nouveau, ces transferts bénéficient à la tranche des 1 % la plus aisée de la population, dont les revenus vont ainsi augmenter de 6 % grâce à ces transferts. Et nous vivons une période où l'urgence climatique est telle qu'elle va jusqu'à toucher nos réserves d'eau après un an de sécheresse. Elle est telle qu'elle impose en conséquence des actions fortes et rapides.

La contrainte sur les budgets des collectivités locales, premier investisseur public, induit à l'évidence un risque de fragilisation du territoire et de détérioration de la relation habitant-cadre de vie, comme les événements tragiques qui se sont déroulés récemment viennent d'illustrer les conséquences d'une difficulté d'action en matière de logement.

Les communes par leurs choix financiers modèrent ce cadre de vie et opèrent une redistribution dans l'équité, en permettant à tous un égal accès au service public de qualité, contribuant à lisser les inégalités, à maintenir la cohésion sociale, et à offrir aux habitants une ville vivable et respirable.

De plus, la Ville de Lyon, cœur de la Métropole, a le devoir de maintenir son attractivité dont les espaces verts et les déplacements doux sont désormais pleinement intégrés, puisque les entreprises comme les habitants choisissent leur lieu de vie, en fonction de ces critères écologiques et de bien vivre.

Toutes ces préoccupations sont bien inscrites dans les orientations budgétaires de la Ville de Lyon, qui réussit à maintenir une gestion saine et prudente, pour mieux investir dans l'avenir, puisque vous augmenterez de 50 millions d'euros les investissements dans les deux prochaines années.

Notre groupe Lyon Écologie et Citoyens votera sans réserve ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Bley. Monsieur Rudigoz.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, ce sera une intervention commune avec le groupe socialiste, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Très bien. Nous passons à Madame Condemine.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires de notre Ville pour l'année à venir. Le contexte financier dans lequel s'inscrivent nos discussions découle pour beaucoup des nouvelles modalités de contractualisation voulues par l'État pour les 322 plus grandes collectivités locales de notre pays. Ces modalités se substituent pour la deuxième année consécutive à la ponction brutale que nous avons subie sur nos dotations entre 2014 et 2017.

Sur ces quatre années, faut-il le rappeler, nous avons dû absorber sur notre seule dotation forfaitaire une diminution de 34 millions d'euros, rien que par l'effet de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques et 39 millions d'euros en y ajoutant l'effet de l'écurement. 39 millions d'euros durablement perdus pour les recettes de la Ville, recettes dont l'évolution naturelle a été complètement neutralisée sur toute cette période.

Mais la situation est désormais toute autre. Elle nous contraint, certes, à une évolution plafonnée de nos dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,15 % par an jusqu'en 2020 inclus, ce qui constitue un défi de taille dans une ville dont la dynamique appelle nécessairement, chaque année, un élargissement important du service public, mais elle nous laisse aussi le bénéfice de l'intégralité de nos recettes et de leur dynamique, ce qui nous garantira un financement équilibré des nombreux investissements qui vont se poursuivre sur les deux années à venir.

Nos efforts répétés ces dernières années, efforts déjà orientés vers une croissance modérée de nos dépenses, vont se poursuivre en 2019 et 2020. Grâce à ces efforts, nous profitons aujourd'hui d'une très bonne situation financière, que non seulement beaucoup de collectivités peuvent nous envier, mais qui signe surtout la forte capacité qui est la nôtre à nous adapter sans cesse à un contexte budgétaire qui devient durablement contraint.

On ne saurait trop répéter en effet que, malgré une première moitié de mandat très complexe sur le plan budgétaire, nous avons su préserver nos fondamentaux financiers, sans jamais renoncer à la qualité du service que nous offrons aux Lyonnais et aux Lyonnaises. La nouvelle organisation des temps de l'enfant au sein de nos écoles en est un exemple fort. La Ville a su, à travers ce projet, augmenter son offre et l'adapter aux besoins des familles sans entraver notre équilibre budgétaire global.

Nous offrons également une grande qualité dans les programmations de l'ensemble de nos établissements culturels, nous poursuivons le déploiement de nouvelles opportunités sportives avec de nouveaux parcours enform@Lyon, nous veillons à la qualité de vie qu'offre notre Ville à tous nos concitoyens, nous assurons enfin les investissements utiles à l'accueil de nouvelles populations.

Ainsi déployons-nous depuis le début du mandat une stratégie financière responsable, laquelle répond déjà clairement aux objectifs de responsabilisation des collectivités territoriales que le gouvernement souhaite promouvoir, tout en accompagnant opportunément le développement de notre territoire.

Nos efforts se poursuivront dans les années à venir suivant la trajectoire qui a été fixée. Ils nous permettent d'ores et déjà d'aborder sereinement l'élaboration des budgets annuels jusqu'à la fin du mandat. L'effet ciseau qui aurait dû s'imposer à nos finances a été jugulé. Nous maintenons une épargne brute très satisfaisante et notre capacité de désendettement devrait même rester dans la zone verte, donc inférieure à 6 ans, contre le plafond de 10 ans envisagé au début du mandat.

Cette politique budgétaire vertueuse servira directement notre politique ambitieuse d'investissements, laquelle va s'intensifier sur les deux années à venir, sans pour autant affecter notre endettement. Notre encours de dette devrait en effet rester, à l'échéance de ce mandat, sur le niveau maximum que nous lui connaissons depuis 2001, soit de 430 à 435 millions d'euros.

C'est une belle performance, doublement saluée par l'agence de notation, qui a non seulement reconduit notre notation financière AA perspective stable, mais qui a surtout réévalué notre qualité intrinsèque de crédit au-delà de celle de l'État, en la portant à AA+. Nous pouvons très sincèrement nous en féliciter. Peu de collectivités ont été à ce jour autant reconnues pour la qualité de leur gestion financière.

Si la situation qui est la nôtre doit nous rassurer, nous devons en revanche rester vigilants quant aux modalités de la réforme fiscale souhai-

tée par le gouvernement sur les premiers mois de 2019. Cette réforme, si elle doit définitivement nous priver de toute taxe d'habitation, devra cependant conserver aux communes un réel pouvoir de taux. Ce pouvoir de taux nous garantit l'autonomie financière, sans laquelle le principe de libre administration des collectivités territoriales, principe de rang constitutionnel depuis 2003, ne saurait être effectif.

En résumé, Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons donc les orientations budgétaires de notre Ville pour l'année à venir, les fondamentaux sains sur lesquels elles s'appuient, tout en appelant à ce que nous conservions sur les années à venir notre capacité à nous administrer librement selon les principes d'une décentralisation à laquelle nous sommes très attachés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Rabatel.

Mme RABATEL Thérèse : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Un des intérêts du rapport d'orientations budgétaires est de placer le budget de notre Ville en perspective avec le projet de loi de finances du gouvernement de 2019.

La situation financière de la Ville est saine – on l'a dit plusieurs fois –, notre gestion est solide, nos investissements restent ambitieux, notre plan de mandat se réalise. Mais nous avons dû organiser un plan dit Marges de Manœuvre assez rude pour y arriver, et notre budget est étroitement dépendant du cadre budgétaire national. C'est donc sur lui que nous allons nous concentrer. Il sera temps, lors de l'examen de notre budget primitif, de parler plus en détail du budget de notre Ville.

Nous sommes confrontés – les collectivités comme les citoyens – aux choix fiscaux et budgétaires gouvernementaux que nous estimons largement injustes. Ils nous pénalisent. Et, de plus, leur efficacité pour améliorer la situation de l'économie et de l'emploi en France nous semble encore hypothétique.

Les collectivités, après avoir subi des années de baisse des dotations de l'État, se retrouvent maintenant corsetées par la contractualisation financière avec l'État.

Rappelons que, pour Lyon, cette contractualisation limite l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,15 % par an sur trois ans. Notre groupe s'est abstenu sur cette contractualisation qui handicape nos marges d'action, nous met comme jamais sous contrôle de l'État et représente un clair recul de la décentralisation.

L'État nous dit qu'il faut réduire la dette publique, mais toutes les collectivités territoriales ne sont pas responsables de cette énorme dette, et pas la Ville de Lyon. Nous avons à Lyon depuis des années une politique de contrôle de nos dépenses de fonctionnement, de maîtrise de notre dette, de cadrage de nos emplois, mais la contractualisation nous bloque dans notre action.

Nous sentons en effet désormais cette pression budgétaire au cœur de chacune de nos délégations avec des choix auxquels elle nous oblige. Pourtant, face à la hausse démographique et aux besoins de services publics, face à un chômage, une précarité et une pauvreté persistants, face aux enjeux climatiques et énergétiques, il faut des investissements, mais il faut aussi du fonctionnement. Cela va le plus souvent ensemble. Il faut plus de moyens pour les ressources humaines de la Ville. Il faut par exemple du personnel pour monter les dossiers, que ce soit pour notre Ad'AP, le plan Climat Énergie Territorial ou le développement durable dans son ensemble. Il faut du personnel pour animer nos nouvelles bibliothèques et écoles, sans compter que nous déléguons à des associations une partie des services à la population et que nous ne pouvons réduire plusieurs années de suite les subventions que nous leur attribuons, subventions qui font partie des dépenses de fonctionnement réduites par l'État.

Ajoutons que l'État nous donne des injonctions intéressantes, que nous ne contestons pas, mais coûteuses, comme dans l'éducation : dédoubler les classes de CP puis de cours élémentaire, très bien, scolariser en maternelle tous les enfants de 3 ans, très bien, ou accueillir plus et mieux les enfants en situation de handicap sur tous les temps scolaires, péri et extrascolaires, très bien. Mais cela demande des bâtiments, c'est-à-dire de l'investissement, et aussi des emplois, c'est-à-dire du fonctionnement.

Autre problème, le blocage des rémunérations des fonctionnaires gêne les rares recrutements que nous souhaitons réaliser. Certains fonctionnaires quittent la fonction publique pour aller vers le privé mieux rémunéré. Nous le voyons clairement actuellement à la Ville comme à la Métropole et nous en pâtissons. La fonction publique reste mal payée. Quand on siège comme moi à la Commission des Affaires sociales du COS de la Ville, on voit combien nos fonctionnaires peuvent être impactés par la précarité. Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, un geste financier en 2019.

Car, parallèlement, en 2019, les entreprises vont bénéficier d'un transfert de 38,8 milliards d'euros au titre du CICE transformé en baisse de cotisations pérenne, pour des résultats jusqu'ici très réduits en termes d'emploi.

Le dialogue avec les collectivités territoriales, même s'il semble se renouer, reste compliqué voire conflictuel. Dans ce contexte, la réforme de la fiscalité locale annoncée pour 2019, si elle se situe dans la continuité des choix opérés par le gouvernement jusque-là, nous inquiète.

Nous votons donc aujourd'hui ce ROB. Il montre le sérieux de notre gestion, la juste utilisation des revenus de la Ville au service de tous, nos priorités pour l'éducation, nos écoles, la culture, le logement social. Mais nous espérons que la revoyure du pacte financier au printemps prochain sera l'occasion de mieux prendre en compte nos besoins réels et de corriger quelques injustices comme notre demande d'exclure de nos dépenses de fonctionnement le Mondial féminin de foot.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Rabatel. Monsieur Corazzol.

M. CORAZZOL Guy : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je ferai donc cette intervention sur le DOB au nom du groupe Socialistes et apparentés et du groupe Centre Démocrate.

Les orientations budgétaires dont nous débattons aujourd'hui continuent de marquer une volonté politique claire et résolue de notre majorité pour poursuivre le développement de notre Ville dans un contexte économique et financier qui demeure assez contraint.

Nos efforts pour contrôler nos dépenses comme notre endettement restent à poursuivre si nous voulons maîtriser nos politiques publiques locales et donc notre pouvoir d'agir.

C'est ce que nous continuerons à faire en 2019 en nous appuyant sur une stratégie financière qui a fait ses preuves.

Au sujet des dépenses de fonctionnement : elles restent maîtrisées et s'inscrivent dans le respect du contrat passé avec l'État qui fixe à 1,15 % la hausse maximum autorisée.

La masse salariale, par exemple, sera contenue à hauteur de 1 %. C'est relativement peu au regard des ouvertures d'équipements que nous engageons grâce à l'attractivité de la Ville.

Si je prends l'exemple de ma Délégation, la rentrée scolaire se traduit par un solde net de création de 14 classes du fait de la simple hausse démographique et de 50 classes avec la mesure gouvernementale de dédoublement des CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire, que nous avons portée avec enthousiasme pour permettre au plus grand nombre d'enfants de ces territoires de pouvoir réussir.

La mise en œuvre du plan « Marges de Manœuvre » continue aussi à porter ses fruits. Ce plan nous permet de limiter l'augmentation mécanique de nos dépenses de fonctionnement. Ce sont 4,3 millions d'euros qui ont été économisés cette année.

Ce sont ces décisions, parfois délicates pour nos concitoyens, pour nos personnels, qui nous permettent de maintenir un niveau correct pour notre épargne brute et ce, dans un contexte d'une baisse des dotations de l'État depuis 2014 (98 millions d'euros contre 63,9 millions d'euros en 2018).

Ces efforts importants sont la condition déterminante de notre ambition d'investir pour cette Ville, que l'on souhaite attractive et solidaire.

Ces mesures d'économie ne visent qu'un seul objectif, celui de préserver notre capacité d'investir et donc de préserver notre avenir.

Nous avons terminé le mandat 2008-2014 en réalisant 153 millions d'euros de dépenses d'équipement, avec une moyenne de 116 millions d'euros par an.

Pour les prochaines années, l'objectif affiché est d'engager 100 millions d'euros d'équipements par an soit 600 millions d'euros sur la période 2015-2020, en ne détériorant pas notre capacité de désendettement à l'horizon 2020.

Je rappelle que notre capacité de désendettement reste depuis plusieurs années largement inférieure à 10 ans : 6 ans pour 2017, moins de 5 ans en 2018, et tout cela, alors même que Lyon est une ville de plus en plus attractive dont les habitants attendent des services et des équipements publics de qualité. Des bibliothèques, des crèches, des salles associatives et des écoles évidemment. En septembre prochain, ce sont

par exemple deux nouvelles écoles qui verront le jour dans le 7^e arrondissement à Gerland et dans le 8^e arrondissement.

Dans le contexte actuel, investir est une nécessité pour nos acteurs économiques locaux comme pour nos concitoyens qui souhaitent tous que notre Ville continue à se développer.

Pour nourrir cette ambition, nos fondamentaux restent bons cette année et c'est d'ailleurs l'agence Standard & Poors qui le rappelle en reconnaissant une nouvelle fois la note AA (la plus haute qu'une collectivité locale puisse obtenir). On peut difficilement la suspecter d'être partisane.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés et le groupe Centre Démocrate soutiendront ces orientations budgétaires, car elles définissent une stratégie, fidèle à nos engagements, adaptée aux contraintes du présent et porteuses d'attractivité pour notre ville de demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Corazzol. Monsieur Brumm, quelques remarques.

M. BRUMM Richard : Quelques remarques, oui.

Tout d'abord, l'intervention de Madame Perrin-Gilbert me permet d'insister sur deux points. Elle a fait part de son hostilité répétée d'une part à la contractualisation et d'autre part à notre notation, à notre recours à une agence de notation.

En ce qui concerne le recours à une agence de notation, je lui rappellerai simplement que toutes les collectivités, toutes les sociétés privées font appel à ce genre d'agence, qui est naturellement neutre et qui a l'avantage de donner un avis objectif sur une gestion. Entre nous, quand on entend les chicaneries, on peut dire que la gestion n'est pas bonne, plus ou moins bonne, etc. L'agence de notation, qui intervient de l'extérieur, donne un avis objectif sur une gestion. En l'occurrence, elle dit que notre gestion est très bonne.

Sur le volet de la contractualisation, je comprends que ceux comme Madame Perrin-Gilbert qui étaient opposés à la contractualisation ont fait un choix. Ils considéraient que c'était mieux d'avoir le système antérieur qui, chaque année, nous privait de dotations ; de façon aveugle, quelles que soient les communes, les dotations baissaient. La contractualisation, si elle n'est pas la panacée, nous a quand même permis de discuter avec l'État, par l'intermédiaire du Préfet et de déterminer un certain nombre de critères qui devaient être pris en compte, par exemple insister sur le fait que certaines dépenses que nous avions pu faire étaient exceptionnelles, que d'autres dépenses qui vont être faites (je pense par exemple au Mondial de football féminin) doivent être exclues du fameux 1,15 %. Il y a une clause revoyure. On peut donc le faire. Nous avons un interlocuteur. Jadis, avec la baisse des dotations, il n'y avait pas d'interlocuteur. Donc je considère que cette contractualisation est tout de même un progrès, même si ce n'est pas la solution dont nous pourrions rêver.

Quant aux observations de Monsieur Broliquier, qui nous donne des leçons de gestion, je vous précise que nous avons pour habitude, lorsqu'il faut faire appel au privé parce que c'est l'intérêt général, nous le faisons. Lorsqu'il s'agit de mutualiser, nous le faisons. C'est pourquoi je suis un peu surpris, que vous, Monsieur Broliquier, Maire du 2^e arrondissement, vous critiquiez notre mutualisation - comme si nous n'en faisons pas assez - alors qu'il existe une mutualisation en cours de la comptabilité des arrondissements et que vous y êtes opposé. Vous ne voulez pas participer à cette mutualisation. Alors, de grâce, ne nous donnez pas de leçons en ce domaine. Je comprends que c'est plus agréable de faire ce qu'on veut chez soi ; mais, en l'occurrence, la mutualisation qui a de grands avantages financiers a aussi des inconvénients et il faut les accepter.

Quant à Madame Balas, et j'en aurai terminé, elle a beaucoup parlé de l'État, mais elle a moins parlé de la Ville. Je constaterai simplement que, pour affirmer des chiffres, des + 2 % par-ci par-là, elle oublie elle aussi de considérer que certaines années, nous avons eu des dépenses exceptionnelles, telles que l'indemnité qui a été versée au LOU et qu'on ne peut pas annoncer un chiffre brut comme cela, sans explication en affirmant simplement que nous dépensons trop.

J'insiste sur le fait que cette agence qui nous a donné une bonne note ne fait que conforter le sentiment que nous avons de bien gérer. Nous nous appliquons tous, tous les jours, à bien gérer et il ne faut pas balayer cette bonne gestion avec des arguments qui n'ont pas de poids.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Chers collègues, juste quelques mots.

D'abord, je dois dire pour commencer que je suis assez d'accord avec Madame Perrin-Gilbert - eh oui, cela arrive -, lorsqu'elle dit que le vrai bon indice est celui du bien-être des habitants. Oui, c'est le vrai bon indice. Mais il se trouve que nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires et les problèmes financiers peuvent avoir un impact sur le bien-être des habitants.

Par exemple, lorsque la Grèce a connu son choc financier, cela a eu certaines conséquences sur le bien-être des habitants. Par conséquent, le fait d'avoir des finances rigoureuses a évidemment une conséquence sur la continuité du bien-être des habitants.

Ce que nous avons voulu faire, pas simplement dans cet exercice, mais depuis longtemps, c'est effectivement d'avoir une gestion rigoureuse.

Si on veut bien montrer quelques chiffres, quelques graphiques, on peut regarder par exemple que l'encours de dette que nous avons, pas depuis hier, mais depuis 2001, était de 428 millions d'euros, et qu'aujourd'hui, nous en sommes à 410 millions d'euros. Donc, on ne peut dire, personne ne dire, que nous n'avons rien fait au cours de ces années. Nous avons beaucoup construit de salles de sport, d'écoles, de crèches, etc., et, malgré tout, nous avons réussi à ne pas s'endetter. Quand on regarde la courbe du bas (la courbe de la charge de la dette), on s'aperçoit qu'elle a baissé. Elle a baissé structurellement sur le long terme, parce que nous avons justement eu des finances rigoureuses. Elle a baissé dans les dernières années parce que les taux d'intérêt ont baissé. Évidemment, nous savons que les taux d'intérêt, cela peut être volatil et que, demain - nous le constatons en ce moment d'ailleurs -, les taux d'intérêt peuvent remonter. À ce moment-là, celles et ceux qui seront endettés connaîtront de grandes difficultés.

Tout à l'heure, j'écoutais Madame Bley qui disait que l'État a sans doute été moins vertueux que ne l'ont été les collectivités locales, et comme je viens de le montrer, la Ville de Lyon. C'est vrai. Si je regarde le graphique suivant, la ligne a monté de manière considérable. Nous voyons aujourd'hui que nous sommes arrivés à 2 258 millions d'endettement. Si demain les taux d'intérêt remontent, nous connaîtrons un certain nombre de difficultés. Il est donc nécessaire de procéder, si je puis dire, à un certain nombre de ménage à l'intérieur des ministères. Dans les quelques mois où j'ai été au ministère de l'Intérieur, une de mes premières tâches a été d'essayer de faire comme nous faisons à la Ville de Lyon, c'est-à-dire d'avoir une stratégie financière, d'avoir un tableau de suivi, de regarder mois par mois comment évoluent les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Paradoxalement, étrangement, cela n'existait pas. Nous l'avons fait. Désormais, je pense, il y aura un suivi des dépenses et c'est totalement nécessaire. Quand l'État demande aux collectivités locales de faire un effort, il faut effectivement que lui-même puisse continuer à faire cet effort.

Nous avons montré tout à l'heure la capacité de désendettement de la Ville de Lyon. Nous voyons qu'elle est extrêmement basse. Quand nous allons arriver en 2020, on pourrait dire, c'est la fin du mandat, laissons tout ouvert et l'on verra ce qui se passe après. Ce n'est pas le cas. Nous sommes donc à une capacité de désendettement très faible et c'est quelque chose de totalement nécessaire. Je connais un certain nombre de collectivités locales qui, demain, risquent d'avoir de grandes difficultés parce qu'elles sont extrêmement endettées. Elles auront des difficultés à maintenir leurs dépenses futures, parce que la capacité d'avoir un endettement faible, c'est avoir, comme nous le disions précédemment, des capacités d'autofinancement brut important et donc de pouvoir continuer à construire un certain nombre d'équipements.

Lorsque l'on regarde nos dépenses d'équipement, j'ai souhaité que nous vous le présentions depuis 2001, pour donner une idée de la situation. Nous nous apercevons que, sous ce mandat, avec la contrainte financière que nous avons connue, nous continuons à avoir des dépenses d'équipement relativement élevées. Si vous vous souvenez de nos premiers débats, nous avions dit au départ que nous aurions 600 millions d'euros d'investissement. À la fin de ce mandat, nous aurons 650 millions d'euros, c'est-à-dire que nous aurons 50 millions d'euros en plus de ce que nous nous étions donné comme objectif, parce que, justement, nous avons eu la trajectoire que nous avons eue. Si nous ne l'avions pas eue, nous ne pourrions pas rajouter en fin de mandat 50 millions d'euros supplémentaires parce que nous n'aurions plus de quoi aujourd'hui les financer.

Je veux vous montrer deux tableaux sur nos relations avec l'État. Le premier présente l'évolution potentielle avec la baisse des dotations, telle que nous l'avons connue pendant trois à quatre ans. C'était une pente relativement sévère. Là, nous serions tombés à 50 millions d'euros de dotations de la part de l'État. Cela a été arrêté. Même si je comprends les limites des 1,2 %, vous vous apercevez que cela reste rectiligne et que, grosso modo, à 1 ou 2 millions d'euros près, cela ne bouge plus. Nous savons donc où nous allons du point de vue des dotations de la part de l'État. Cela permet d'avoir quelques assurances pour l'avenir.

Pour ce qui concerne la dotation forfaitaire, car la dotation globale de fonctionnement est quelque chose de relativement complexe - vous avez totalement raison - nous avons quelque chose qui s'appelle l'araignée. Cela montre que cela va dans beaucoup de coins. Vous voyez que la dotation forfaitaire n'évolue quasiment pas pour la Ville de Lyon. Ce qui évolue en revanche, où nous perdons un peu d'argent, mais je pense que c'est l'équilibre social qui est voulu, qui ne date pas de ce mandat, mais qui avait été voulue auparavant, c'était de concentrer la DSU sur un

plus petit nombre de villes de manière à augmenter leur DSU. Si la Ville de Lyon perd effectivement de la DSU, vous voyez que nous la perdons sur quatre ans, les villes de la périphérie (Vaulx-en-Velin, Vénissieux, etc.) vont voir augmenter leur DSU. Il existe donc une solidarité entre les différentes villes.

Sur le FPIC, vous connaissez l'évolution, vous savez combien elle était grande. J'ai souhaité l'an dernier que nous puissions arrêter l'augmentation du FPIC, parce qu'il devenait extrêmement important. Si nous avons continué sur la même pente, nous aurions été aux alentours de 10 millions d'euros pour la Ville de Lyon. Sur la DSU, nous n'avons pas évolué, mais, sur le FPIC, nous avons décidé de plafonner un peu. Autrement, cela aurait été extrêmement douloureux pour un certain nombre de villes comme la Ville de Lyon.

Ensuite, quand on parle de problèmes fiscaux sur la Ville de Lyon, nous nous apercevons que, pour ce qui concerne la taxe d'habitation ancienne manière, Nice est devant nous. Tout de suite après vient Lyon. Pour ce qui est du foncier bâti, nous sommes les premiers devant Strasbourg. Nous sommes loin d'être les plus taxés. Au contraire, notre taxe est tout à fait raisonnable. La cotisation fiscale d'un ménage type lyonnais est de 953 euros. Pour la taxe sur le foncier bâti, nous sommes à 786 euros. Lorsque l'on fait le total, nous redeviendons premiers pour 1 739 euros. Comme vous le savez, il est prévu une suppression de la taxe d'habitation pour une partie des ménages. Aujourd'hui, pour 33 % de la taxe d'habitation, les foyers fiscaux sont exonérés jusqu'à la tranche des 80 % les moins riches de la population française. Comme la population lyonnaise est un peu plus riche que le reste de la population, cela donne pour la population lyonnaise 135 000 foyers fiscaux qui vont pouvoir bénéficier de cette réduction, parce que nous avons une moyenne un peu plus haute que la moyenne de la population française.

Ensuite, quelles sont nos grandes orientations ? Car cela n'épuise pas l'analyse financière. Que faisons-nous ? Comme nous l'avons indiqué, nous essayons de faire un équilibre social de la population, nous essayons d'investir dans l'environnement. Nous essayons de faire en sorte que nous investissions dans la culture. Je vous rappelle ce qu'est la part de la culture dans le budget de la Ville de Lyon. Nous construisons des écoles. Nous construisons des crèches. C'est cela, le bien-être. Cela n'est qu'un outil, mais encore faut-il pouvoir disposer d'un outil relativement bien géré, on peut le dire, je crois.

Merci.

Pour ce dossier, en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, il s'agit de voter pour prendre acte à la fois de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2019 et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2019.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote sur le rapport

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal a donc par sa délibération pris acte.

2018/4221 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 056 226 euros relatif à une opération de construction d'un CHRS de 80 chambres situé 21, rue d'Aubigny à Lyon 3e

Rapporteur : Mme Aït-Maten Zorah

Mme AÏT-MATEN ZORAH, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui est l'occasion de rappeler qu'une politique sociale ne se construit pas sans volontarisme, que les centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont des outils précieux et que LAHSo reste un partenaire incontournable.

L'Hôtel social Riboud dont il est question aujourd'hui a été créé par la volonté conjointe de deux hommes désireux de mettre un terme à la misère des hommes vivant dans la rue, le Maire de Lyon de l'époque et le Président du CLORE. Cet équipement destiné à accueillir les hommes seuls sans hébergement et en rupture sociale était le premier d'une grande et belle famille, puisque allaient suivre ensuite un CHRS pour femmes avec enfants, la Charade et sa crèche Jacques Prévert, un CHRS pour familles, accueil et logement, et un accueil de jour dénommé Point accueil, et un atelier d'insertion, le Grenier.

Même si l'association de l'Hôtel social a changé de nom en 2015 sous la houlette de sa Présidente Martine ROURE, qui fut à cette même place, qui est la mienne aujourd'hui, il y a quelques années, les objectifs de LAHSo restent les mêmes. Il s'agit de lutter contre l'exclusion des plus démunis et de s'engager chaque fois qu'il est nécessaire. Plus de 2 000 personnes isolées ou en famille sont ainsi accueillies, accompagnées ou hébergées chaque année grâce à ces professionnels de l'action sociale.

L'association, dont nous venons de fêter le 50^e anniversaire se caractérise également par son inventivité et sa capacité d'innovation. Si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous invite à vous rendre au plateau circulaire qui vient d'être inauguré au 13, rue de la Charité, notamment par ma collègue Anne-Sophie Condemine, où vous pourrez prendre la mesure du professionnalisme et de la créativité de l'équipe de son atelier d'insertion le Grenier.

Cette capacité d'innovation ne se limite pas au seul secteur de la restauration de meubles anciens. LAHSo a en effet investi depuis plusieurs années le champ de la santé mentale. Tous ces professionnels sont ainsi formés à la démarche « un chez-soi d'abord », qui vise à prendre en compte la souffrance psychique chez les personnes à la rue, en lien avec l'ARS et les hôpitaux.

Pour en revenir à Riboud, le CHRS passe de 74 à 80 places. Ces places supplémentaires ont justement été pensées pour accueillir des personnes confrontées à cette problématique, en lien avec l'hôpital du Vinatier.

Construit en 1968 sur un terrain appartenant à la Ville, le bâtiment nécessitait de plus en plus d'entretien et 50 ans après, il devenait impérieux de le moderniser. Le 18 décembre 2017, nous avons donc proposé de le reconstruire sur une parcelle libérée par la SAHLMAS, au 21, rue d'Aubigny, dans le 3^e arrondissement, et nous avons voté une subvention d'investissement de 500 000 euros.

Aujourd'hui, il s'agit de garantir l'emprunt d'un projet qui accueillera donc 80 personnes. Toutes bénéficieront d'appartements dotés de sanitaires individuels, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors, un accès à la restauration collective est maintenu. S'y ajoute une cuisine pédagogique, où les personnes pourront accueillir des invités et surtout apprendre à se faire à manger, ce que ne savent pas obligatoirement faire les hommes qui sont accueillis.

Le projet se caractérise également par une forte volonté d'ouverture sur le quartier, à travers un jardin partagé sur le toit, une salle de sport et un espace partagé ouvert sur le quartier dont l'utilisation reste encore à définir.

Riboud pourra donc, à l'instar des 25 CHRS que comprend notre commune, y accueillir dignement les personnes en difficulté. La Ville de Lyon affiche ainsi clairement sa volonté de poursuivre sa politique de lutte contre l'exclusion et réaffirme sa solidarité envers les plus démunis.

Elle continue d'œuvrer à leurs côtés grâce au restaurant social et aux bains-douches, directement gérés par son CCAS, grâce aux dispositifs mis en œuvre au sein des Maisons de la Métropole et des Solidarités, mais aussi par le soutien apporté à ses partenaires associatifs.

La question de l'hébergement d'urgence continue de nous préoccuper. Nous le savons tous, cette question est à relier à la situation mondiale. Mais nous ne pouvons rester insensibles à la présence de ces hommes, de ces femmes, de ces jeunes couples, de ces familles, que les 1 200 places prévues par l'État dans le cadre du plan hivernal cet hiver ne suffiront pas à héberger.

L'État fait le choix de privilégier l'approche du logement d'abord. La mise en œuvre de cette politique demandera du temps et nous serons attentifs à ce que les moyens qu'elle suppose ne soient pas mobilisés au détriment des CHRS, tels que celui de Riboud.

Cette politique nous vient des États-Unis avec le principe du housing first et s'adresse aux personnes les moins à même, selon les critères classiques, d'obtenir un logement directement. Introduit en France dès 2009, lors des discussions autour de la loi sur le DALO, il repose sur la liberté de l'individu, qui, libre de vouloir suivre un accompagnement ou non, libre de choisir son quartier, en fonction des disponibilités bien sûr, lui permet de reprendre progressivement le contrôle sur son quotidien.

La démarche est intéressante, mais elle est à une double condition, celle de résister à la tentation de penser que tout le monde peut accéder au logement, certaines personnes malheureusement sont tellement vulnérables qu'il faudra continuer à les accompagner durablement, et il faudra surtout que les moyens soient à la hauteur des ambitions affichées, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Concrètement, l'État a prévu de créer des places de pensions de famille et des possibilités de baux glissants supplémentaires via une

augmentation de l'intermédiation locative, mais, et c'est la raison pour laquelle j'évoque ce dispositif à propos de Riboud, le gouvernement a également prévu de réduire le budget des CHRS de 3 % pour transformer des places de CHRS en places destinées au logement d'abord, ce qui représente 57 millions d'euros en moins au plan national pour les CHRS. D'ores et déjà, le BOP 77 doit être réduit de 25 millions d'euros en 2018 et les associations gestionnaires de CHRS ont été sommées de supprimer des places. Juste pour une information, une place en CHRS coûte 15 000 euros par an, une place en prison, 100 000 euros, une place en psychiatrie, 300 000 euros.

À ce jour, les négociations entre l'État local et LAHSo portent sur la transformation de 10 studios en diffus gérés par Riboud. Ceux-ci seront financés par l'intermédiaire locative mais continueraient de bénéficier de la possibilité d'un accompagnement social, ce qui satisfait l'association. Ce n'est pas le cas de toutes. Il nous faudra donc être vigilants pour que cette politique ne se construise pas sur le dos des plus précaires. Et je compte sur mes collègues députés de la majorité présidentielle pour s'en faire le relais.

Enfin, je voudrais remercier mes collègues, Nicole GAY, pour son soutien depuis le début, et Françoise Rivoire, Présidente de la SAHLMAS, d'avoir porté cette reconstruction ambitieuse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Faurie-Gauthier.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Notre groupe souhaite simplement saluer le travail fourni conjointement par l'ensemble des acteurs de ce projet, que ce soit la SAHLMAS, l'association LAHSo, l'architecte Atelier Véra ou encore la Ville de Lyon, et, bien sûr, la Mairie du 3^e arrondissement.

Ce travail a permis de concevoir à la fois des locaux inscrits dans une réinterprétation de l'architecture du XX^e siècle, propre au quartier de la Part-Dieu, mais aussi et surtout des locaux adaptés au quotidien d'un tel centre, ce qui permet d'offrir un vrai confort aux usagers et au personnel.

Notre groupe tient à souligner sa satisfaction de voir que la Ville s'engage ainsi dans des projets sociaux et solidaires, tels que celui-ci, qui font preuve de grandes qualités. Car si une ville peut rayonner économiquement, et nous savons que c'est le cas pour Lyon, elle peut et doit aussi rayonner au travers de la solidarité qu'elle revendique.

En tant que Déléguée à la Prévention, je me félicite par ailleurs des formations en santé mentale, car nous savons ô combien les situations sont délicates pour les personnes qui souffrent et également pour l'entourage, que ce soit les accompagnants ou les proches.

Le groupe Centre Démocrate soutient pleinement ce projet et votera avec plaisir ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Tout à l'heure, je parlais de l'emploi des fonds bien gérés, c'est aussi à cela et c'est d'abord à cela que servent ces fonds. Bien gérer la Ville, c'est aussi faire cela.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Abstention de M. Boudot).

(Mme Rivoire ne participe pas au vote)

2018/4228 - Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population 2019

Rapporteur : Mme Frih Sandrine.

Mme FRIH Sandrine, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération pour fixer la rémunération des agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population, qui aura lieu du 17 janvier au 23 février 2019. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Nous n'allons pas ouvrir un dialogue ce soir, mais, à mon tour, Monsieur le Maire, je souhaite vous dire que, moi aussi, je suis d'accord avec vous. Eh oui, tout arrive. Bien sûr qu'il faut être sérieux en matière de finances publiques, et oui, la santé financière de nos collectivités impacte le bien-être des habitantes et habitants puisqu'elle permet ou pas de réaliser des investissements qui vont contribuer à ce bien-être.

Mais alors, Monsieur Collomb, et c'est là où nous n'allons pas être d'accord, cette vigilance et ce sérieux auraient dû vous animer aussi quand vous avez écrit le projet de Métropole avec l'ancien Président du département du Rhône, Monsieur Michel Mercier. Si vous aviez eu ce souci de bonne gestion, alors notre Métropole et ses habitants n'auraient pas eu à assumer les emprunts toxiques contractés par Monsieur Mercier. Car la sortie anticipée de la dette toxique a eu un double impact : hausse des impôts d'un côté et retrait de certains projets de la PPI métropolitaine de l'autre.

Je clos ce chapitre et j'en reviens au projet de délibération présent, qui concerne la rémunération pour 2019 des agents municipaux recenseurs.

Lors du débat d'orientations budgétaires, qui vient de se dérouler à l'instant, deux élus de votre majorité, Monsieur le Maire, Madame Bley et Madame Rabatel, ont pointé l'insuffisance de la rémunération du travail et la nécessité de revaloriser les traitements des personnels municipaux. Nous sommes entièrement d'accord avec ces propos.

Alors j'invite les groupes politiques de Madame Bley et de Madame Rabatel à s'abstenir en cohérence et avec nous sur ce projet de délibération. Pourquoi ? Bien sûr, nous ne nions pas la nécessité du recensement, mais nous sommes en désaccord avec le fait de ne rémunérer nos agents et nos agents retraités qu'à hauteur de 5 euros bruts par logement enquêté. Et nous sommes d'autant moins d'accord que cette rémunération de 5 euros bruts par logement enquêté n'a pas été revalorisée depuis... Savez-vous depuis quand ? Depuis 2010. Qui accepterait dans notre pays de voir sa rémunération gelée depuis maintenant 9 ans ?

Nous nous abstenons donc sur cette délibération et nous invitons nos collègues à faire de même.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

2018/4215 - Unions syndicales départementales de salariés - Subventions 2018

Rapporteur : Mme Gay Nicole.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour les subventions des unions départementales syndicales.

M. LE MAIRE : Voilà, c'est notre côté social, Madame Gay.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(M. BOUDOT vote contre).

2018/4216 - Fourniture de mobiliers scolaires et locaux annexes - Convention de groupement de commandes avec la Ville de Villeurbanne - Autorisation de signer la convention

Rapporteur : M. Brumm Richard
(Adopté).

2018/4217 - Modification de la délibération 2017/3482 du 18 décembre 2017 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 302 822 euros - Opération : acquisition en VEFA de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3e

Rapporteur : M. Brumm Richard
(Adopté).

2018/4218 - Régularisation des déficits des régies de décembre 2016 à décembre 2017

Rapporteur : M. Brumm Richard
(Adopté).

2018/4223 - Abrogation et remplacement de la délibération 2018/3959 du 2 juillet 2018 relative à la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère SAREL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 802 904 euros - Opération : acquisition-amélioration de 17 logements PLUS situés 73-75, rue Pasteur à Lyon 7e

Rapporteur : M. Brumm Richard
(Adopté).

2018/4225 - Admissions en non-valeur 2018 sur le budget 01 pour un montant de 241 853,09 euros (rectificatif)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté).

2018/4230 - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics - Autorisation de signer la convention avec la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. Brumm Richard
(Adopté).

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, de six rapports, qui ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien

Je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2018/4219 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 624 680 euros relatif à une opération de réhabilitation partielle avec mise en sécurité électrique des logements, remplacement des portes palières, rénovation des équipements sanitaires, rénovation des parties communes d'une résidence sociale située 27, rue du professeur Patel à Lyon 9e

Rapporteur : Mme Aït-Maten Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

2018/4220 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 847 038 euros relatifs à une opération de construction de 11 logements (8 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 137, rue du Cuvier à Lyon 6e

Rapporteur : M. Le Faou Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur cette garantie d'emprunts permettant de produire du logement conventionné sur le 6^e arrondissement de Lyon.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

2018/4222 - Modification du tableau des effectifs (rectificatif)

Rapporteur : M. Claisse Gérard
(Adopté).

2018/4227 - Ratio de catégorie C - Agent de maîtrise principal

Rapporteur : M. Claisse Gérard
(Adopté).

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Avis favorable sur ces deux délibérations, avec, pour la première, le rapport 4222, qui porte sur la modification du tableau des effectifs, un rectificatif qui a été posé sur table.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Boudot).

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

2018/4231 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la gestion d'un bassin hydraulique rue Garibaldi à Lyon 3e

Rapporteur : M. Giordano Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Très rapidement, avis favorable de la Commission pour ce projet écologique, qui permet de stocker l'eau pour la restituer par les arbres lors des épisodes de canicule.

Très rapidement, car cela a été présenté en Commission, avec avis favorable de la Commission, il s'agit de l'eau des trottoirs de la rue Garibaldi, récupérée dans le réservoir. Cette eau va remonter via les racines des arbres, pour qu'elle soit restituée par évapotranspiration dans l'environnement, soit une baisse de 4 à 5 degrés de température estimée dans l'aire. En d'autres termes, un projet d'avenir salué par Le Monde dans son article du jour.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Bérat.

Mme BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire,

Pour rester dans le développement durable, je vais me fixer un objectif ambitieux de réduction du temps de parole. Je vais réduire de 40 % et je vais retirer mon intervention.

Je voudrais simplement sur le pipeau vous remercier pour votre leçon de lettres classiques de tout à l'heure, mais vous m'avez mal écouté. J'ai dit, à propos du pipeau, que cela avait été évoqué dans une réunion publique à vos Adjoints, que les gens présents ont demandé à faire moins de pipeau. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les gens qui étaient à la réunion publique sur le plan Climat la semaine dernière et cela a été rapporté dans la presse. Je voulais apporter cette précision.

Merci.

M. LE MAIRE : J'irai à la prochaine et je leur parlerai de Virgile et des Bucoliques.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

2018/4234 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, et relative aux modalités de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville

Rapporteur : M. Sécheresse Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Un dossier récurrent, puisqu'il s'agit de ces navettes qui parcourent certains quartiers de Lyon tout au long de l'année. Elles font l'objet d'un accord entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, sachant que la moitié du déficit d'exploitation est prise en charge par notre Ville. Le volume dépasse les 60 000 euros.

Il s'agit de deux navettes, l'une qui est sur la Croix-Rousse et l'autre qui est sur le quartier du Vergoin dans le 9^e arrondissement.

Concernant la S10, donc celle qui est dans le 9^e arrondissement, depuis 2017, nous avons une offre qui a évolué afin de répondre aux besoins spécifiques de la population, s'agissant tout d'abord du prolongement pérenne de la ligne jusqu'au lycée Jean Perrin, et le deuxième aspect est le fonctionnement provisoire qui a été mis en place, de manière à ce que les populations puissent accéder aux commerces. Il est clair qu'une fois que la surface alimentaire Intermarché, qui est prévue au Vergoin, aura été inaugurée, nous reverrons un peu ces aspects. C'est ouvert. Je vois que le député du 9^e va chez Intermarché, c'est une grande nouvelle pour nous tous. Merci, Monsieur Laferrière. Près de la moitié de cette hausse est en vérité due à la fréquentation par les lycéens de Jean Perrin. Un certain nombre de questions peuvent également se poser, n'est-ce pas, Monsieur Laferrière ?

En ce qui concerne la deuxième navette, dite S12, elle concerne la Croix-Rousse et elle n'a pas subi de modifications. Les chiffres sont d'ailleurs relativement stables, à quelques unités près. La seule modification enregistrée est très marginale. Il s'agit des modifications liées aux travaux de la Place de la Comédie.

Vous avez un avis favorable sur ces deux navettes et sur ce dossier, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Vous allez être d'accord avec moi, puisque je retire mon intervention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

2018/4240 - Création d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées

Rapporteur : M. Sécheresse Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Le dossier dont il s'agit concerne la ZFE, c'est-à-dire la zone à faibles émissions nouvelle formule, répétée sur tous les modes dans les années à venir.

Au-delà des considérants de ce dossier qui sont bien entendu relatifs à la pollution, au coût de cette pollution, à la mortalité, aux impacts économiques – je vois que vous partez, Monsieur Laferrière, mais des travaux parlementaires importants ont été menés sur la question. Nous savons que l'ensemble des collectivités territoriales doivent absolument réagir. La Métropole de Lyon, comme vous le savez, a été un acteur important de cette évolution.

Créer une zone à faibles émissions va concerner pour ce qui concerne notre agglomération, notre commune, ainsi que celle de Villeurbanne, de Caluire-et-Cuire, de Bron, de Vénissieux. C'est pour cette raison que nous sommes sollicités aujourd'hui pour donner notre avis.

Ces questions de ZFE sont basées sur le système des vignettes Crit'Air, ces certificats de qualité de l'air que les automobilistes connaissent bien. C'est là-dessus que s'opéreront les nouvelles réglementations qui vont intervenir et qui visent, par un retour d'expérience, à définir des objectifs ambitieux en matière de ZFE.

L'objectif attendu à Lyon est de diviser par deux le nombre de personnes surexposées aux oxydes d'azote. La Métropole de Lyon propose que l'opération se déroule en trois temps.

Le premier temps sera – et il commence dès maintenant – une période d'information et de sensibilisation autour des nouvelles modalités de circulation qui vont nous concerner au 1^{er} janvier 2019.

La deuxième application de la ZFE se fera au 1^{er} janvier 2020, uniquement pour les véhicules utilitaires et légers, livraisons, etc., destinés au transport de marchandises suivant un certain nombre d'indications sur lesquelles je ne reviens pas et qui sont présentes, vous le savez, dans le dossier.

Le troisième élément est une application de la ZFE au 1^{er} janvier 2021 pour tous les véhicules selon les modalités, qui sont des modalités relativement classiques, puisqu'il s'agit toujours des critères que j'ai évoqués précédemment. Seuls les véhicules utilitaires légers et poids lourds disposant d'une vignette Crit'Air 2, Crit'Air 1 ou Crit'Air électrique pourront en effet circuler et stationner dans la ZFE à horizon 2021.

Voilà en ce qui concerne le dispositif. Un certain nombre de dérogations, vous l'avez vu, seront applicables à un certain nombre de véhicules liés à la sécurité. La temporalité de cette zone ZFE sera du 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour la Ville de Lyon, cette ZFE concerne la quasi-totalité du territoire communal, à l'exclusion – c'est présent dans le rapport – du nord du 9^e, d'une portion du 5^e et du sud du 7^e. Ce périmètre, je le sais, est tout à fait discutable. Personnellement, je partage un certain nombre de remarques. Pourquoi pas ne pas donner l'ensemble de la commune de Lyon comme périmètre de la ZFE ? La question, je crois, sera posée par un amendement.

Concernant le contrôle, les infractions relatives à la circulation ou au stationnement des véhicules utilitaires non autorisés provoqueront des sanctions, des sanctions de troisième classe, c'est-à-dire 68 euros à ce jour, pour les utilitaires légers, et des contraventions de quatrième classe à hauteur de 135 euros pour les poids lourds.

La création de la ZFE impose d'amplifier l'amélioration du parc des véhicules municipaux. À cet égard, les services municipaux travaillent depuis de nombreux mois. La mobilisation qu'ils préconisent sur le plan financier devrait être supérieure à 1 750 000 euros. La Ville de Lyon a fait le choix de se préparer à ces objectifs et prendra donc les mesures nécessaires pour être exemplaire en la matière.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable à la proposition de la Métropole de Lyon, peut-être d'intégrer, au-delà des questions de périmètre que nous discuterons ensuite, des réserves concernant une ville, Lyon, qui souhaite être associée à l'élaboration de la stratégie visant à éloigner le trafic de transit du cœur de l'agglomération – il s'agit de la première. La deuxième, le Conseil municipal sollicite un suivi et une évaluation associant les communes dès la conception du dispositif. Enfin, la mobilisation des forces de police municipales pour le contrôle du périmètre ZFE devra faire l'objet d'une discussion entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon avant toute mise en œuvre.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Boudot.

M. BOUDOT Christophe : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne voudrais pas être discourtois, mais je m'adresserai également au Président de la Métropole, puisque nous avons la chance de l'avoir parmi nous.

Certaines mauvaises langues disent que ceux qui sont encore En Marche seraient de plus en plus métropolitains et écolos. Ce rapport consacré à la création de la ZFE métropolitaine tend à le montrer et il en dit long sur l'antagonisme des uns envers les autres, de ceux qui ont tout (opéra, médiathèque, transports en commun, métro, bureaux) et ceux qui en rêvent à 30 ou 40 kilomètres de là.

De quoi s'agit-il ? À l'horizon 2019, c'est-à-dire dans un mois et demi, la Métropole de Lyon entend se doter d'une zone de forte exclusion, enfin une zone à faibles émissions, qui interdira à la circulation des milliers de véhicules utilitaires au sein du large périmètre comprenant les cinq communes de Lyon, Caluire, Vénissieux, Bron et Villeurbanne.

D'abord votre démarche. Monsieur le Président, où est véritablement le débat démocratique ? Où sont les inévitables moments de concertation avec l'ensemble de la population de ces communes et aussi des autres de la Métropole qui seront très vite rattrapées par ces mesures ? On verra peut-être cela après les élections, c'est sûrement plus prudent.

Avec ce plan de coercition, ces interdictions des véhicules professionnels diesel, vous portez un mauvais coup aux PME lyonnaises, vous faites l'apôtre d'une écologie punitive. Dès votre arrivée à la Métropole de Lyon, Monsieur le Président, pour un intérim qui va vraisemblablement durer, vous aviez donné la Métropole aux écologistes dans tout un tas de domaines et on en voit aujourd'hui les résultats.

Personne ici ne remet en cause le nécessaire changement de nos modes de déplacement. Face à l'afflux de la population, il nous faut réagir à défaut d'avoir anticipé. Mais, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, je vous le dis, ma liberté n'a pas de prix et je ne souhaite pas que les écologistes de ces assemblées décident de ma vie et de celle de mes enfants.

Le mouvement de la France en colère, le mouvement des gilets jaunes a bien compris ce dirigisme spoliateur insupportable. Ruiner et stigmatiser une partie de la population ne rendra pas l'air de notre Ville plus respirable.

Alors, vous gardez le cap ! Vous répondez à cette France en colère par votre indifférence, par la dureté de vos mesures et par des taxes toujours plus fortes. Ce mouvement populaire et spontané, c'est le combat de tout un peuple qui n'en peut plus. Oui, il y a bien deux France aujourd'hui, Monsieur le Maire, celle des métropoles et l'autre.

Certes, et là, nous serons d'accord, il est indispensable de faire par exemple que la distance du trajet domicile-travail diminue, que les entrées de camions et de véhicules dans les villes se déroulent autrement, mais qu'est-ce que tout cela au regard des grandes pollutions de la vallée de la chimie, et, si on veut aller plus loin, des centrales à charbon allemandes réactivées sous la pression des Verts antinucléaires, sans parler de la Chine, qui ouvre une centrale à charbon par jour pour alimenter la croissance de son développement. Il est vrai que vous appelez cela une action de solutions concrètes aux problématiques globales.

Vous interdisez et vous taxez sans nous montrer véritablement le chemin à suivre et sans proposer en l'occurrence de véritables alternatives aux professionnels comme à la population d'ailleurs.

Il y a bien sûr l'enjeu de la voiture électrique. Sur l'ensemble du parc automobile national, sur 40 millions de véhicules, près de 28 millions roulent au diesel. Qui a les moyens aujourd'hui de remplacer son véhicule thermique par un hybride dernier cri ? Ou une voiture tout électrique coûteuse dont les modèles sont rares et dotés de peu d'autonomie ?

Si chaque entreprise basculait au véhicule électrique, où irions-nous chercher le lithium et le cobalt pour faire les batteries ? Sûrement au Congo, qui est aujourd'hui pillé dans des conditions environnementales déplorables. Ces batteries fort coûteuses sont aujourd'hui fabriquées

par la Chine, en provenance directe de chez CATL, le fournisseur de tous les constructeurs automobiles européens, y compris français.

Avec ce rapport coercitif, vous mettez des dizaines de professions au pied du mur, sans échappatoire. Vous préférez imposer plutôt que de proposer. Que faites-vous des entreprises métropolitaines qui voudraient éventuellement participer à la transition énergétique, mais, si possible, sans être ruinées, sans être pointées du doigt ? Vous forcez les gens à rouler autrement sans leur proposer cet autre.

Vous voulez chasser les automobilistes des centres-villes et vous réduisez également la vitesse à 70 kilomètres heure sur le périphérique lyonnais. Savez-vous que plus de 40 % des particules fines émises par un véhicule ne proviennent pas du moteur et de son carburant diesel, mais des frottements entre la chaussée et les pneumatiques ? Le fait de garder plus longtemps le véhicule sur la chaussée améliore-t-il vraiment les choses ?

À la vérité, il y a d'autres manières d'engager une transition énergétique. Où sont les véritables solutions alternatives ? Cher Roland, c'est le moment peut-être de nous proposer des solutions fluviales pour le transport du fret, solutions que nous attendons depuis si longtemps.

L'enjeu du dernier kilomètre est si important. Alimenter le centre-ville par de petits camions électriques est une idée qui nous séduit tous, mais à quel prix ? On sait que cela génère d'importants coûts de rupture de charges, qui seront obligatoirement répercutés sur le consommateur. Avez-vous véritablement mesuré les dangers économiques à court terme que cette ZFE fait peser sur nos PME ?

En 2019, le gouvernement supprimera le crédit CITE, consacré au renouvellement des chaudières et des fenêtres. Où est la cohérence ?

Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'avenir est sans nul doute de se déplacer autrement et avec autre chose. Néanmoins, après 30 ans de favorisation du tout diesel, alors que, de l'avis des spécialistes, le moteur à hydrogène est prêt depuis 20 ans, vous ne savez faire qu'une seule chose, c'est réduire, punir.

Méfiez-vous ! L'un des fondements de notre démocratie est le consentement à l'impôt. Aujourd'hui, nous ne savons plus vraiment où va l'argent collecté. On l'a bien vu avec le scandale de la taxe sur les ordures ménagères à la Métropole. On le voit aujourd'hui avec le scandale de la hausse des carburants, dont à peine 20 % des 4 milliards prélevés iront à la transition énergétique.

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, il y a eu les bonnets rouges, il y a aujourd'hui les gilets jaunes, demain, il y aura le bulletin bleu. Oui, ce bulletin bleu marine qui permettra de réconcilier les Français. Voilà la tâche immense qui nous attend et le plus tôt sera le mieux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Nous nous prononcerons pour la création de cette zone à faibles émissions sur le territoire de la Métropole de Lyon. C'est une nécessité, nous en sommes persuadés, et je le dis en tant que Maire d'un arrondissement très concerné par la pollution, notamment liée au trafic automobile, l'école Michel Servet étant bien sûr dans nos esprits.

Pour autant, je formulerai trois remarques.

Tout d'abord, il conviendra de faire un très grand effort d'information sur la mise en place de cette zone à faibles émissions, sur les différents critères, et il conviendra de s'appuyer sur les Mairies d'arrondissement pour réaliser cette information en proximité. Trop régulièrement, nous avons du mal à relayer les informations, parce qu'elles ne nous viennent que tardivement, donc nous souhaitons être associés pour pouvoir mieux informer les habitants, les habitantes qui nous interrogeront, et nous y prendrons toute notre part.

Deuxième remarque, et c'est effectivement d'actualité, il convient de ne pas opposer politique écologique et politique sociale. Aussi nous ne comprenons pas pourquoi, au moment où nous mettons en place cette zone à faibles émissions, nous annonçons l'augmentation des tarifs des transports en commun pour 2019 et pour 2020. Nous y voyons là une contradiction majeure. Nos transports en commun sont parmi les plus chers de France, si ce n'est les plus chers. C'est totalement contradictoire avec cette mise en place de ZFE. Nous devons au contraire, et nous le pensons fortement, nous diriger vers une gratuité des transports collectifs. En effet, en même temps que nous contraignons, nous devons proposer des solutions en matière de politique publique.

Troisième remarque et autre contradiction, pour nous, cette ZFE est possible si nous luttons contre l'étalement urbain que connaît notre Métropole, un étalement urbain dû notamment à la hausse des loyers et du foncier, des loyers et du foncier non maîtrisés, non régulés, que ce soit au sein de la Métropole et dans notre ville centre. Tant que les habitantes et habitants ne pourront pas se loger au cœur de la Métropole, dans la Ville de Lyon, là où se concentre aujourd'hui l'emploi, il sera de plus en plus difficile de leur demander d'abandonner leur véhicule particulier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Remy.

M. REMY Arthur : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Les questions d'environnement, de pollution de l'air, de mobilité, ne se traitent pas à l'échelle des arrondissements ou des communes, mais bien à l'échelle métropolitaine, celle d'un bassin de vie dans lequel les habitants ne sont pas statiques, vont et viennent entre logement, travail, commerces, et tous ces déplacements génèrent des pollutions qui, elles aussi, vont et viennent au gré des vents et des conditions géographiques de notre Métropole.

Finalement, le modèle tant promu des années 70 à aujourd'hui, le modèle de la maison individuelle et de deux voitures par ménage a aujourd'hui du plomb dans l'aile ! Et vu qu'on a laissé faire pendant des décennies, nous voilà au pied du mur, dans la nécessité d'agir.

La création de la zone à faibles émissions fait donc le bon constat et apporte une solution pragmatique pour un secteur des mobilités métropolitaines, celles de centre urbain. Les mobilités motorisées génèrent des pollutions de l'air. Pour les réduire, il faut supprimer les sources de ces pollutions. Et ainsi, la ZFE interdit aux véhicules polluants l'accès au cœur de la Métropole, constitué par Lyon et ses communes périphériques. Au cours des débats de la Commission Urbanisme, nous avons appris que l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon n'était pas concerné par la ZFE. C'est un point de faiblesse du dispositif. Aussi, je voterai l'amendement des groupes Les Républicains et les Indépendants, visant à étendre cette ZFE sur l'ensemble du territoire lyonnais. Malgré tout, la ZFE cible son action sur les véhicules utilitaires et les poids lourds, en écartant un peu rapidement les véhicules individuels. C'est un second point de faiblesse, voire un fort regret.

Parce que, si on projette sur le long terme, voire le court terme, car en matière d'enjeu climatique et de santé, il est devant nous et c'est aujourd'hui, la vraie question que pose la création de la ZFE, c'est celle des mobilités au cœur d'une métropole. Quel est son accès et par quel mode ? La vraie question, au regard de la pollution atmosphérique et du changement climatique, est comment on peut réduire drastiquement les flux qui convergent vers le cœur de notre Métropole ?

Alors, oui, au lendemain d'un week-end marqué par les manifestations des gilets jaunes, le débat sur un péage urbain ou sur toute autre forme de limitation et de contrôle accru de l'accès aux cœurs des métropoles est un débat courageux, mais un débat qu'on ne peut plus ignorer tant l'urgence climatique est devant nous, un débat que je trouve plus que nécessaire aujourd'hui.

C'est un débat que nous devons avoir, mais qui ne peut se résoudre à la seule question des conditions d'accès au cœur de ville et de ses modalités. Ce débat, il doit porter de manière plus globale. Il doit redonner du sens à une action publique qui peut paraître aujourd'hui injuste. Je vois au moins trois points pour éclairer ce débat.

D'abord, l'accompagnement aux changements des usages. Car, sans accompagnement, sans explication, sans pédagogie, le sens n'y sera pas et le dispositif ne sera pas accepté. Il s'agit de poser la question du choix de notre société. Quelle ville souhaite-t-on pour nous et nos enfants ? Quel cadre de vie ? Quel environnement ? Mais, au-delà de ces considérations de l'ordre de la communication, un acte politique aussi fort doit être accompagné par des dispositifs incitatifs permettant de changer pratiques et usages. C'est le sens du second amendement déposé par les groupes Les Républicains et les Indépendants, que je soutiendrai également, parce qu'il va dans le sens des aides à la conversion, comme on peut l'avoir sur le chauffage individuel et l'isolation par exemple.

Ensuite, autre point de débat, celui du développement de l'offre de nos transports en commun et de son attractivité. C'est une condition sine qua non. Du point de vue de l'aménagement du réseau, il est nécessaire de mieux articuler les connexions entre le centre et la périphérie, de développer les parkings relais, de contribuer à de meilleures connexions entre le rail et le réseau de transports lyonnais. Mais sans réel meilleur développement de ce réseau, l'utilisation des transports en commun restera une pratique peu attractive. Le métro A, par exemple, c'est seulement un passage toutes les 8 à 10 minutes à partir de 21 heures en semaine, week-ends et jours fériés. C'est bien insuffisant !

Et, enfin, pour rendre attractif les transports en commun, il faudra passer par une politique tarifaire plus juste et plus équitable. De ce point de vue, certains, certaines ici, vous prôneront la gratuité des transports en commun ou le libre accès. C'est une solution généreuse mais un peu simpliste, qui ne génère que peu d'effets vertueux et surtout n'entraîne pas le report modal de la voiture vers les transports en commun. La justice sociale dans le cadre de la politique tarifaire des transports en commun, c'est de trouver le juste prix du ticket de métro en fonction des moyens, du ménage, et donc pas forcément une augmentation comme vous avez pu la pratiquer.

Enfin, le dernier point du débat est, d'une manière plus générale et plus globale, le sujet de l'aménagement du territoire. La limitation de l'accès au cœur de la Métropole ne doit pas entraîner de déséquilibres. Il ne peut s'agir de rejeter en dehors de la Métropole ce qu'on ne veut pas à l'intérieur, comme peut le proposer le projet de l'Anneau des Sciences. La ZFE, aux côtés d'autres dispositifs et de politiques publiques d'urbanisme, doit permettre d'impulser une prise de conscience de la nécessité d'un changement des mobilités individuelles. Parce que le pétrole est une ressource finie, limitée, inextensible, son coût ne fera qu'augmenter avec les années. Il pèsera de plus en plus dans l'économie des ménages et sera demain vecteur de conflits sociaux.

En résumé, Monsieur le Maire, je souhaiterais qu'il y ait un peu plus d'efforts sur les politiques de mobilité et d'environnement, qu'il y ait un engagement plein et entier, dans une vision plus globale des mobilités, et pourquoi pas en expérimentant certains projets sur l'année et demie de mandat à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis : Merci, Monsieur le Maire.

Les diagnostics de maladies respiratoires, d'affections cardiovasculaires et de cancers du poumon ont explosé ces dernières années. D'une manière générale, sur l'ensemble du territoire, en France, on évalue à 48 000 le nombre de décès annuels prématurés liés uniquement ou en partie à la pollution de l'air. Cela représente 9 % de la mortalité nationale. Si nous revenons sur notre région particulièrement, selon ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air par l'État, en 2016, sur le territoire de la Métropole de Lyon, 47 800 habitants étaient exposés à des niveaux de pollution supérieurs aux limites européennes. C'est dire si le territoire de la Métropole de Lyon est fortement impacté par cette question de santé publique. Même si l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire lyonnais est positive – il faut le dire –, la Métropole de Lyon doit poursuivre et doit amplifier ses actions.

C'est en ce sens que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui la création d'une zone à faibles émissions sur le périmètre des communes de Lyon, de Villeurbanne, de Caluire, de Bron et de Vénissieux. Dans cette zone, la circulation serait interdite aux véhicules utilitaires légers et poids lourds les plus anciens et les plus polluants. Les élus du groupe les Indépendants approuvent globalement cette démarche qui va dans le bon sens. En effet, les données récoltées par ATMO témoignent de la responsabilité du secteur routier dans l'émission d'une grande partie des particules fines. Il était important d'avancer dans ce sens pour lutter concrètement contre la pollution de l'air. Cependant, plusieurs interrogations demeurent, deux essentiellement.

D'abord, la cartographie annexée au dossier est très claire, les principaux axes routiers sont hors zone, notamment le boulevard périphérique et surtout l'ex-A6-A7 déclassée à l'intérieur du territoire métropolitain. Si on peut comprendre que le boulevard périphérique soit à l'extérieur de la ZFE, afin de permettre aux véhicules non conformes de contourner la zone d'exclusion, il est beaucoup plus difficile de suivre le même raisonnement concernant l'ex-A6-A7. Pourtant, la concomitance entre la mise en place progressive de la ZFE, à partir de 2020, et le réaménagement allant de Limonest à Pierre-Bénite en boulevard urbain aurait dû être pris en compte par la Métropole.

Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Métropole, comment allez-vous conjuguer ces deux éléments ? Car l'un ne peut pas aller sans l'autre. Avec 120 000 véhicules journaliers qui passent sous les fenêtres des habitants de Perrache, en plein cœur de notre agglomération et en l'absence de solutions de déstagement possibles, ce que nous regrettons depuis des années (l'Anneau des Sciences n'avance que trop lentement à notre goût et le contournement **est est** loin d'être terminé), la zone à faibles émissions perd de sa pertinence. Pour les habitants du centre-ville, il y a clairement un problème de qualité de l'air, qui persistera même après la mise en place de la ZFE. Elle ne changera pas grand-chose à leur quotidien.

D'où l'amendement que nous présentons aujourd'hui en séance avec les élus du groupe Les Républicains et apparentés, qui a été déposé par Stéphane Guillard, Président de leur groupe, et nous-mêmes. Il fait remarquer que la pollution ne connaît pas de frontières, que tout le territoire de la Ville de Lyon n'est pas concerné par la mise en place de cette zone. Nous sollicitons donc la Métropole de Lyon pour que la totalité du territoire de la Ville de Lyon soit incluse dans le périmètre de la zone à faibles émissions. Il n'y a pas de raison qu'il y ait deux poids deux mesures selon la zone géographique.

La deuxième réserve que nous émettons aujourd'hui sur cette ZFE est la suivante. Il est précisé dans le dossier que 21,7 % des véhicules utilitaires légers et 8,2 % des poids lourds seraient non conformes à circuler dans le périmètre. Mais il n'est fait mention nulle part de l'accompagnement des professionnels dans le renouvellement de leur parc de véhicules. Il est indéniable qu'il faut maintenir un maximum de services au plus près des habitants, au cœur de la Métropole. Pour cela, il faut développer une véritable politique du dernier kilomètre est capital, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. On ne pourra pas édicter des interdictions de ce type, sans accompagner financièrement, y compris de manière pédagogique, de manière très concrète, notamment les artisans, les sociétés de livraison.

Il est important que cette zone s'inscrive dans un schéma global des mobilités à l'échelle de la Métropole, car, en matière de pollution, souvent, tout est lié. C'est bien pour cela aussi qu'on n'échappera pas à une vraie réflexion sur le statut de l'ex-autoroute A6-A7, car cela changera beaucoup de choses en termes de pollution, en termes de qualité de l'air, mais aussi en termes d'usages.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire,

Il y a huit jours, nous commémorions le centenaire de l'Armistice, signé le 11 novembre 1918. Malgré son drame, la Grande Guerre n'en empêcha pas une seconde et son lot d'horreurs.

Ce sont des épisodes sanglants qui, au lendemain de 1945, ont fait avancer les hommes politiques vers le chemin de la paix et de la construction européenne.

Je voudrais aujourd'hui profiter de cette délibération pour dire aux eurosceptiques que, si l'Europe est certes synonyme de paix, c'est elle aujourd'hui qui nous a permis d'avancer sur un sujet comme celui de la ZFE, sur le sujet de la pollution et de la lutte contre la pollution.

Car, sans les directives européennes et surtout le renvoi de la France devant la Cour de justice européenne, pour non-respect répété des valeurs limites en concentration de dioxyde d'azote, aurions-nous bougé ? J'en doute.

Certes, nous aurions eu comme toujours de grandes déclarations mais peu d'effets concrets.

On le voit par exemple avec le cas de l'école Michel Servet dans le 1^{er} arrondissement où fermer une cour de récréation ne suffit pas. Peut-être devrait-on envisager d'autres mesures.

Donc, je dis merci à l'Union européenne de nous permettre d'avancer sur ce sujet ce soir. Mais attention à ce que cette lutte contre la pollution ne s'apparente pas uniquement à de l'écologie punitive. Nous l'avons vu ce week-end, l'incompréhension de nos concitoyens est grande, très grande. D'un côté, ils payent des taxes et, de l'autre, un l'accompagnement n'est pas à la hauteur.

Ainsi le projet de loi de finances rectificative montre une diminution de 394 millions d'euros de la part de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), affectée à la transition énergétique, alors qu'elle devait augmenter de 184 millions d'euros, selon les prévisions du budget 2018.

En 2019, sur les 37,7 milliards d'euros de recettes attendues pour cette taxe, seuls 7,2 milliards sont affectés à la transition écologique. Même si on peut comprendre qu'il puisse y avoir des pertes en ligne, puisqu'il faudrait par exemple intégrer les crédits d'impôts obtenus à ce titre, entre 19 % et 100 %, il y a une marge de progression forte.

Sur notre agglomération, si je reprends les données fournies en annexe, les restrictions de circulation envisagées pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds concerneront :

Au 1^{er} janvier 2020 :

- Un parc statique de 31 620 véhicules sur un parc total de 154 270 véhicules de ce type (20,5 %) ;

- Un parc roulant de 18 360 véhicules sur un parc total de 154 270 véhicules de ce type (11,9 %) ;
Au 1^{er} janvier 2021, un an après :
- Un parc statique de 55 460 véhicules sur un parc total de 154 270 véhicules de ce type (35,95 %) ;
- Un parc roulant de 30 250 véhicules sur un parc total de 154 270 véhicules de ce type (19,61 %).

Il s'avère, mon collègue Denis BROLIQUIER vient de le dire, que les dispositifs gouvernementaux d'aide ne permettront pas à un certain nombre de professionnels de changer leur véhicule au regard de l'investissement que cela représente et de la santé financière de leurs entreprises.

Certaines collectivités ont mis en place des dispositifs d'aide complémentaires. C'est le cas de la Ville de Paris pour les auto-entrepreneurs, TPE et PME jusqu'à 50 salariés de Paris et des départements limitrophes :

Jusqu'à 1 000 euros pour un micro-utilitaire de transport de marchandises inférieur à 1 tonne, électrique, hydrogène ou GNV ;

Jusqu'à 6 000 euros pour un véhicule utilitaire léger électrique, hydrogène ou GNV inférieur à 3,5 tonnes ;

Jusqu'à 9 000 euros pour un poids lourd électrique, hydrogène ou GNV supérieur à 3,5 tonnes.

Lors du débat sur les tarifs du stationnement à Lyon, déjà, nous avons dénoncé les difficultés rencontrées par les entreprises et notamment les artisans pour venir travailler dans Lyon. Ces difficultés ont un effet immédiat sur le coût du service rendu aux Lyonnais, nous ne pouvons pas le nier.

Soucieux de la préservation de notre tissu économique et du service rendu aux Lyonnais, et comme nous vous savons désormais à l'écoute, nous vous proposons d'introduire une cinquième réserve, pour demander à la Métropole de mettre en place un dispositif d'accompagnement analogue et pour le financer de solliciter l'Etat, pour qu'y soit affectée une fraction de la contribution climat énergie.

C'est le sens du deuxième amendement porté par les groupes Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon, et Les Indépendants.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, Chers collègues,

La Métropole va créer une zone à faibles émissions. Nous pouvons dire « Enfin ! », le plan Oxygène a été adopté en 2016. La pollution de l'air est un enjeu de santé publique. Je rappelle 46 000 décès anticipés par an en France, l'aggravation des maladies respiratoires ou cardiovasculaires pour nos concitoyens les plus fragiles. Il y a urgence à réduire drastiquement les émissions de NOX et particules fines, notamment ceux des véhicules thermiques.

L'Europe a renvoyé la France devant la Cour de justice européenne, car elle ne respecte pas les normes européennes de qualité de l'air dans au moins 12 agglomérations, dont Lyon. 48 000 habitants de la Métropole sont exposés à des niveaux de pollution supérieurs aux normes fixées par l'Europe et 90 % de ces personnes sont à l'intérieur du périmètre de la ZFE.

Le groupe des élus Europe Écologie les Verts et apparentés est favorable à l'instauration d'une zone à faibles émissions, dont l'objectif est d'interdire la circulation des véhicules les plus polluants.

Nous regrettons le report d'un an de la mise en œuvre effective de la ZFE. En effet, il est prévu que les véhicules utilitaires et les poids lourds non classés et qui ont une vignette Crit'Air 5 et 4 soient interdits de circuler au 1^{er} janvier 2020. Ce devait être initialement au 1^{er} janvier 2019. Et nous regrettons le décalage supplémentaire d'un an pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds de vignette Crit'Air 3, qui, eux, seront interdits au 1^{er} janvier 2021. C'est cette catégorie de véhicules qui participe le plus, du fait de leur nombre, aux émissions de dioxyde d'azote.

Nous demandons que la date de mise en œuvre soit ramenée au 1^{er} juillet 2019 pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds non classés et vignettes 5, 4 et 3.

À ce jour, aucune mesure n'est annoncée pour les véhicules particuliers, alors qu'ils produisent 48 % des dioxydes d'azote. Notre demande est que les véhicules particuliers non classés, véhicules qui ont plus de 20 ans, soient aussi interdits à la circulation (ils représentent 5 % du parc), dès la mise en œuvre de la zone. Les mesures du gouvernement qui viennent d'être annoncées sur le doublement de la prime à la conversion, soit 4 000 euros, pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion moins polluant, devraient aider pour la mise en place de cette interdiction.

Avec les mesures annoncées pour la ZFE, il resterait en 2021 encore 7 700 habitants exposés à des niveaux en NOX supérieurs aux valeurs limites. Les habitants autour de l'école Michel Servet en feront certainement partie.

L'interdiction aux véhicules particuliers les plus polluants devrait permettre qu'il n'y ait plus aucune personne exposée à des niveaux de pollution supérieurs aux seuils retenus. Nous attendons des études complémentaires pour le vérifier.

Sur le périmètre, nous demandons l'intégration des parties des 5^e, 7^e et 9^e arrondissements et l'A6-A7 qui traverse Lyon dans la zone à faibles émissions.

Nous proposons aussi la mise en place d'une aide pour aider au remplacement des véhicules ou à choisir d'autres modes de transport (je pense en particulier aux vélos cargos et aux triporteurs). Cette aide est nécessaire pour les professionnels assurant des services à domicile. Cette aide compléterait l'aide de l'Etat. Elle pourrait être mise en place dès 2019 pour encourager des comportements vertueux avant l'obligation. La Ville pourrait compléter une aide de la Métropole.

Chacun de nous sait que les normes de qualité de l'air, fixées par l'Europe, sont deux fois moins exigeantes que celles recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé concernant les particules. Et aucune norme n'est donnée sur les PM 2,5 et les particules ultra-fines, très inquiétantes pour la santé. Si nous voulons réduire encore plus fortement la pollution, il faut amplifier le développement des alternatives à la voiture individuelle (les transports en commun, le vélo, la marche, le covoiturage, etc.) sur tout le territoire de la Métropole pour un accès à toutes et tous de ces alternatives et, bien évidemment, renoncer au projet d'Anneau des Sciences. Il nous faut aussi avancer sur la problématique du dernier kilomètre de livraison.

Nous souhaitons aussi la communication des cartes stratégiques de l'air, c'est-à-dire connaître les équipements publics, en particulier les écoles et les crèches, qui sont situés dans des zones polluées.

Enfin, quelles perspectives après 2021 ? Alors que des points noirs demeureront certainement, alors qu'une partie de la population subira encore des dépassements, alors que les recommandations de l'OMS ne seront pas respectées pour une grande part de la population.

Nous proposons de décider d'une date de fin du diesel. La Métropole du Grand Paris vient de décider d'interdire les véhicules les plus polluants (non classés et Crit'Air 5) au 1^{er} juillet 2019 et d'exclure les véhicules diesel d'ici 2024. D'autres grandes villes ont des objectifs semblables. Lyon doit faire partie de ces grandes villes.

Avec toutes ces réserves, nous voterons favorablement pour la ZFE.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Rudigoz.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Nous le voyons bien, lorsque nous discutons avec nos concitoyens, l'un des sujets qui les inquiète le plus est le défi environnemental et climatique. Et c'est d'autant plus vrai pour ce qui est de la qualité de l'air.

Pour répondre à ces inquiétudes justifiées, la Métropole a mis en place depuis 2016 un plan Oxygène, soit une solution globale au problème de la qualité de l'air, impactant les mobilités, mais aussi l'habitat ou l'énergie.

Cette zone à faibles émissions, appelée ZFE, est l'une des solutions mises en place par la Métropole, au sein de ce plan Oxygène. Il s'agit de trouver le meilleur équilibre possible entre l'efficacité de la mesure et les contraintes qui vont peser sur les acteurs concernés, tout particulièrement les acteurs économiques.

Fondée sur une longue concertation, ainsi que des études menées notamment par l'Agence régionale de surveillance de qualité de l'air, cette ZFE va d'abord interdire en 2020 la circulation et le stationnement des véhicules les plus polluants pour s'étendre en 2021 aux véhicules Crit'Air 3, 4 et 5.

Nous sommes donc sollicités aujourd'hui au Conseil municipal pour donner notre avis sur cette ZFE, et le groupe Centre Démocrate soutient pleinement cette démarche qui vise, entre autres, à diviser par deux le nombre de personnes surexposées aux dioxydes d'azote d'ici 2021.

Cette mesure, qui s'inscrit pleinement dans la continuité du contexte national et international d'urgence climatique nous paraît obligatoire. Le défi environnemental et climatique n'a jamais été aussi grand, et nous sommes tous inquiets, sur tous les bancs de cette assemblée, je pense, des changements à venir. Cette inquiétude ne peut que croître, surtout si l'on ne fait rien.

Tous, nous sommes frappés et inquiets lorsque des drames écologiques ont lieu en France, et je pense notamment aux récentes inondations dans l'Aude, mais aussi ailleurs dans le monde, comme les incendies violents qui ravagent actuellement la Californie. Or ces tragédies climatiques sont récurrentes, répétitives, et ne pourront qu'empirer si nous n'agissons pas, que ce soit au niveau local, national et international.

Nous ne pouvons donc déceintement pas nous émouvoir lors de tels événements, et annoncer à nos concitoyens que nous allons prendre des mesures pour éviter et limiter ces problèmes à l'avenir, si, par la suite, nous revenons sur nos pas. Car ces drames écologiques ont un coût humain et matériel sans aucune mesure.

Ici, l'enjeu est double, car la qualité de l'air est aussi un enjeu de santé publique. Ce que nous voulons faire, ce que propose la Métropole, c'est décider pour l'avenir, et non pour le court terme. C'est protéger nos concitoyens et les populations les plus faibles, notamment les enfants et les personnes âgées, souvent plus touchés par ces problèmes de qualité de l'air.

Cette ZFE est d'autant plus importante qu'en garantissant la qualité de l'air, nous pourrions par la suite mieux valoriser les modes doux, les promenades urbaines ainsi que la pratique du sport en pleine ville, si chère à notre collègue Yann Cucherat.

C'est une mesure courageuse, car nous savons qu'elle suscitera très probablement des réactions hostiles, voire très hostiles, de certains, comme nous l'avons entendu dans la bouche de Monsieur Boudot. Ces choix politiques sont inévitables et doivent être pris avec détermination, car nous savons que ce ne sont pas des choix anodins pour la santé de nos concitoyens et la santé de notre planète.

Le groupe Centre Démocrate votera donc la création de cette zone à faibles émissions sur la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Manoukian.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Tout le monde est concerné par la qualité de l'air que l'on respire à chaque instant. Le principe de cette ZFE devrait donc faire consensus. C'est important car nous voyons avec le mouvement des gilets jaunes que ce qui touche à la voiture est un sujet sensible.

La création de la ZFE est une avancée réelle à mettre au crédit de la Métropole de Lyon et de son plan Oxygène. Elle est importante, tout en étant une des nombreuses mesures, ciblées et techniques, pour répondre à certains problèmes de pollution de l'air : celle due aux particules fines, ainsi qu'au dioxyde d'azote, principalement émis par les moteurs diesel. Et surtout, elle n'est qu'une mise à niveau avec le droit communautaire.

Car c'est bien l'Europe qui pousse l'État français à respecter la santé des Français. La France est, depuis 2009, en infraction avec la réglementation européenne sur la qualité de l'air. Ceci a amené la Commission européenne à déclencher récemment une procédure en contentieux. Il a fallu attendre 2016 pour que soit publié un décret créant les zones à circulation restreinte. C'est ce décret qui permet à la Métropole de mettre en place la ZFE. De 2009 à 2020, cela fait 11 ans. C'est un scandale sanitaire puisqu'un rapport du Sénat de juillet 2015 estime que la pollution atmosphérique contribue chaque année à 40 000 décès prématurés en France.

Il y a déjà eu beaucoup de temps perdu. Le report de la mise en place d'un an au 1^{er} janvier 2020 peut avoir des justifications techniques. Mais il faudrait alors que, dès 2020, la ZFE soit opérationnelle à son plus haut niveau, c'est-à-dire que l'interdiction soit effective pour tous les véhicules utilitaires et poids lourds dont la vignette Crit'Air est supérieure ou égale à 3. En effet, c'est cette catégorie de véhicules qui influe le plus, du fait de leur nombre, sur les émissions d'oxydes d'azote. Donc n'attendons plus.

La ZFE devrait réduire de 52 % le nombre de personnes surexposées au dioxyde d'azote. Concernant les particules fines, la ZFE n'aura malheureusement que très peu d'impact sur leur concentration. Il y aura donc encore beaucoup de personnes exposées aux pollutions de l'air. Il faut en faire plus.

Notre groupe Lyon Gauche Solidaires regrette qu'aucune mesure de limitation ne soit prévue sur les véhicules particuliers, alors qu'ils participent à près de 50 % de la pollution. En élargissant la ZFE aux véhicules particuliers, on pourrait faire un pas vraiment décisif, en l'accompagnant bien sûr de mesures sociales. L'écologie et la santé pour tous ne pouvant être une source d'aggravation des inégalités.

La ZFE aurait pu aller plus loin que le seul respect des normes européennes et se donner l'ambition d'atteindre les normes plus protectrices de l'OMS. La voiture, quel que soit le progrès dans les motorisations, reste source de pollution et d'émissions de carbone.

La création de la ZFE est nécessaire, mais pour nous, ce n'est qu'une étape. Nous partageons la conviction du Président de la Métropole, David Kimelfeld, exprimée lors du Conseil du 5 novembre, qu'il faut aller plus vite et plus loin.

Cette transformation de nos modes de déplacement ne peut passer simplement par des restrictions et des interdictions. C'est sur tout le champ des mobilités qu'il faut agir. Et l'État doit y consacrer l'ensemble de ses prélèvements à visée écologique, sans détournement vers d'autres dépenses !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur Maleski.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Bien évidemment, le groupe Socialiste Radical et apparentés soutient cette délibération visant à créer une zone à faibles émissions sur le territoire de la Métropole. Ce dispositif va dans le bon sens pour améliorer la qualité de l'air dans les communes concernées, et on ne peut qu'encourager cette démarche.

Depuis plusieurs années, la pollution de l'air et le changement climatique sont en tête des préoccupations environnementales des Français. Concernant notre région, le sondage réalisé par l'Institut IPSOS, déjà en 2013, soulignait que 83 % des Rhônalpins étaient inquiets de la qualité de l'air qu'ils respirent.

Cette préoccupation croissante apparaît aussi très clairement dans les contributions des Lyonnais, qui se sont exprimés dans le cadre de notre consultation Parlons climat.

Cela a été dit avant moi, mais je souhaite insister à nouveau sur les enjeux de santé publique de la pollution atmosphérique : 40 000 décès prématurés chaque année en France, d'après le rapport du Sénat de 2015, et un coût sanitaire annuel estimé entre 68 et 97 milliards d'euros.

Consciente de ces problématiques, la Ville de Lyon s'est engagée dès 2001 en adhérant au Réseau français des villes santé, piloté par l'Organisation mondiale de la Santé, et regroupant 1 300 villes européennes.

Des améliorations ont été connues ces dernières années sur le territoire de la Métropole, cela a été rappelé, mais on voit bien l'urgence qu'il y a à faire mieux sur ces enjeux, afin de se mettre en conformité avec la réglementation européenne et les seuils définis par l'Organisation mondiale de la Santé sur les émissions d'oxyde d'azote.

Pour répondre à tous ces enjeux, la Métropole de Lyon a lancé dès 2016 la mise en œuvre de son plan d'amélioration de la qualité de l'air, le plan Oxygène, qui comprend notamment des mesures en matière de mobilité, d'habitat et d'énergie.

La ZFE s'inscrit dans le cadre de ce plan Oxygène. La Métropole a sollicité ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence régionale de surveillance de la qualité de l'air, et un bureau d'études pour réaliser différentes simulations de reports de trafic et d'impacts en matière de réduction des émissions de polluants. Une concertation a également été menée pendant six mois avec les acteurs économiques et institutionnels.

Le dispositif ZFE, tel qu'il a été défini, devrait permettre de baisser de 50 % les émissions d'oxyde d'azote entre 2015 et 2021, et d'environ 20 % les émissions de particules PM10. La ZFE devrait réduire de moitié le nombre de personnes surexposées à des niveaux d'oxyde d'azote dépassant les seuils réglementaires d'ici 2021, pour passer de 16 000 à 8 000 personnes surexposées. Bien sûr, certains peuvent regretter que les objectifs ne soient pas assez ambitieux, mais c'est une première dynamique qui pourra être confortée par la suite.

Je ne reviens pas sur le dispositif lui-même et le périmètre, qui ont été présentés par Jean-Yves Sécheresse.

Nous notons que, préalablement à la création de la ZFE entre 2020 et 2021, une phase d'information et de sensibilisation est prévue durant l'année 2019, à travers une large campagne de communication de la Métropole. Ce temps de pédagogie est essentiel pour permettre aux professionnels de s'adapter à ces nouvelles règles de circulation et de stationnement, et de remplacer leurs véhicules non conformes.

Mais les professionnels ne seront pas les seuls à devoir s'adapter, ce nouveau dispositif va avoir un certain nombre d'impacts sur la Ville de

Lyon, à commencer par la flotte de véhicules municipaux. La Ville s'était engagée depuis quelques années dans une réduction des émissions de polluants de son parc, qui compte déjà 122 véhicules électriques.

Pour atteindre les objectifs définis par la Métropole dans le cadre de la ZFE, il est prévu de renouveler la flotte en deux temps : 44 véhicules d'ici la fin 2019 et 55 autres d'ici la fin 2020. Cette mise en conformité va entraîner un effort budgétaire important (1 750 000 euros supplémentaires à mettre en œuvre début 2020). La Ville va s'orienter vers des technologies au gaz naturel vert (GNV) pour ses utilitaires et poids lourds. Cela pose bien sûr au passage la question de l'approvisionnement. Il sera nécessaire d'équiper la Ville de stations GNV.

D'autres pistes de réflexion pourront être explorées en interne, la mutualisation de certains usages par exemple, qui pourrait permettre de réduire le nombre de véhicules municipaux.

Ce dispositif ZFE va donc demander des efforts à la Ville, mais nous avons le devoir, en tant que collectivité, de montrer l'exemple sur les enjeux environnementaux, plus encore que sur les autres, c'est ce que nos concitoyens nous demandent, de l'exemplarité.

Bien entendu, pour une mise en œuvre optimale de ce dispositif, au plus près des réalités de terrain, nous insistons sur la nécessité pour la Métropole d'associer la Ville en amont, en ce qui concerne notamment les reports éventuels de trafic en limite de périmètre ZFE, l'impact pour les grands axes métropolitains et la mobilisation des forces de Police Municipale pour le contrôle du périmètre.

Une réflexion collective sur la mise en œuvre du dispositif devrait ainsi permettre son succès, que nous souhaitons, afin de garantir une meilleure qualité de l'air et un espace de vie plus agréable aux Lyonnais et à toutes les personnes qui visitent notre ville chaque année.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Guillard, c'est vous qui présentez les amendements ? Ou si nous considérons qu'ils sont présentés, nous y répondons.

Un mot pour Monsieur Sécheresse, ensuite Monsieur Philip et Monsieur Kimelfeld.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Tout d'abord, je me félicite de la teneur du débat au sein de cette assemblée. Pour l'essentiel, il a été constructif. Nous souhaitons tous ensemble aller vers le même objectif. Je crois qu'il faut s'en réjouir.

En ce qui concerne le premier amendement, je l'avais suggéré. Je pense que chacun sera d'accord pour considérer que nous pouvons prendre l'ensemble de la commune de Lyon comme zone. Cela ne paraît pas poser de grand problème.

Le deuxième amendement, en revanche, me pose des problèmes. D'abord, il s'agit de conséquences financières pour la Métropole et nous ne sommes pas, dans cette assemblée, en situation de prendre des décisions pour la Métropole.

Deuxièmement, personnellement, comme je l'avais fait pour le stationnement, je comptais me tourner vers les gens compétents. Je ne dis pas que vous êtes incompétents, mais, en tout cas, la Chambre des Métiers connaît bien mieux les artisans, les commerçants qui ont besoin d'utiliser un certain nombre de véhicules chaque jour et de manière répétitive, compte tenu des contraintes que la Chambre des Métiers connaît parfaitement bien. Je pensais me tourner vers eux de manière à évaluer un peu plus précisément ce qu'il pourrait en être. Cela ne nous empêchera pas, ultérieurement – je pense que le Président Kimelfeld sera d'accord –, d'évaluer cette question de manière spécifique.

En ce qui concerne l'autoroute du Sud, il me semble qu'elle n'est pas encore à son stade définitif. Dès que l'autoroute du Sud sera en situation d'être l'axe que nous souhaitons, c'est-à-dire un axe beaucoup plus paisible, qui changera totalement de physionomie, je propose qu'éventuellement, la Métropole la retire de la zone prise en compte et donc retourne au droit commun, si j'ose dire.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, concernant les interventions de nos collègues.

M. LE MAIRE : Monsieur Kimelfeld.

M. KIMELFELD David : Je ferai une intervention un peu générale et pour répondre à l'amendement numéro 2 sur la prime d'acquisition des véhicules, et Thierry Philip complétera, en particulier sur la définition du périmètre.

Cela fait partie de ces débats qu'il faut aborder avec beaucoup d'humilité, car cela interroge finalement chacun et chacune dans sa propre pratique quotidienne des déplacements, de sa propre consommation et de son rapport au développement durable et son rapport à la Ville.

Dire aussi que la zone à faibles émissions est une des briques de ce qui est déjà mis en place à l'échelle de la Ville de Lyon et à l'échelle de la Métropole. Je ne vais pas en faire ici la longue liste, mais cela répond avec d'autres dispositifs. Je pense notamment au dispositif Ecoréno'v, qui vient accompagner l'isolation des logements, qu'ils soient logements privés ou logements sociaux. Je pense au déploiement des pistes cyclables, qui est une réponse, une alternative aux déplacements. Je pense – Fouziya Bouzerda en parlerait mieux que moi – au budget du SYTRAL, au covoiturage. Je pense notamment à la montée en puissance du chauffage urbain, avec un objectif de multiplier par trois les habitants qui pourront demain bénéficier du chauffage urbain, avec l'idée d'avoir une part d'énergie renouvelable très importante qui monte et une facture énergétique qui baisse.

Sur ce sujet, mais Thierry Philip l'évoquera, la définition du périmètre ne s'est pas faite en lançant quelques dés sur un tapis, mais bien à partir d'une étude, à partir d'éléments objectifs. Le premier élément était de se demander où nous faisons atterrir cette zone, peut-être là où il y a le plus de monde concerné, là il y a le plus de population. C'est le sens du travail que nous avons réalisé.

Le deuxième élément, et je voulais rassurer Jean-Yves Sécheresse, c'était la nécessité d'établir un dialogue constant avec les transporteurs, avec les communes et les acteurs économiques concernés. Je voulais rassurer Monsieur Boudot, je ne suis pas, comme vous l'avez dit, un dirigeant spoliateur, pas du tout. Je suis surtout quelqu'un qui a instauré ce dialogue avec l'ensemble de l'exécutif, avec l'ensemble des parties prenantes, pour déterminer avec elles, en lien étroit notamment avec les syndicats de transporteurs, qui sont nombreux, avec les acteurs économiques qui sont nombreux, le périmètre le plus adapté, coïncidant avec les personnes les plus concernées, et évidemment discuter avec eux du planning envisagé. C'est ainsi que nous avons travaillé dans une parfaite collaboration, une parfaite concertation. Si vous veniez plus souvent à la Métropole, j'aurais l'occasion de vous en faire la démonstration plus régulièrement.

Nous avons acté un calendrier progressif, un calendrier 2019-2020-2021, 2019, parce qu'il est nécessaire de faire de la pédagogie, de faire l'explication, de faire de l'accompagnement. D'ailleurs, un certain nombre de kits d'accompagnement sont déjà partis en direction des professionnels, de l'ensemble des professionnels, pour expliquer ce que nous allons prendre comme décision, des informations pragmatiques, pour que chacun comprenne ce que c'est que la ZFE, ce que c'est que le périmètre, son calendrier et les modalités de mise à disposition pour les aider à renouveler leur flotte, le cas échéant. Un certain nombre de transporteurs sont déjà dans une démarche de renouvellement de cette flotte. Il y a un mouvement assez naturel, qui va aussi se déployer sur l'ensemble de cette Métropole, à travers les transporteurs qu'ils soient d'ailleurs de grande taille ou de petite taille. Nous allons continuer à construire ces informations toute l'année 2019, avec les acteurs, mais aussi avec l'ensemble de la population, avec de la signalétique. Il faudra effectivement le faire en direction des communes, en direction des arrondissements, puisque nous sommes ici à la Ville de Lyon.

Nous nous sommes engagés à étudier la possibilité de manière très précise – j'en viens à l'amendement – de proposer des primes de renouvellement pour l'acquisition de véhicules propres, soit neufs, soit d'occasion, soit en leasing. Ce sont les trois sujets. Ces primes ne peuvent porter que sur des véhicules qui sont 100 % propres, c'est-à-dire soit des véhicules électriques, soit des véhicules hydrogènes, soit des véhicules au GNV. Nous sommes en train d'étudier, les services de la Métropole sont en train d'étudier ces possibilités. Elles seront certainement proposées dès le début de l'année 2019. D'abord, cela permettra aux acteurs concernés d'anticiper le changement de leur flotte, sous réserve bien évidemment – je l'indique au passage – que les constructeurs soient en capacité de fournir les bons véhicules et la bonne demande, ce qui est aussi un véritable sujet dans notre pays. Cela ne concerne pas simplement la Métropole, mais cela concerne l'ensemble de notre pays, la capacité de constructeurs à fournir des véhicules propres à l'ensemble des transporteurs, et des transporteurs routiers notamment.

Ces primes doivent être une plus-value pour les acteurs. Il faut mettre un certain nombre de critères. Il faut réfléchir à un minimum et à un maximum de véhicules par flotte. Il ne s'agit pas de donner des primes à l'ensemble des transporteurs sur l'ensemble de leur flotte, mais de limiter, bien évidemment, dans la limite aussi de nos contraintes financières qui existent – nous avons l'occasion d'en parler souvent – sur cette Métropole. Nous allons dédier, il faudra dédier une enveloppe sur ces primes.

Il faut bien sûr, et vous l'avez évoqué dans votre amendement, demander à l'État de reverser à la Métropole une partie de la contribution climat. C'est un levier important pour aller sur ces primes au renouvellement. Nous avons eu l'occasion, dès la semaine dernière, d'en parler avec le Président de l'ADEME. Il faut réfléchir à l'affectation d'une partie de la contribution climat, soit pour la ZFE, sur ce type d'actions, soit éventuellement pour d'autres projets, tels que la plateforme Ecoréno'v.

Voilà ce que je souhaitais dire de manière très rapide. Ces éléments sont à l'étude. Ils ne sont pas actés. Ils sont discutés. Ils sont discutés également avec l'ADEME, encore une fois, car une partie de la ressource réside dans l'affectation d'une partie de la contribution climat pour

aller sur ces mécanismes.

Quant à ce que vous avez évoqué, sur aller plus loin sur les véhicules de tourisme, il ne s'agit pas aujourd'hui d'acter sur les véhicules de tourisme. Il s'agit d'avoir une réflexion, parce que rien n'est interdit au-delà de 2021. Il faudra entamer cette réflexion, mais, comme vous l'avez dit, cela demande beaucoup de discussions, beaucoup d'échanges. Je crois que celles et ceux qui auront en charge ces sujets dans les prochaines années auront évidemment à mettre ce sujet sur la table. Je crois qu'il faut le faire step by step et de manière tout à fait humble, sans essayer d'accélérer.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Finalement, cet amendement n'est pas contradictoire avec le travail engagé, mais le travail engagé à la Métropole va certainement, à un moment ou à un autre, répondre à cette ambition. Voilà ce que je souhaitais dire pour répondre à cet amendement et faire un éclairage général sur cette affaire de zones à faibles émissions.

Je voudrais passer, Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, la parole à Thierry Philip, pour évoquer le périmètre, qui répond aussi à la question de savoir pourquoi ce périmètre est limité et ne va pas au-delà. Thierry Philip l'expliquera, je crois, très bien.

Merci beaucoup.

M. PHILIPThierry : Je vais essayer d'être bref et de ne pas répéter ce qui a été dit.

Je redis néanmoins un point de départ, de quoi s'agit-il. Les poids lourds de plus de 6 ans, les camions de plus de 10 ans ne pourront pas rentrer dans cette zone, que nous appelons la ZFE, qui est définie par le boulevard périphérique, ce qui explique que Villeurbanne ne soit pas concerné non plus dans sa totalité (la partie à l'est du boulevard périphérique n'est pas intéressée). De la même façon pour Bron et Vénissieux, le petit bout de Bron, du côté ouest du périphérique, le petit bout de Vénissieux, du côté ouest du périphérique, et toute la partie est du périphérique, de Bron et de Vénissieux, ne sont pas concernés.

Pour faire la ZFE, pour qu'elle soit claire et visible, il est en effet nécessaire de s'appuyer sur des axes routiers clairement définis. Il faut que ceux qui n'auront pas le droit d'entrer dans la ZFE puissent partir au moment où ils voient le panneau. Nous devons avoir étudié à chaque moment correctement comment ils font pour partir. Il ne faut pas bloquer les camions à l'entrée de la ville, en n'ayant aucune solution ni pour entrer ni pour ressortir. C'est pour cette raison que des petits morceaux de la Ville de Lyon sont hors de la ZFE, ce sont les endroits qui vont permettre à ces camions qui ne pourront pas rentrer dans la ZFE de ressortir.

Pour Gerland, vous savez aussi bien que moi que c'est horriblement compliqué. Un travail est en cours avec l'État, avec un certain nombre d'associations. Nous ne pouvons pas régler le problème de Gerland en 30 secondes. Des camions viennent tous les jours. Ils viendront hors de la zone ZFE. Il y a le port. C'est très compliqué. Nous savons parfaitement qu'il faudra régler le problème de Gerland, mais nous ne pouvons pas le régler dans la ZFE. C'est pour cela que nous ne sommes pas favorables à l'amendement en question.

Comment cela fonctionne-t-il ? Je crois qu'un point n'est pas compris. Nous avons choisi ces camions et ces véhicules utilitaires légers, qui font 25 % des kilomètres parcourus et un peu plus de 50 % de la population. En embêtant finalement peu de gens, nous avons un résultat important.

Ce que beaucoup de personnes ne comprennent pas, c'est que les véhicules propres qui vont venir circuler dans la ZFE vont aussi circuler en dehors. Par conséquent, l'air va aussi s'améliorer en dehors de la ZFE. C'est l'ensemble du processus qui fonctionne. Les calculs réalisés par ATMO Rhône-Alpes montrent que l'air s'améliore dans la ZFE, parce que c'est là que la circulation est la plus importante, mais cela s'améliore aussi à l'extérieur de la zone. Les 70 kilomètres par heure sont aussi destinés à améliorer l'air dans l'entrée de la Métropole.

Peut-être faut-il ajouter un point. Je vais entrer sur les commentaires de Monsieur Boudot sur le débat démocratique. C'est un petit peu agaçant, mais il est vrai que, venant peu souvent au Grand Lyon, vous ne pouvez pas savoir ce que j'ai déjà dit de très nombreuses reprises. Comme vous êtes présent aujourd'hui, je vais vous le dire.

Premièrement, nous avons cherché depuis le début à établir un équilibre entre deux de nos objectifs majeurs. Nous avons un objectif de santé publique, personne dans cette assemblée ne l'a discuté une seule fois, mais nous avons aussi un objectif d'emploi. Nous voulons que les personnes puissent travailler dans la Métropole, puissent créer des emplois dans la Métropole, puissent venir rendre les services qu'ils doivent rendre dans la Métropole. Il nous a donc fallu, et cela a été compliqué, établir un équilibre entre les données de la santé publique, ce n'est donc pas du tout antidémocratique. Je me suis rendu personnellement dans chacune des Conférences des Maires. J'ai vu personnellement les maires de Lyon, de Vénissieux, de Bron, de Villeurbanne, tous ceux qui sont directement concernés. J'ai vu les Chambres des Métiers, le Président de la Métropole aussi. J'ai vu les artisans, les représentants du BTP, des transports, des marchés, des constructions, des livraisons. Nous avons passé un temps fou à discuter avec les gens, à écouter leurs difficultés, à voir que ce n'est pas aussi simple que cela. Nous ne pouvons pas punir des personnes, par exemple, qui commandent un camion et qui ont 18 mois de délai aujourd'hui, et peut-être demain 24, s'ils n'ont pas encore été livrés. Des dérogations seront donc prévues. Je peux vous annoncer ici qu'une dérogation sera prévue pour n'importe quel artisan ou camionneur qui aura commandé son camion et qui ne l'aura pas encore reçu. Il suffira qu'il montre qu'il l'a commandé pour obtenir immédiatement une dérogation. Enormément de petites dérogations sont ainsi prévues. Elles correspondent à des réalités de l'équilibre que nous souhaitons entre la santé publique et la nécessité de faire fonctionner l'économie dans la Métropole.

Monsieur Boudot, je crois que nous avons débattu de la façon la plus démocratique possible. D'ailleurs, nous débattons ici. Nous avons débattu déjà plusieurs fois à la Métropole. Nous passons un temps fou à rencontrer des personnes, à les écouter.

Nous venons de terminer, car la Ville de Lyon est un peu hors des délais. Normalement, c'était pour la fin du mois d'octobre. Nous avons reçu un certain nombre de demandes. Maintenant, nous sommes dans une deuxième phase où, justement, les artisans, les commerçants, les citoyens, peuvent sur le site Internet demander un certain nombre de choses. Pour que nous puissions modifier quelque chose au projet d'arrêté aujourd'hui soumis à concertation, il faut l'avoir demandé. Je dois dire même qu'il faut l'avoir demandé dans les délais. De toute façon, nous aurons un problème avec les amendements en question. Je ne vois pas, juridiquement, comment nous allons procéder. Il suffirait qu'une personne pas très bien intentionnée – nous avons vu qu'il y en avait – attaque l'arrêté sur la base du fait que les demandes auxquelles nous répondons doivent avoir été formulées dans les délais précis qui sont dans la concertation.

Je voudrais rajouter, toujours pour Monsieur Boudot, que nous sommes une Métropole où personne l'année dernière n'a été au-dessus du seuil en PM10. C'est tout à fait nouveau. C'est un effort qui a commencé en 2001, qui est un effort long. Le plan Oxygène, ce sont des pièces de puzzle qui ont été disposées progressivement, depuis trois mandats maintenant. Les habitants de la Métropole n'ont pas dépassé le seuil en PM10 l'année dernière. Pour le NOX, si nous faisons ce que nous prévoyons dans la ZFE, nous tomberons en 2021 à 7 000. C'est encore beaucoup trop, mais c'est 1 000 fois moins qu'à Paris, si vous comparez les taux de NOX par rapport au nombre d'habitants de Paris. Pourquoi est-ce 1 000 fois moins qu'à Paris ? Parce que nous avons investi 1 milliard d'euros depuis trois mandats, soit un peu plus de 3 milliards d'euros investis dans les transports en commun depuis 2001.

Ce sont aussi toutes les actions menées sur les modes doux, les pistes cyclables, etc. Le Président de la Métropole a évoqué Écoréno'v, la rénovation thermique, la primaire bois, le chauffage, et nous l'oublions, mais c'est injuste, ce sont les efforts très importants réalisés par les industriels, en particulier ceux de la vallée de chimie, avec leur argent. Ils ont fourni des efforts absolument colossaux, pour diminuer la pollution, en particulier au sud de Lyon.

Madame Perrin-Gilbert et Monsieur Remy ont finalement très bien posé la question complexe. Oui, nous voulons une politique écologique. Oui, nous voulons une politique de l'emploi, mais nous voulons aussi une politique sociale. C'est bien parce que nous voulons une politique sociale que nous sommes embêtés sur l'histoire des véhicules individuels. Nous savons très bien que si nous supprimons les véhicules les plus polluants et les plus anciens, nous savons qui en est propriétaire. Nous savons que nous allons créer des problèmes complexes. Il faudra y venir progressivement. Il faut que nous trouvions les solutions dans les aides. Il faut probablement que nous annonçons un certain nombre de mesures. Je suis partisan que la délibération prévienne des mesures strictes et une vision en quelque sorte après l'étape en question. Je crois que l'on a parfaitement le droit de poser la question de la voiture individuelle, mais l'on a aussi le droit – Monsieur Sécheresse en a parlé très souvent ici – de rappeler que les automobilistes ne sont pas ceux qu'on n'embête jamais. Ce que nous avons fait sur les parkings dans la ville, c'est aussi une façon de réellement travailler pour empêcher les voitures ventouses, pour empêcher que les gens ne prennent leur voiture. Tout un travail est réalisé avec le pôle métropolitain pour augmenter les parkings relais. C'est extrêmement important.

J'en arrive à Madame Chevallier et à ses remarques. Évidemment, nous aurions envie d'aller plus vite. Le Président l'a dit. Ce qui est important pour 2019, c'est que les aides arrivent vite, pour que chacun puisse anticiper.

Ensuite, tout le monde dit qu'il faut faire de la communication. Nous allons faire une année d'éducation en quelque sorte. Nous allons mettre des panneaux. Nous allons expliquer que, dans telle situation, si nous jouions vraiment le jeu, une amende serait donnée, mais nous ne mettrons pas l'amende et nous ferons en sorte que les gens progressivement s'approprient les choses. Je dois vous dire que les relations avec la Chambre des Métiers, avec les différents représentants, sont compliquées. Un boucher qui a une voiture qui a 20 ans, mais qui n'a pas 20 000 kilomètres,

et qui a équipé sa voiture pour faire les marchés, c'est extrêmement compliqué. Nous avons des questions qui viennent et qui arriveront dans la concertation et sur lesquelles il existera certainement un certain nombre de dérogations, en plus des dérogations normales.

Pourquoi sommes-nous contre ? Vous l'avez compris, nous ne savons pas faire la totalité de la Ville de Lyon. Nous ne savons pas comment les camions ressortiront. Nous ne sommes donc pas favorables à l'amendement numéro 1.

Nous ne sommes pas favorables non plus à l'amendement numéro 2.

Dernier point, sur les aides, nous travaillons beaucoup sur le sujet. Les aides seront très certainement cumulables avec les aides de l'État. Là encore, nous travaillons avec les professionnels, car nous constatons qu'il va se poser un certain nombre de problèmes. Aujourd'hui, il est très difficile de trouver une voiture propre, par exemple un véhicule utilitaire léger, qui ne soit pas diesel. Les personnes qui achètent des diesels se disent également qu'ils ne pourront pas les revendre. Ils nous demandent donc de bien vouloir un certain nombre de solutions.

La demande la plus importante de ceux qui sont directement concernés (les véhicules utilitaires légers et les camions), qu'il faut absolument respecter, c'est de ne pas changer de nouveau dans les 5 à 10 ans qui viennent. Ils veulent de la visibilité. Ils veulent que nous leur disions les choses, mais ils ne veulent pas que nous changions dans trois ou quatre ans et que nous fassions l'inverse de ce que nous leur avons dit, parce qu'ils ne sauront plus faire.

Cette phase de concertation est extrêmement importante. Le débat que nous avons aujourd'hui est extrêmement important. Je finirai comme Jean-Yves Sécheresse en disant que je me réjouis du fait qu'il existe une quasi-unanimité sur la nécessité de le faire et, je crois aussi, une quasi-unanimité sur le fait que nous ne voulons pas détruire la vie économique de la Métropole, que ce n'est pas aussi simple que cela et que, de temps en temps, des compromis sont nécessaires et que nous les ferons.

M. LE MAIRE : Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : J'essaierai d'être moins long que notre collègue Vice-Président de la Métropole.

Simplement deux mots sur ces amendements. Je pense qu'il faut les replacer dans leur contexte. Ici, nous sommes là pour rendre un avis sur un projet de ZFE qui sera pris par la Métropole. Cet avis peut comporter différentes préconisations. J'ai cru entendre Jean-Yves Sécheresse dire qu'il était plutôt favorable à une extension du périmètre à toute la Ville de Lyon précédemment, mais peut-être ai-je mal écouté. J'ai complètement entendu les paroles du Président de la Métropole, disant que les demandes d'accompagnement financières étaient déjà dans les tuyaux de la Métropole et qu'elles seraient effectives d'ici quelques années.

Par conséquent, je ne comprends pas bien l'énergie que vous avez mise à détruire ou à démonter, détricoter ces deux amendements, qui ne sont que deux vœux pieux sur l'avis que notre collectivité rend sur un projet de la Métropole. Ajouter à cet avis que nous souhaiterions que le périmètre soit global et que des mesures d'accompagnement puissent être mises en place me semble relever d'une logique très simple, qui va tout à fait dans les buts recherchés.

M. LE MAIRE : Chers collègues, quelques mots.

Je prends ce débat évidemment en cours de route. Je vois bien que, dans les exposés réalisés par les uns et par les autres, il existe une même volonté.

Ce que nous dit Thierry Philip, si j'ai bien compris, est que nous sommes aujourd'hui hors délai et que l'avis de la Ville de Lyon aurait dû être rendu plus tôt, pour qu'il ait une portée, dirons-nous, normative. Mais je pense que les arguments qui ont été exposés, en particulier sur le 7^e arrondissement, Chambaud la Bruyère, par exemple, que nous sommes aujourd'hui en train de rénover, ont une certaine importance.

Je propose donc que nous puissions retirer ces amendements si vous en êtes d'accord, mais en retenir l'esprit, c'est-à-dire travailler pour faire en sorte que nous ayons une ZFE qui soit aux limites de la Ville de Lyon. Vous avez qu'il pouvait être prévu un certain nombre de dérogations.

Quant à l'engagement qu'a pris le Président de la Métropole d'étudier un certain nombre de primes, il vient de le prendre ce soir. Il n'apporte pas la réponse ce soir, mais il s'engage de manière positive.

Sous ces réserves, je vous propose que nous soyons convergents ce soir Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, excusez-moi, j'entends vos arguments. Comme je l'ai dit précédemment dans une de mes interventions, en la matière, les grands discours font vite flop, mais les écrits restent. Je ne suis pas opposé à ce que vous puissiez, Monsieur le Maire, nous présenter un amendement de synthèse, mais je souhaiterais, si ce n'est pas le cas de votre part, que les deux amendements que nous présentons soient mis aux voix.

M. LE MAIRE : Dans ce cas-là, je donnerai un avis défavorable, mais avec l'orientation que je viens de préciser, à savoir que nous allons travailler à la fois sur la partie Gerland, et en même temps, qu'il y ait, au niveau de la Métropole une prime qui soit effectivement conçue de manière à permettre la transition C'est l'engagement du Maire de Lyon auprès du Président de la Métropole, qui vient, je crois d'accepter les deux.

Je donne un avis défavorable sur le fond de vos amendements, mais nous essaierons de progresser dans ce sens.

Je mets le premier amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement n°1 déposé par les groupes Les Républicains & Apparentés Ensemble pour Lyon et Les Indépendants :

(Rejeté)

(Contre : les Groupes Lyon écologie et citoyens - Centre démocrate - Lyon Centristes et indépendants - Lyon gauche solidaires et Socialiste, radical et apparentés.)

(Pour : les groupes Les Républicains & Apparentés Ensemble pour Lyon, Les Indépendants et Europe Ecologie les Verts, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert, M. Remy.)

M. LE MAIRE : Je mets le deuxième amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement n°2 déposé par les groupes Les Républicains & Apparentés Ensemble pour Lyon et Les Indépendants :

(Rejeté)

(Contre : les Groupes Lyon écologie et citoyens - Centre démocrate - Lyon Centristes et indépendants - Lyon gauche solidaires - Socialiste, radical et apparentés, et Europe écologie.)

(Pour : les groupes Les Républicains & Apparentés Ensemble pour Lyon et Les Indépendants, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert, M. Remy)

M. LE MAIRE : Ils ne sont donc pas adoptés, mais nous allons travailler sur les sujets que vous avez évoqués, parce qu'ils me semblent pertinents.

Je fais voter la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(M. Boudot vote contre. Les autres élus votent pour.)

M. LE MAIRE : Elle est adoptée.

2018/4235 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et JC Decaux France, relative au raccordement des mobiliers urbains du marché n° 2017-560 sur le réseau d'éclairage public de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. Sécheresse Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Il s'agit de prendre en compte la consommation d'électricité par l'ensemble des installations du groupe JC Decaux sur le territoire de la Ville de Lyon, de l'ensemble de la Ville de Lyon, de ses abribus et de l'ensemble du matériel mis à disposition par cette société dans le cadre des contrats qui existent entre la Métropole et elle.

Nous nous étions aperçus que la consommation d'électricité n'était pas facturée. Il s'agit maintenant, en accord avec JC Decaux, de faire en sorte que cette facturation soit réalisée. Par conséquent, à partir d'aujourd'hui, la société JC Decaux paiera l'électricité. Il s'agit d'une évaluation globale, il ne s'agit pas de mettre un compteur derrière chaque abribus.

Avis favorable de la Commission.

Monsieur le Maire : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : J'avais une explication de vote, mais j'ai aussi une question. Je commence par la question. Cela sera-t-il rétroactif ? Allons-nous demander à Decaux de payer ce qu'il aurait dû payer mais qu'il n'a pas payé ?

Mon explication de vote, c'est que nous nous abstenons sur ce projet de délibération, qui concerne l'approbation de la convention relative au raccordement des mobiliers urbains.

Nous nous abstenons en attendant que soit élaboré et voté le futur règlement métropolitain de publicité, qui, nous l'espérons, viendra limiter fortement voire supprimer les panneaux de publicité lumineuse en ville, y compris les panneaux présents sur les abribus.

Je reviens sur ma question. Si nous ne reprenons pas de manière rétroactive les impayés, quelque part, cela ouvre une jurisprudence.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : La rétroactivité n'est pas le principe juridique de base.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/4232 - Lacement de l'opération n° 69001636 « Rénovation de l'éclairage d'une partie du quai Jaÿr et de l'illumination de la passerelle Masaryck » à Lyon 9e et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Rapporteur : M. Sécheresse Jean-Yves

(Adopté).

2018/4233 - Marché de services d'études, de recherches et de développement avec Insavalo SA, filiale de recherche et développement, valorisation et formation continue de l'INSA Lyon

Rapporteur : M. Sécheresse Jean-Yves

(Adopté).

2018/4236 - Lyon 3e - Installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique - Société RENAULT V.I. 57, rue Feuillat / 84, avenue Lacassagne

Rapporteur : M. Sécheresse Jean-Yves

(Adopté).

2018/4239 - Attribution de subventions pour la protection animale et la surveillance aérobiologique

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur l'ensemble de ces dossiers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2018/4237 - Aide à l'écorénovation du parc privé collectif de logements des années 1945 à 1990 - Adaptation des conditions d'attribution et de calcul des subventions - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions (rectificatif)

Rapporteur : M. Le Faou Michel

(Adopté).

2018/4238 - Approbation d'un avenant à la convention d'attribution de subvention entre la Ville de Lyon, la SAHLM Cité nouvelle et la SAHLM Alliadé pour une opération d'amélioration-acquisition située 3, quai Fulchiron à Lyon 5e

Rapporteur : M. Le Faou Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour ces deux délibérations.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

(Abstention de M. Boudot).

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

2018/4262 - Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBAL)

Rapporteur : M. Graber Loïc

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à Monsieur Graber, vous me permettez de féliciter Jean-Dominique DURAND et l'ensemble des services de la Ville pour la façon dont ils ont organisé les cérémonies du 11 novembre. Je crois que c'était exceptionnel et les Lyonnais d'ailleurs

ne s'y sont pas trompés.

(Applaudissements.)

M. GRABER Loïc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération autorise l'École nationale des Beaux-Arts à mettre à disposition d'autres structures ses espaces qu'elle n'occupe pas pour les enseignements pendant les périodes disponibles, ce qui permet à cet établissement de développer raisonnablement des recettes propres à l'école.

Ce rapport n'a pas fait l'objet de question, ni d'intervention en Commission. Il a reçu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai un temps d'intervention pour le groupe les Verts, Madame Baume.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Les écologistes partagent complètement l'objectif d'optimiser l'usage des bâtiments publics pour répondre aux nombreux besoins de salles par de multiples organisations de notre territoire.

Nous comprenons au travers de cette délibération que l'ENSBAL est dans cette démarche. De fait, si un partenaire de la Ville le propose, sans doute d'autres locataires et partenaires de la Ville réfléchissent à de telles démarches.

Dans un souci d'équité et de transparence, il nous semblerait opportun que la Ville fasse part des lignes directrices ou du cadre qu'elle propose ou proposerait pour de la mise à disposition ou de la location de mètres carrés disponibles temporairement et faisant déjà l'objet d'un bail.

Dans l'attente de ces éclaircissements, nous nous abstenons sur ce rapport.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame Baume. Monsieur Le Faou.

M. LE FAOU Michel : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix de ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts et de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/4277 - Prix international 2018 « CGLU - Ville de Mexico - Culture 21 » - Autorisation de perception du Premier Prix d'un montant de 25 000 euros attribué à la Ville de Lyon dans la catégorie « Ville »

Rapporteur : M. Graber Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Cette délibération va permettre à la Ville de Lyon d'encaisser, si je puis dire, le prix qu'elle a reçu, à savoir le premier prix Culture 21 - Mexico décerné par le CGLU.

Je rappelle que le CGLU est une organisation mondiale, qui regroupe 240 000 collectivités territoriales, qui dispose de nombreuses commissions, dont l'une dédiée à la culture, pour son intégration dans la fabrication des villes durables.

La candidature de la Ville de Lyon s'est portée sur la charte de coopération culturelle, dont la quatrième édition a été signée en décembre dernier. Cette charte de coopération culturelle, comme vous le savez, est un programme politique et opérationnel de mobilisation de la culture et de l'ensemble de ses acteurs pour fabriquer la ville durable dans toutes ses dimensions, en termes d'équilibre territorial, de publics vulnérables, de participation citoyenne et de gouvernance, d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, d'accessibilité, d'éducation, de partage des savoirs et, bien évidemment, d'écoresponsabilité.

Cette charte de coopération culturelle a 15 ans de retour d'expériences. Elle vient aujourd'hui nourrir les engagements des autres collectivités, à l'image de la coopération métropolitaine signée la semaine dernière à l'Auditorium de Lyon.

À noter encore que 99 projets étaient en lice. La Ville de Lyon a reçu le premier prix à égalité avec la ville de Seongbuk en Corée du Sud.

Ces 25 000 euros vont permettre de réaliser un court-métrage d'animation, afin de montrer en quoi la culture, la création et le patrimoine contribuent à la fabrication de la ville durable, et ainsi valoriser à l'international l'expérience de coopération culturelle de la Ville de Lyon.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Brugnera.

Mme BRUGNERA Anne : Merci, Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je voudrais profiter de cette délibération, consécutive à la réception du prix international 2018 du CGLU Culture 21 - Mexico, pour revenir sur ce qui nous a valu cette distinction, c'est-à-dire notre charte de coopération culturelle.

Comme vient de le dire Loïc Graber, cette charte a été mise en place en 2004. Nous sommes en cours de mise en œuvre de sa quatrième édition, signée l'an passé et qui court jusqu'en 2020.

Cette charte associe désormais 27 structures culturelles de notre Ville : des musées, des théâtres, des établissements d'enseignement culturels, nos bibliothèques, l'Opéra, la Maison de la Danse, le service archéologique, la Direction des Événements.

Le principe est simple. Il s'agit d'impliquer ces structures et institutions culturelles dans notre Contrat de Ville et d'orienter une partie de leurs actions vers les territoires prioritaires et les publics dits empêchés.

Notre Ville est riche de ses institutions culturelles, diverses et prestigieuses. Elles contribuent à l'image de notre Ville, à son rayonnement et à son attractivité. Elles construisent surtout l'accès à la culture pour tous, en permettant que ce dynamisme culturel profite à tous les Lyonnais.

L'accès à la culture pour tous se travaille pour tous les âges et aussi pour toutes les bourses grâce à des programmes et à des offres adaptés et divers. Son axe le plus complexe reste, comme dans de nombreux pays et de nombreux territoires, l'accès à la culture pour nos concitoyens des quartiers populaires.

Par cette charte exemplaire, notre Ville démontre l'importance de la culture au cœur de notre projet de développement, au cœur de notre façon de construire la ville de demain. Car cette charte est à la fois un mode de faire ensemble, un mode de coopération et un outil pour permettre l'émancipation de chacun en permettant l'accès à la culture de ceux qui en sont les plus éloignés géographiquement, culturellement, socialement.

Cette charte est, me semble-t-il, au cœur de notre projet, innovant et humaniste, pour une ville équilibrée, solidaire et inclusive, apprenante et participative, une ville d'héritage et de progrès. D'ailleurs, cette expérience lyonnaise fait figure d'exemple en France, où elle a été reprise dans d'autres villes comme à Paris, mais aussi à l'international, comme à Liège ou à Helsinki, sans oublier bien sûr – Loïc GRABER vient de le rappeler – la signature la semaine dernière de la deuxième charte de coopération culturelle de la Métropole de Lyon, qui a réuni les signatures de 20 maires des communes de la Métropole en Politique de la Ville, leurs équipements culturels et les huit établissements culturels métropolitains.

Ce prix attribué à Mexico est une véritable reconnaissance des cités et gouvernements locaux unis, regroupant près de 240 000 collectivités adhérentes. C'est une reconnaissance mondiale pour cette charte qui continue à innover même pour sa quatrième édition. Axée sur les territoires Politiques de la Ville, elle s'est élargie à tous les publics empêchés et intègre de nombreuses thématiques, comme l'insertion, le social, le territorial, l'égalité, l'éducation.

Le savoir-faire et l'expertise de la Ville de Lyon dans les champs de la culture et de l'inclusion sociale sont ainsi salués mondialement.

Pour conclure, je souhaite bien évidemment saluer le travail qui a été accompli par Georges KÉPÉNÉKIAN, à l'époque où il était Adjoint à la Culture, qui a permis la concrétisation de ce bel outil, puis par Loïc GRABER qui le pilote aujourd'hui. Merci à tous les établissements culturels impliqués, ainsi qu'aux services de la Ville de Lyon pour ce beau travail, pour cette belle charte de coopération culturelle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

M. LE MAIRE : Il est adopté.

2018/4296 - Demande de création de l'EPCC Musée des Confluences et approbation des statuts

Rapporteur : M. Graber Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'autoriser la ratification des nouveaux statuts et de formaliser l'adhésion de la Ville de Lyon au nouvel EPCC, suite à l'arrêt du tribunal administratif du 4 octobre 2018, annulant l'arrêté préfectoral de création de l'EPCC actuel et qui doit donc être recréé. Je ne rentre pas davantage dans les détails.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Lévy.

Mme LÉVY Françoise : Comme vous n'étiez pas là le 5 novembre, m'a-t-on dit au Conseil métropolitain, Marc Augoyard a donc porté la position des élus Indépendants sur ce dossier. Nous avons envie, au groupe, de faire une petite séance de rattrapage rien que pour vous.

S'il est commun de voir passer des délibérations de création d'établissements publics en tous genres, il est toujours plus étonnant de délibérer sur la nouvelle création juridique d'un musée qui a déjà existé, qui a été inauguré, et qui présente des expositions qui reçoivent énormément de public.

Alors, il peut arriver même aux plus grandes collectivités territoriales d'avoir un petit problème avec les accords grammaticaux et ne pas comprendre que le mot représentant au pluriel impliquait qu'il fallait deux représentants du personnel au sein du Conseil d'administration du Musée. Peu importe, la confusion est tout à fait compréhensible à Lyon, puisque la Ville et la Métropole étaient habituées à ce que plusieurs fonctions soient exercées par un même homme.

Cette péripétie juridique nous donne cependant l'occasion aujourd'hui de rappeler combien ce Musée est important, le groupe des Indépendants voulait le souligner, pour le rayonnement de la Métropole, pour l'accès au savoir du plus grand nombre aussi.

Son coût a été important, c'est certain, mais sa construction a été menée à bout, et on ne réécrit jamais le passé, on peut seulement en tirer les leçons pour le futur. Vous avez été visionnaire. Aujourd'hui, la réalité, c'est que nous avons un équipement majeur, qui, peu à peu, devient l'un des symboles de ce territoire. C'est très simple, sans ce Musée, finalement, le quartier de Confluence n'aurait pas d'équipement culturel permanent et il a su convaincre au-delà des frontières tous les détracteurs.

Je profite de cette délibération en conclusion pour vous reparler de la question du transfert de la gestion des grands équipements métropolitains. Est-il normal que le Musée d'Art contemporain, l'Opéra national de Lyon, l'Auditorium, le Parc de la Tête d'Or, pour ne citer qu'eux, ne soient gérés que par la Ville, alors qu'ils sont des équipements de portée métropolitaine. Cela fait 25 ans, me dit-on, que nous demandons la même chose. Je n'étais pas là il y a 25 ans, mais j'espère qu'un jour, ce transfert pourra se faire pour une plus grande lisibilité et une plus grande logique dans la répartition des compétences entre la Métropole et la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Lévy.

Vous savez, le problème du Musée, ce n'était pas nécessairement le nombre de représentants qui me concernaient. Comme vous le saviez, il existait à l'époque un contentieux avec Vinci, qui aurait pu nous coûter extrêmement cher, pour lequel nous avons été obligés de demander une médiation. Nous avons réduit le coût que nous aurions dû verser à Vinci. C'était là ma principale préoccupation.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

M. LE MAIRE : Le dossier est adopté.

2018/4260 - Approbation d'une convention de financement du projet DEMOS entre 2018 et 2020 entre la Ville de Lyon / Orchestre national de Lyon et la commune de Vaulx-en-Velin pour un montant de 30 000 euros

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4261 - Approbation d'une convention de coopération bibliothéconomique entre la Bibliothèque publique d'information et la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4263 - Approbation d'un contrat général de représentation entre la Ville de Lyon et la SACEM pour l'exploitation de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4264 - Approbation de deux conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Radio France, et la société Radio Classique dans le cadre de la saison 2017-2018 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4265 - Approbation d'un contrat de coréalisation et d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon / Orchestre

national de Lyon et l'association Arty Farty

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

2018/4266 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'École nationale supérieure des Sciences de l'information et des Bibliothèques (ENSSIB) pour l'organisation de la Nuit des Musées le 18 mai 2019

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4267 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Digital Campus pour l'organisation d'actions pédagogiques pour l'année universitaire 2018-2019

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4268 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Fondation de l'Olivier, sous l'égide de la Fondation Bullukian, dans le cadre d'un soutien à l'édition du catalogue de l'exposition « Claude, un empereur au destin singulier »

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4269 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'exploitation de films d'animation de la Ville de Roubaix / Musée des Beaux-Arts

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4270 - Approbation de conventions de dépôt d'œuvre entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Centre des Monuments nationaux (CMN) pour la présentation au public de mobilier et d'objets d'art au sein du château de Ferney-Voltaire

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4271 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 euros auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) pour les prises de vue de la collection du Musée de l'Automobile Henri Malartre et du Musée d'Histoire de Lyon / Musée des Arts de la Marionnette / Musées Gadagne

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4272 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée d'Art contemporain et France Culture dans le cadre de la rétrospective « Bernar Venet » présentée au Musée d'Art contemporain du 21 septembre 2018 au 6 janvier 2019

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4273 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Musée d'Art contemporain et smArtapps pour la réalisation d'une application sur la collection

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4274 - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 88 900 euros sur le Fonds d'intervention culturelle (FIC) - Approbation de conventions

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4275 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Lyon Parc Auto dans le cadre de l'exposition « Claude, un empereur au destin singulier »

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4276 - Approbation de la création d'une carte Culture Junior pour les moins de 18 ans

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4279 - Approbation d'une convention de coopération culturelle et scientifique entre la Bibliothèque nationale de France et la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4280 - Approbation de contrats de cession de droits d'auteur pour les conférences organisées à la Bibliothèque Municipale de Lyon (rectificatif)

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4281 - Approbation d'une convention de résidence entre la Ville de Lyon et l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) pour la mise à disposition de données de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4282 - Approbation et signature d'une convention de résidence entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'association Photographie d'auteur pour la promotion de la photographie à l'occasion du démarrage des travaux de rénovation du silo de la Bibliothèque de la Part-Dieu

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4283 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'Art contemporain et l'INSA Lyon pour une collaboration relative à des projets culturels, scientifiques et pédagogiques sur la période 2018-2021

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4284 - Rectificatif - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 100 euros à la Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des actions d'éducation artistique animées par les Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4285 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / les Célestins, Théâtre de Lyon et ARTE, France Culture, France Télévisions et le SYTRAL assisté de KEOLIS dans le cadre de la saison artistique 2018-2019

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4286 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Biin lab dans le cadre de l'exposition « Claude, un empereur au destin singulier, du 1er décembre 2018 au 4 mars 2019 »

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4287 - Approbation d'une convention tarifaire entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le Théâtre de la Croix-Rousse dans le cadre du spectacle « Dark Circus 2018 »

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4288 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le SYTRAL assisté de KEOLIS dans le cadre de la refonte du parcours permanent du Musée des Arts de la Marionnette

Rapporteur : M. Graber Loïc

(Adopté).

2018/4289 - Ajustement de la grille tarifaire des Musées Gadagne - Entrées spectacle

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4292 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la société ERM (Études et Réalisations multimatériels) dans le cadre de la réalisation d'un espace pédagogique de médiation introductif au département sculptures présenté dans la chapelle du Musée

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4293 - Demande de subvention pour le projet Orchestre des Jeunes 2018 auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 87 000 euros

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4294 - Approbation de conventions de partenariat pour le versement de subventions de fonctionnement entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la Caisse d'Allocations familiales du Rhône et la Préfecture du Rhône pour l'année 2018 pour un montant total de 45 000 euros

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4295 - Approbation d'une gratuité d'accès des Musées de la Ville de Lyon du 1er au 2 décembre 2018 pour les participants du colloque des restaurateurs dans le cadre de la 32e édition des JRA et 8e édition de la JERI

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

2018/4297 - Approbation des tarifs de location de l'Atelier Sonore et de frais de gestion de billetterie de l'Auditorium Maurice Ravel

Rapporteur : M. Graber Loïc
(Adopté).

M. GRABER Loïc, rapporteur : Nous allons avancer d'un grand pas, puisque ces 32 rapports ont reçu un avis favorable en Commission.

Permettez-moi simplement de dire trois mots, le premier sur le 4275, c'est le lancement, le 1^{er} décembre prochain, de la grande exposition du Musée des Beaux-Arts, exposition intitulée « Claude, un empereur au destin singulier », que je vous invite évidemment à aller voir jusqu'au 4 mars.

Le deuxième zoom est celui du 4288 à partir de ce vendredi, l'ouverture du nouveau parcours permanent du Musée des Arts de la Marionnette, qui a été entièrement repensé.

Enfin, le dernier rapport sur lequel je fais un zoom, c'est le 4276, le lancement la semaine dernière de la Carte Culture Junior pour tous les moins de 18 ans avec mon collègue Guy Corazzol. Tous les enfants de notre Ville, qu'ils soient dans nos écoles ou les écoles privées, ont désormais accès à cette Carte Culture, qui offre un accès à tous les Musées de la Ville, à la Bibliothèque, ainsi qu'à un certain nombre de bons plans qui leur sont dédiés.

Tous ces rapports ont reçu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/4278 - Fêtes des Lumières 2018 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat

Rapporteur : M. Cucherat Yann
(Adopté).

2018/4290 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'entreprise Shanghai Rui Qiao Property Development CO., LTD.

Rapporteur : M. Cucherat Yann
(Adopté).

2018/4291 - Attribution d'une subvention pour la programmation de la Fête des Lumières 2018

Rapporteur : M. Cucherat Yann
(Adopté).

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur tous ces dossiers en lien avec la Fête des Lumières, qui s'annonce comme une très belle édition.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

2018/4242 - Palais des Sports - Travaux de sécurité et mise en conformité - 350, avenue Jean Jaurès, Lyon 7e - Opération n° 07027658 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 20004

Rapporteur : Mme Gay Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, pour le premier dossier, Palais des Sports, il s'agit tout simplement de travaux de sécurité portant sur le système de sécurité incendie et de désenfumage.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Vous nous demandez d'adopter le lancement des travaux de mise en sécurité portant notamment sur le système de sécurité incendie et le désenfumage du Palais des Sports de Gerland, pour un montant global estimé de 1,272 million d'euros. Ceux-ci, âgés de plusieurs décennies, souffrent, je cite le rapport de la Ville : « d'une obsolescence généralisée occasionnant de nombreux dysfonctionnements et non-conformités des installations. »

Les élus du groupe les Indépendants voteront ce dossier. Cependant, nous regrettons que ces travaux ne soient que des travaux d'urgence sans réelle perspective pour l'avenir de l'équipement.

J'avais demandé en 2008 avec mon collègue Michel Havard la création d'une commission municipale d'information et d'évaluation sur les équipements sportifs de Gerland. Cette commission concluait déjà en 2008 sur la nécessité urgente qu'une étude globale soit lancée pour évaluer les possibilités d'évolution du Palais des Sports. Nous étions, et sommes toujours, convaincus qu'un palais des sports municipal est nécessaire pour la Ville de Lyon. C'est un équipement indispensable pour les associations de notre Ville, pour accueillir des compétitions sportives ayant des budgets modestes (volley, sports de combat, motocross, etc.) et même pour la vie politique. A 10 ans d'écart, nous avons organisé à tour de rôle un meeting dans cette salle.

En 2008, vous nous répondiez, Monsieur le Maire, que vous alliez lancer ces études. 10 ans plus tard, aucune étude n'a été effectuée à notre connaissance et encore moins un plan d'investissement global pour la réhabilitation du Palais des Sports. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous annoncer en exclusivité que vous allez passer aux actes ? Quelles ambitions avez-vous pour cet équipement sportif de Gerland ?

Du Palais des Sports à la piscine de Gerland, il n'y a qu'un pas ou une rue que je franchis aisément maintenant. Pour mémoire, en juin 2016, Monsieur le Maire, vous aviez décidé de la fermeture de la piscine de Gerland. Suite à la mobilisation des élus d'opposition du 7^e arrondissement, de Madame le Maire du 7^e arrondissement, des habitants, du CIL Gerland-Guillotière et de l'association pour la valorisation du parc de Gerland, vous aviez finalement reculé et annoncé, en septembre 2016, qu'un nouveau centre nautique ouvert toute l'année serait créé dans le quartier avant la fin du mandat. Depuis, plus rien. Nous recevons des bribes d'informations sans aucune vision concrète d'un projet, des informations souvent contradictoires. Aucune information sur la localisation, la date de construction, et encore moins sur le mode de financement du nouveau complexe nautique. Tantôt localisé en différents sites de Gerland et tantôt livré au printemps puis à l'été 2019, nous sommes tentés de croire, Monsieur le Maire, que vous essayez d'enterrer cette promesse.

Monsieur le Maire, je réitère donc ma demande, au nom des habitants du 7^e arrondissement. Quelles sont les avancées concrètes pour cette nouvelle piscine : localisation, calendrier, financement, ainsi que tarifs d'accès ? Puisque, pour les élus Indépendants et UDI, une piscine, c'est effectivement un équipement sportif, mais c'est aussi un équipement social. Les tarifs d'accès sont donc un point important à notre sens.

Dernier point, concernant cette fois le Stade de Gerland. Nous avons approuvé le partenariat entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby. Cependant, notre groupe a écrit par trois fois à votre prédécesseur, Monsieur le Maire, afin d'obtenir la communication de l'ensemble des données financières définitives listées dans l'acte authentique de cession partielle des droits découlant du bail emphytéotique administratif consenti au profit du LOU Rugby.

Nous sommes toujours en attente de ces documents, qui nous avaient pourtant été promis par le Maire de l'époque, Georges Képénékian. Les travaux ayant commencé, les montants définitifs et précis doivent maintenant être connus par la Ville de Lyon. Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, une nouvelle fois que l'ensemble de ces informations complétant le document de cession de droits réels nous soient communiqués.

Je vous remercie par avance.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire,

Il y a 15 jours, j'avais, lors des quelques mots prononcés à l'issue de votre ré-ré-élection, eu l'occasion de faire une liste malheureusement non exhaustive des promesses que vous aviez pu faire et ne pas tenir en un peu plus de 40 ans de carrière.

La rénovation du Palais des Sports de Gerland en faisait partie. Vous vous souvenez, elle apparaît en 2001, réapparaît en 2008 et est toujours là en 2014.

Aussi, en voyant l'ordre du jour de ce Conseil et notamment l'inscription de ce rapport, je me suis demandé si vous aviez enfin – je n'ose dire grâce à moi – pris conscience qu'il existait à Lyon un Palais des Sports, qui, malgré vos promesses, reste en piteux état. À moins que ce ne soit votre visite au Palais des Sports de février 2017 pour soutenir un certain Emmanuel Macron, qui vous ait permis de prendre conscience de l'urgence.

Pour mémoire, les travaux de la Mission d'information et d'évaluation sur le devenir du site sportif de Gerland, dont mon collègue Christophe Geourjon vient de parler, constituée à notre demande, avaient en 2009 bien mis en évidence les difficultés que posait déjà ce bâtiment.

À la lecture du contenu de la délibération, on ne peut que rester sur notre faim. Il ne s'agit que de travaux de sécurité et de mise en conformité. On est bien loin de la rénovation plusieurs fois annoncée et on allonge la liste des dépenses engagées sur le site de Gerland, site sur lequel depuis de nombreuses années on vous demande d'avoir une vision d'ensemble des équipements publics.

Le stade, la piscine, les terrains d'entraînement de l'OL, le Palais des Sports aujourd'hui, nous laissent penser que vous naviguez depuis trop longtemps à vue et nous ne pouvons une fois encore que le regretter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je ferai référence à ce que disait Monsieur Geourjon. Il disait, avec Monsieur Havard, nous vous avons demandé à l'époque quelle était votre vision pour Gerland. Je rappelle simplement qu'entre le moment où l'on demandait cela et aujourd'hui, nous avons réalisé le stade du Grand Montout et peu de gens, en particulier chez vous, y croyaient, et c'est une réussite économique certaine. Après, vous nous disiez, oui, mais Gerland, cela va devenir une ruine. Aujourd'hui, nous avons le LOU Rugby avec un stade entièrement rénové.

Nous allons continuer à réfléchir de manière globale. Je l'ai dit à Madame le Maire du 7^e arrondissement. Vous me donnerez quelque temps pour reprendre les dossiers, mais je pense que, oui, il faut réfléchir de manière globale, réfléchir sur ce qui se passe au Palais des Sports, sur ce qui se passe à la Halle Tony Garnier, et avoir une vision globale des projets, et ensuite pouvoir se fixer un cap et s'y tenir. C'est comme cela que nous progressons.

Quant à vos demandes, évidemment, les services sont à votre disposition pour avoir tous les documents financiers que vous souhaitez.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

M. LE MAIRE : Il est adopté.

2018/4243 - Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon

Rapporteur : Mme Gay Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le dossier suivant concerne la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon, mais cela concerne tous les bâtiments municipaux de la Ville de Lyon.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Depuis 2015, nous demandons une réactualisation des inventaires des équipements de proximité d'arrondissement. Et, depuis 2015, vous nous expliquez, Monsieur le Maire, que tout cela prend du temps, que réaliser cet inventaire prend du temps, qu'il n'est pas simple à réaliser. Même chose d'ailleurs pour la liste des espaces verts de moins de 1 hectare que nous attendons depuis plus d'une année maintenant.

En revanche, fournir à la société Orange la liste détaillée des bâtiments municipaux devant faire l'objet de l'installation de la fibre optique, là, aucun problème. Notre municipalité est capable de fournir une liste détaillée, arrondissement par arrondissement, avec la description de la nature des activités au sein de ces bâtiments.

Au-delà de cette remarque au sujet de cette délibération, je veux dire que cette délibération est une pièce supplémentaire au dossier, et nous nous en servons devant le tribunal administratif, qui vient démontrer que la Ville de Lyon a volontairement entravé depuis plusieurs années la bonne application de la loi PML dans notre Ville et que vous étiez tout à fait en mesure de fournir des listes réactualisées des équipements de proximité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Frih.

Mme FRIH Sandrine : Je voudrais quand même rappeler, Madame le Maire du 1^{er} arrondissement, que, voilà quelque temps, nous avons entamé avec tous les Maires d'arrondissement un travail autour de ces équipements de proximité. Nous avons tenu avec Georges KÉPÉNÉKIAN notre engagement auprès de vous et nous allons d'ailleurs vers une délibération au mois de décembre.

Je veux bien que vous ironisiez et je vous le laisse, et nous, nous continuerons à travailler de notre côté.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je croyais que nous étions sur la bonne voie.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

2018/4244 - Renouvellement de la démarche Cit'ergie

Rapporteur : Mme Gay Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Il y avait bien longtemps que nous n'avions pas eu un Conseil municipal où le climat, la transition énergétique avaient une place aussi importante.

Le label Cit'ergie, appellation française du label European Energy Award, est le dispositif qui valorise la qualité de la politique climat air énergie des villes, des métropoles et des intercommunalités. 131 collectivités sont engagées dans Cit'ergie. Le rôle des collectivités territoriales est fondamental. Elles ont un rôle majeur à jouer pour agir en faveur du climat et concrétiser dans les actes la transition énergétique de nos territoires. Je pense que les débats qui ont eu lieu aujourd'hui mettent cela au cœur de notre démarche.

En novembre 2015, la Commission nationale du label a accordé le label Cit'ergie à la Ville de Lyon. À ce moment-là, il était évalué à 57,3 % pour quatre ans jusqu'en novembre 2019. Depuis, chaque année, notre score n'a cessé de s'améliorer, avec une progression de 7,7 % des points en trois ans, pour une évaluation à l'heure actuelle de 65,3 %.

La démarche Cit'ergie est aussi un bon moyen de communication pour promouvoir l'exemplarité de la Ville de Lyon dans le domaine de l'énergie et du climat.

Lyon fait aujourd'hui partie d'un cercle restreint qui récompense les territoires en pointe, ceux les plus engagés dans la transition énergétique.

Le label participe à la fois d'une image positive du territoire et de l'institution et offre un outil sérieux et structurant pour conduire notre plan d'actions Énergie Climat (86 actions).

Il est aussi un moyen incontournable pour évaluer notre plan d'actions et objectiver les points forts et les points de progrès de notre PCET. Mais il est aussi un moyen de mobiliser les services, et bien entendu nos Adjointes et conseillers municipaux, dans une démarche transversale d'amélioration continue, ce que nous faisons au cours de Comités de pilotage.

Nos objectifs sont ambitieux pour répondre au défi climatique. Nous en avons atteint quelques-uns et pas des moindres. Ils ont été annoncés tout à l'heure : 20,7 % des gaz à effet de serre, 21 % d'énergie renouvelable et d'achat d'énergie d'origine renouvelable et un objectif de consommation énergétique à hauteur de - 8 % en 7 ans. Je ne vais pas développer ici l'ensemble de nos actions pour arriver à de tels résultats, mais dès à présent et d'ici à 2050, nous nous engageons dans le facteur 4, à savoir diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre. Là aussi, le débat s'est polarisé sur ces questions tout au long de notre Conseil municipal. C'est par exemple la nécessité de continuer sur le développement des énergies renouvelables :

Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Ville, installation de récupérateurs de chaleur et favoriser le recours au réseau de chaleur et de froid urbain en lien avec la Métropole ;

Progresser sur la rénovation et sur les performances énergétiques dans nos bâtiments publics : changement de fenêtres, isolation extérieure et intérieure, rénovation des installations thermiques, et, comme pour le logement, développer plus vite la démarche Écoréno'v portée par la Métropole mais aussi par la Ville de Lyon ;

Construire des bâtiments performants et choisir des modes constructifs à faible contenu carbone – c'est ce que nous allons faire au groupe scolaire Joannes Masset dans le 9^e – ;

Surveiller la qualité de l'air intérieur dans nos bâtiments comme à l'extérieur ;

Développer la végétalisation (planter des arbres par milliers, Michel Le Faou, c'est votre objectif) ;

Développer l'agriculture urbaine ;

Développer des actions de sensibilisation à l'énergie et particulièrement auprès des publics scolaires ;

Travailler à la précarité énergétique de nos personnes les plus démunies et les mesures sociales s'y afférant, comme le fait notre CCAS, avec Zorah.

Quelques mots très rapidement sur la consultation citoyenne, je pense que notre Adjoint à la démocratie participative nous en a parlé longuement tout à l'heure. Plus de 17 000 personnes se sont connectées sur la plateforme Civocracy. Plus de 2 100 personnes ont pris le temps de rédiger des contributions et des propositions. Ce n'est ni du pipeau ni de la flatterie, Monsieur le Maire. Elles viendront enrichir notre futur plan d'actions Énergie Climat dans le courant de l'année 2019. Naturellement, je remercie Jérôme de nous avoir proposé avec une écoute attentive cette consultation.

Ce plan d'actions Énergie Climat doit être une co-construction avec les acteurs du territoire (citoyens, MJC, centres sociaux, conseils de quartier et l'ensemble du monde associatif). En tous les cas, nous sommes déterminés et volontaires pour y arriver.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame Chevallier, après ce beau plaidoyer.

Mme CHEVALLIER Françoise : À l'occasion de cette délibération, nous voulons revenir sur les objectifs de ce plan Climat de la Ville de Lyon pour 2020, à savoir les 3x20 dont nous venons de parler. Ces objectifs concernent le périmètre de l'institution, c'est-à-dire le patrimoine et les activités.

Sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre, la Ville a atteint son objectif, ce qui est une bonne chose et il faut continuer dans ce domaine.

Sur la baisse des consommations d'énergie, nous l'avons déjà signalé, la Ville est en recul fin 2017 par rapport à fin 2016. Pour l'instant, nous n'avons pas d'explications sur cette régression, alors que des travaux de réhabilitation énergétique ont continué à être réalisés sur notre patrimoine en 2017. Même si notre population s'accroît et que de nouveaux équipements ouvrent (les équipements neufs sont en général très peu consommateurs d'énergie, mais on peut peut-être se poser la question de la consommation d'énergie des équipements modulaires), en tout cas, il est important de tout faire pour respecter nos objectifs face aux enjeux du réchauffement climatique.

C'est pour cela que, lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires, nous avons demandé que de nouveaux investissements soient décidés pour réhabiliter notre patrimoine à la hauteur des enjeux climatiques.

Sur le troisième 20, c'est-à-dire sur la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique, notre Ville affiche 21,6 % des besoins couverts fin 2017. Cet objectif est atteint principalement grâce à l'achat d'électricité dite verte. En effet, seulement 2 % de la consommation est couverte par des installations photovoltaïques sur des toits des bâtiments de la Ville de Lyon. Il pourrait être fait beaucoup plus dans ce domaine.

Concernant l'achat d'électricité, deux marchés ont été passés avec 100 % d'électricité dite verte. Ce sont des marchés avec EDF et Gaz Électricité de Grenoble. Une étude récente de Greenpeace classe les fournisseurs d'électricité selon la garantie de l'origine renouvelable de l'électricité offerte. Dans ce classement, EDF fait partie des très mal classés. En revanche, Gaz Électricité de Grenoble est considéré « en bonne voie ». Nous ne connaissons pas la part respective des deux fournisseurs dans l'achat de la Ville de Lyon. En tout cas, pour nous, il faudrait privilégier la garantie d'origine renouvelable du fournisseur dans la passation des marchés.

Notre groupe vote bien sûr la reconduction de la démarche Cit'ergie, mais nous attendons des actions plus fortes et en particulier axées sur une forte diminution de la consommation énergétique globale de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Sur l'énergie verte, nous sommes allés inaugurer l'autre jour le siège d'ERT et nous avons vu comment tout cela se faisait.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

2018/4254 - Groupe scolaire Léon Jouhaux - École provisoire de huit classes - Place des Martyrs de la Résistance 69003 Lyon - Opération N° 03005532 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00006

Rapporteur : Mme Gay Nicole

(Adopté).

2018/4255 - Groupe scolaire Julien Duret - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes - Opération N° 08309001 - Place Julien Duret Lyon 8e - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 » - Programme n° 00006

Rapporteur : Mme Gay Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de deux dossiers, le groupe scolaire Léon Jouhaux et le groupe scolaire Julien Duret. Ce sont des travaux qui démarrent.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Je serai brève.

Simplement, cette délibération vient illustrer parfaitement, hélas, les débats que nous avons eus tout à l'heure, que ce soit au sujet du rapport 2017 sur le développement durable ou au sujet de nos choix budgétaires.

Je parle plus spécifiquement de la délibération qui concerne le groupe scolaire Léon Jouhaux, avec la création de huit classes dans des bâtiments en préfabriqué. L'installation d'élèves lyonnais dans des bâtiments provisoires en préfabriqué n'est pas à la hauteur de nos ambitions affichées en matière de développement durable, a tendance à se développer et ce n'est certainement pas le bon signal à donner en matière de politique éducative au sein de notre Ville.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération et regrettons encore une fois le manque d'anticipation de la municipalité quant aux équipements publics nécessaires au bien-être de nos habitants et habitantes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Corazzol.

M. CORAZZOL Guy : Très rapidement, Madame Perrin-Gilbert, je crois que vous ne connaissez pas très bien le territoire du 3^e arrondissement. Il faut savoir que les travaux pour Léon Jouhaux sont des travaux en site occupé. Pendant le temps des travaux, nous sommes obligés d'installer des modulaires sur la place des Martyrs de la Résistance, pour que les enfants et les enseignants puissent travailler. Ce sera temporaire pendant la durée de ces travaux. Ensuite, l'ensemble de la communauté éducative pourra récupérer des bâtiments complètement réhabilités avec cinq classes complémentaires, un restaurant complètement rénové, ainsi que des salles pour le périscolaire.

L'opération qui est présentée ici pour Léon Jouhaux, n'est qu'une installation provisoire de bâtiments modulaires pour des travaux en site occupé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Corazzol.

Je voudrais faire une remarque supplémentaire. Les bâtiments modulaires ne sont plus ce que vous appelez des préfabriqués. Pour en avoir

visité quelques-uns que nous avons réalisés sur la Ville de Lyon, que ce soit au niveau de la Ville ou de la Métropole, je dois dire que, par rapport à un certain nombre de bâtiments qui sont des bâtiments datant de l'époque Jules Ferry, il y a un confort pour les élèves qui est absolument exceptionnel.

À tel point d'ailleurs qu'un certain nombre de villes pensent aujourd'hui pour le développement durable qu'elles ne vont plus construire qu'en modulaire, parce que les quartiers évoluent. Des quartiers perdent des enfants, d'autres gagnent des enfants. Il faut savoir suivre les mouvements de la vie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés).

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert sur les 2 rapports).

2018/4256 - Mutualisation des postes de police des 7e et 8e arrondissements et relocalisation d'associations - Rue Boyer, Lyon 7e - Opération n° 07039002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00018

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit pour ce dossier de la mutualisation des postes de Police Municipale du 7^e et 8^e arrondissement et la relocalisation d'associations rue Boyer dans le 7^e, à hauteur de 900 000 euros.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire,

Vous nous demandez d'adopter aujourd'hui le lancement de l'opération de relocalisation d'associations et des postes de police du 7^e et du 8^e dans de nouveaux locaux communs, rue Claude Boyer, dans le 7^e arrondissement. Ce projet fait écho au projet de relocalisation des commissariats de la Police nationale du 7^e et du 8^e, dans le 8^e arrondissement.

En tant que ministre de l'Intérieur, ou en tant que Maire de Lyon, vous menez là une politique de mutualisation et de rénovation des locaux. Pour parler de la partie rénovation, des locaux qui ont effectivement besoin d'une rénovation très profonde. L'exemple du commissariat du 7^e arrondissement est saisissant. Des locaux non fonctionnels et vétustes, la rénovation est effectivement une urgence vis-à-vis des agents qui y travaillent 24 heures sur 24 et des citoyens qui s'y rendent.

Le commissariat est par ailleurs installé dans deux ailes du bâtiment de la Mairie et, pour aller d'une aile à l'autre, il faut obligatoirement emprunter le trottoir, ce qui pose évidemment des soucis de sécurité et d'efficacité. La situation est tout aussi mauvaise dans le 8^e arrondissement.

Cette relocalisation du poste de Police Municipale au cœur du 7^e arrondissement rééquilibre par ailleurs la présence des forces de l'ordre entre le 7^e et le 8^e arrondissement. Pour nous, l'enjeu n'est pas la localisation d'un poste ou d'un commissariat de police, l'enjeu est le renforcement du potentiel d'intervention des forces de police sur ces arrondissements.

Avec un territoire vaste, regroupant plus de 170 000 habitants, la réduction du nombre d'infrastructures ne doit pas induire une diminution des effectifs de police. Cela serait un funeste message adressé aux Lyonnais. Au contraire, afin de faire reculer les trafics en tous genres qui sévissent sur ce territoire, je pense notamment à la place Gabriel Péri dans le 7^e, il faut renforcer les effectifs sur le terrain. Cette mutualisation des locaux n'est acceptable que si elle s'accompagne d'un renforcement de la capacité opérationnelle des forces de police municipale et nationale.

Monsieur le Maire, pouvez-vous aujourd'hui nous garantir le renforcement des moyens humains sur les 7^e et 8^e arrondissements ?

À Dernier point, cette mutualisation des locaux exige une très bonne accessibilité pour l'ensemble des habitants du 7^e et du 8^e arrondissement. L'accessibilité en transports en commun du futur commissariat 7^e et 8^e n'est pas satisfaisante.

Monsieur le Maire, qu'avez-vous prévu afin de mettre en place et d'améliorer la desserte de ces postes de police ?

Je vous remercie pour les réponses que vous nous apporterez.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai ensuite Monsieur David.

M. DAVID Jean-Jacques : Monsieur le Ministre,

Mon intervention va faire un peu redondance avec celle de Monsieur Geourjon, mais je vais la faire tout de même.

C'est donc sous le couvert d'une délibération, somme toute assez anodine, de la Commission Immobilier et Bâtiment que nous assistons à une réorganisation de la Police Municipale, puisque, jusqu'à présent, chaque arrondissement disposait d'un poste de police.

Demain, ce ne sera plus le cas, et des arrondissements comme le 7^e et le 8^e, pour une superficie de 16 kilomètres carrés et plus de 166 000 habitants, auront un seul poste de Police Municipale, à comparer, par exemple, au 1^{er} arrondissement, qui lui fait 1,5 kilomètre carré avec 29 500 habitants, qui en aura normalement toujours un, à moins que vous ne nous annonciez le contraire aujourd'hui.

Parallèlement, l'État, lorsque vous étiez aux affaires, Monsieur le Ministre, a décidé du regroupement des commissariats de police nationale de ces deux arrondissements sur le 8^e, a priori sur le site de Berliet. Il est vrai que les deux commissariats actuels ne sont pas dans un état très reluisant et qu'il est plus que nécessaire de faire quelque chose.

D'ailleurs, nous votons également ce soir la gratuité pour deux bâtiments modulaires implantés à proximité immédiate du commissariat du 8^e et qui accueillent des renforts de police liés à la classification de cet arrondissement en quartier de reconquête républicaine.

Je ne m'attarderai pas sur cette notion de reconquête républicaine, qui en dit long sur l'état de déliquescence de notre pays et donc de notre ville, puisqu'elle est ainsi concernée à travers cet arrondissement dirigé par la gauche depuis 1995.

Donc, d'un côté, on renforce les effectifs de police nationale, et, de l'autre côté, on va faire disparaître le poste de Police Municipale. L'idée de départ de ces postes de Police Municipale était de mettre cette force d'appoint au plus près du terrain et avec une base au cœur d'un arrondissement, les policiers municipaux affectés à cet arrondissement pouvaient plus facilement l'irriguer.

Manifestement, ce n'est plus cette façon de faire qui est envisagée aujourd'hui, et il nous semble qu'un débat sur l'organisation et les missions de la Police Municipale serait pertinent.

D'autant que, vous le savez, le droit à la sûreté, comme ceux de liberté, propriété et résistance à l'oppression, figure à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Or, chaque jour, quand vous ouvrez Le Progrès, vous ne pouvez manquer de lire des faits divers de vols, de violences, qui se sont déroulés dans nos quartiers. Si vous allez place du Pont, dans le 7^e, vous constatez que, malgré les belles paroles rassurantes, c'est un étrange refrain qui nous accueille « Marlboro, Marlboro, ... » et un marché sauvage qui perdure.

Bref, autant d'éléments qui interpellent nos concitoyens et nous incitent à vous demander ce débat. Il pourrait avoir lieu lors d'une commission générale de notre Conseil. Nous pourrions entendre à cette occasion le Procureur de la République et le Directeur départemental de la Sécurité publique, pour ainsi avoir quelques éléments objectifs et ne pas nous attacher au seul ressenti. Cela nous permettra d'avoir une vision globale de la politique de sécurité sur notre Ville et des interactions possibles entre les services de l'État et ceux de la Ville.

Si, pour quelque raison que ce soit, vous estimez nécessaire que cette commission générale se tienne à huis clos, nous n'y voyons pas d'inconvénient.

Voilà, Monsieur le Ministre, les réflexions de notre groupe à l'occasion de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques réflexions globales.

Tout d'abord, sachez que, pour ce qui est du niveau national, la pire période pour la police nationale, où elle a perdu de manière immense des effectifs, sans doute pour de bonnes raisons, parce qu'il y avait la crise, mais c'était la période où le Président de la République était Nico-

las SARKOZY. Nous avons perdu 12 500 policiers. Petit à petit, nous sommes en train de les reconstituer.

Sachez que, pour cette année, et vous pourrez aller voir les débats à l'Assemblée nationale ou au Sénat, c'est la première fois où un budget « sécurité » augmente autant et où nous allons pouvoir, parce que j'ai lancé cela dès 2017, mais il faut un an pour former des policiers, mettre sur le terrain des policiers supplémentaires. C'est ce que j'ai fait dans le 8^e arrondissement, où nous avons affecté 30 policiers en plus dans les quartiers de reconquête républicaine.

Voilà pour ce qui concerne la police nationale.

Pour ce qui concerne la Police Municipale, il ne vous a pas échappé que, depuis le temps où nous arrivions à la tête de cette municipalité, elle s'est un peu transformée et que ce ne sont pas les mêmes unités qui vont traiter, par exemple, les quartiers les plus complexes et les autres quartiers. Par exemple, le GOM a été spécialisé pour intervenir dans les zones les plus sensibles.

Aujourd'hui, ce qui nous intéresse, ce n'est pas d'avoir des personnes qui sont dans un poste mais qui n'en sortent pas. J'ai déjà vécu cela quand j'étais simple Maire d'arrondissement, où j'ai accepté par exemple que le poste de police nationale ferme parce que les policiers passaient leur temps à défendre le poste et non pas à aller faire en sorte d'assurer une sécurité dans la rue.

Pour la Police Municipale, c'est un peu la même chose. Nous voulons des personnes sur le terrain. Nous allons donc mutualiser les forces. Dans le 8^e arrondissement, nous allons installer l'Unité mobile de circulation, qui comprend 40 agents. Nous aurons donc encore des forces de police. Ces 40 agents viennent de la Confluence, et, à la Confluence, nous mettrons la brigade cycliste. Vous voyez que, partout, nous allons maintenir la présence de la police.

Sur le reste, vous me permettrez de dire que je suis pour qu'on communique aux Maires d'arrondissement, mais qu'ensuite nous puissions avoir des éléments qui restent confidentiels sur les stratégies qui sont menées sur la Ville.

Sachez que j'ai bien remarqué ce que vous avez dit, Gabriel Péri. Je vais donc m'y attacher dans les prochains temps. J'ai vu aussi que le Bas des Pentès de la Croix-Rousse était l'objet de violences relativement importantes et je veux aussi m'y attacher. Je crois que cela passe par le renforcement de la sécurité. Nous ferons bouger dans quelque temps le poste de Police Municipale, aujourd'hui situé rue des Capucins, pour le transférer dans un endroit plus accessible et que la Police Municipale soit plus à même de régler les problèmes que nous connaissons. C'est aussi un travail de rénovation, et Michel Le Faou travaille actuellement sur ce point de toute la place des Capucins à l'arrière de la place des Terreaux, de manière à sécuriser tout l'arrière de la place des Terreaux et faire en sorte que ce ne soit pas un lieu que l'on évite de fréquenter. Nous allons le faire dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Oui, je sais qu'il existe des problèmes, mais je vais m'attacher à les régler.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : Il est adopté

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/4257 - Groupe scolaire provisoire Duvivier Cronstadt - Construction d'un groupe scolaire provisoire de 11 classes - Parc Blandan Lyon 7e - Opération N° 07277005 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 » - Programme 00006 (rectificatif)

Rapporteur : Mme Gay Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier présente la construction du groupe scolaire provisoire Duvivier Cronstadt, dans le 7^e arrondissement : cinq classes maternelles, six classes élémentaires, restaurant scolaire, salle d'évolution, d'activité, bibliothèque. Lancement des travaux, novembre, en cours, et la fin des travaux est prévue pour septembre 2019. Le budget est de 5 millions d'euros.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, Rassurez-vous, c'est ma dernière intervention.

Votre majorité dans le 7^e arrondissement défend l'idée que construire des écoles provisoires, c'est faire preuve d'anticipation. L'ensemble des élus du groupe les Indépendants pense au contraire qu'une prospective intelligente sur les équipements publics, qu'ils soient éducatifs, sportifs ou culturels, ne mène pas à ce type de construction.

Afin de combler ce manque, vous nous demandez une nouvelle fois d'adopter aujourd'hui le lancement d'un groupe scolaire provisoire à l'intérieur même du parc Blandan, comprenant donc cinq classes maternelles, six classes élémentaires et un restaurant scolaire. L'ensemble occupera la majorité de la place d'armes du parc Blandan.

Nous subissons ainsi de plein fouet votre manque d'anticipation à moyen et long terme. Pourtant, les ZAC et les PUP se succédant sur le territoire du 7^e, les permis de construire signés par le Maire de Lyon s'enchaînant, il était prévisible que les besoins en écoles allaient augmenter.

Dans ce contexte, l'annonce de votre prédécesseur, Monsieur le Maire, d'augmenter de 25 millions d'euros les investissements sur les écoles, ainsi qu'un plan d'investissement supplémentaire dans le domaine des espaces verts d'ici la fin du mandat, va dans le bon sens.

Cependant, la Ville de Lyon doit généraliser le processus aux autres domaines qui connaissent un déficit chronique d'équipement qui répondent aux besoins de la vie quotidienne de ses habitants : éducation, sport, culture, cadre de vie.

Sur tous ces points, notre Ville présente un déficit chronique. Prenons l'exemple des équipements sportifs.

Nous avons à Lyon un peu plus de 900 équipements sportifs, soit une moyenne de 1,9 équipement pour 1 000 habitants. La moyenne nationale constatée pour les villes de la même strate que la nôtre est de 2,6 équipements pour 1 000 habitants. Cela représente un déficit pour les Lyonnais d'environ 300 équipements sportifs.

Autre exemple, toujours dans le domaine sportif, et nous avons eu l'occasion d'en parler souvent et cela fera écho à ma première intervention, au niveau des piscines, où Lyon ne compte qu'une piscine pour 60 000 habitants, alors que la moyenne nationale est d'une piscine pour 30 000 habitants. Je me souviens d'un article de presse relativement récent où votre Adjoint aux Sports indiquait qu'effectivement, il manquait une voire deux piscines à Lyon.

Nous pouvons dresser le même constat pour les lieux culturels ou associatifs, les salles des fêtes et l'accueil de la petite enfance. Sur les salles des fêtes, je prendrai un exemple sur le 7^e arrondissement qui compte plus de 80 000 habitants. À ces 80 000 habitants, on ne peut leur proposer qu'une salle des fêtes. 80 000 habitants, cela veut dire aussi des dizaines et des centaines d'associations, qui, parfois, ne trouvent pas de lieu pour leurs spectacles.

Pour cela, il convient de réfléchir ensemble aux équipements sportifs, culturels et associatifs, qui ont une vocation métropolitaine et ceux qui relèvent de la proximité. Car oui, et je rejoins ce que disait tout à l'heure Nathalie Perrin-Gilbert, la Ville doit être le niveau de la proximité, de l'épanouissement personnel. Les autres dossiers doivent être du ressort de la Métropole.

La qualité des équipements publics, leur nombre, leurs créneaux d'ouverture, leur diversité sont indispensables pour le développement personnel de chacun d'entre nous.

Mais au-delà, demain, l'existence ou pas de ces équipements et leur qualité seront des critères essentiels pour l'attractivité de notre territoire, aussi bien sur un plan économique que démographique. De plus, avec le développement des nouvelles technologies et l'amplification du télétravail, la question du coût-avantage de venir vivre à Lyon va se poser de manière encore plus concrète dans les prochaines années, à moyen terme.

Si, demain, le seul avantage de vivre en ville et à Lyon en particulier, c'est le coût de l'immobilier, le manque d'équipements publics de proximité, la canicule l'été et la pollution, je peux vous annoncer tout de suite un exode urbain. Nous ne voulons pas que Lyon subisse le même destin que Paris actuellement, avec une perte de plusieurs milliers d'écoliers sur l'ensemble de la ville, chaque année depuis 2015, et les prévisions pour la rentrée 2019 vont dans le même sens. Entre la rentrée 2016 et la rentrée 2017, Paris a perdu 2 925 élèves dans les écoles primaires. Si nous arrivions à cette évolution pour la Ville de Lyon, pas tout de suite, mais à moyen terme, cela serait dramatique pour notre ville, aussi bien

au niveau économique que socialement.

Monsieur le Maire, nous vous le demandons depuis plusieurs années, mais aujourd'hui, il y a urgence. La priorité de la Ville de Lyon doit devenir les équipements et les services de proximité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon, quelquefois, je me demande si nous vivons dans la même ville. Parce que s'interroger sur l'attractivité de Lyon et comparer à Paris, il faut quand même le faire !

Allez à Paris et vous me direz où vous voyez les grues qui construisent. Promenez-vous dans Lyon, je ne sais pas si vous le faites, vous êtes élu en plus d'un arrondissement qui ne manque pas de constructions, en particulier d'entreprises, vous verrez comment cela se développe. Nous développons les équipements collectifs qui sont en train de se construire : bibliothèques, gymnases, écoles, etc.

Si vous pouvez vous interroger sur l'attractivité d'un certain nombre de villes, et il y en a un certain nombre voisines de nous, alors oui, il existe un vrai problème d'attractivité. Mais s'interroger sur l'attractivité de la Métropole de Lyon lorsque nous accueillons 100 entreprises par an, cela me semble un peu énorme. Je ne vois pas aujourd'hui la Ville de Lyon ne pas être attractive. Si vous ne regardez pas le paysage autour de vous, lisez les revues, et vous verrez que, par rapport à toutes les autres villes hors Ile-de-France, hors Paris, nous sommes évidemment au double de l'attractivité des autres villes.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/4241 - Contribution de la Ville de Lyon à l'extension du réseau public de distribution d'électricité suite à autorisations d'urbanisme - Réévaluation du montant de l'opération n° 600ERDF « Extension et renforcement des réseaux ERDF » - Révision et affectation complémentaire de l'autorisation de programme n° 2011-2, programme n° 00016

Rapporteur : Mme Gay Nicole

(Adopté).

2018/4245 - Approbation d'une convention relative à la gestion des fluides de l'immeuble sis 3, rue Viricel à Lyon 6e, occupé par l'association Habitat et Humanisme, et à la gestion technique de la sous-station de chauffage commune à l'immeuble 3, rue Viricel et à certains bâtiments propriété de la Ville de Lyon - EI 06070

Rapporteur : Mme Gay Nicole

(Adopté).

2018/4246 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées à des associations et organismes divers

Rapporteur : Mme Gay Nicole

(Adopté).

2018/4247 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon d'une maison individuelle avec dépendance et de son terrain d'assiette, sis 25, rue de l'Espérance, préemptés par la Métropole de Lyon en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03436 - N° inventaire 03436T0001-01 - 03436A001 - 03436B001 - Opération 03436001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 » - Programme 00012

Rapporteur : Mme Gay Nicole

(Adopté).

2018/4248 - Lyon 1er - Approbation d'une convention entre l'association Opéra national de Lyon et la Ville de Lyon relative à la fourniture d'un appoint de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville - EI 01014 - Au 1, place de la Comédie, 69001 Lyon

Rapporteur : Mme Gay Nicole

(Adopté).

2018/4249 - Lyon 7e - Déclassement rétroactif des parcelles cadastrées CD 268 et CD 269 situées 63-65, avenue Tony Garnier

Rapporteur : Mme Gay Nicole

(Adopté).

2018/4250 - Lyon 8e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 10e édition du Festival Lumière - EI 08 062 - EI 08 095 - EI 08 163

Rapporteur : Mme Gay Nicole

(Adopté).

2018/4251 - Lyon 8e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un terrain sis 12, avenue Jean Mermoz au profit du Secrétariat général pour l'Administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) en vue d'installer des blocs modulaires - EI 08 018

Rapporteur : Mme Gay Nicole

(Adopté).

2018/4252 - Lyon 2e - Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit du ministère des Armées et relative à la mise à disposition d'un local pour l'opération Sentinelle au sein du Centre d'échanges de Lyon Perrache - EI 02 056

Rapporteur : Mme Gay Nicole
(Adopté).

2018/4253 - Lyon 9e - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon à l'association Animation-Loisirs-Retraites ALR9, relative à la mise à disposition de locaux situés 6, rue du Chapeau rouge, Lyon 9e - EI 09 032

Rapporteur : Mme Gay Nicole
(Adopté).

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés).

2018/4258 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le Milo's Club pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à la salle de musculation Mermoz, située 12, place Latarjet à Lyon 8e, consentie à l'association Milo's Club

Rapporteur : M. Yann Cucherat
(Adopté).

2018/4259 - Approbation d'une convention triennale d'objectifs et de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans les sous-sols du site des Subsistances, 8 bis, quai Saint Vincent à Lyon 1er, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Disques Supadope - EI 01 182

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces deux rapports, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

2018/4200 - Lyon-Tokyo 2020-Pékin 2022 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation des conventions

Rapporteur : M. Cucherat Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération intitulée Lyon-Tokyo 2020-Pékin 2022 correspond au dispositif de soutien initié par la Ville de Lyon en direction des sportifs de haut niveau qui préparent les Jeux olympiques et paralympiques. Il a pour but de les aider financièrement dans leur préparation et lorsqu'il fut engagé en 2013 pour accompagner les athlètes en lice aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016, trois des 12 sportifs concernés sont revenus médaillés : Mélina Robert-Michon, Franck Solforosi et Maxime Thomas.

Cette année, ce sont 18 athlètes qui sont soutenus. Ils ont été identifiés grâce à une commission, qui réunissait la Direction des Sports, l'Office des Sports de Lyon, le Comité départemental olympique, la Direction régionale Jeunesse et Sports, et nous sommes très fiers de cet outil au service du sportif de haut niveau, mais également de manière indirecte de tous les clubs dans lesquels ils sont licenciés.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Nachury.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire,

Je ne retiendrai que trois phrases pour une minute.

Cette délibération est l'occasion de dire à nouveau que plusieurs communes de l'agglomération soutenant leurs sportifs, un portage par la Métropole aurait plus d'impact médiatique et sportif.

Il aurait plus de sens, le sport de haut niveau justifiant une prise de compétences de la Métropole. Il me semble, Monsieur le Maire, l'avoir lu sous plusieurs plumes hier et aujourd'hui.

Nous voterons favorablement et souhaitons à tous les sportifs élus bonne préparation et réalisation de leurs espoirs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

2018/4214 - Programmation PEDT temps scolaire et périscolaire 2018-2019 : ajustements et compléments

Rapporteur : M. Corazzol Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Nachury.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération ajuste et complète celle du 24 septembre portant programmation du Projet éducatif territorial sur les temps scolaires et périscolaires.

Notre groupe s'était alors abstenu et logiquement reproduira ce vote.

À l'occasion de cette délibération, notre groupe souhaite faire trois observations, qui, je l'espère, ne susciteront pas l'ire excessive d'il y a deux mois. Mais vous êtes là, Monsieur le Maire, pour assurer le calme.

Tout d'abord, nous voulons saluer la présentation dans la plupart des Conseils d'école d'octobre-novembre du Projet éducatif. Cela a permis de constater que le PEDT est peu ou mal connu, y compris par la communauté éducative. Il pourrait être utilement exposé sur le site Internet de la Ville, car nous sommes dans l'année scolaire 2018-2019 et ce qui figure sur le site de la Ville a quelque temps de retard et date plutôt du PEDT précédent. Il faudrait être sinon avec un temps d'avance peut-être dans les temps.

Des remarques et interrogations ont porté sur la complexité du projet, sur la lourdeur des procédures pour établir les projets et sur les moyens dévolus à toutes les actions potentielles. À ce propos, je renouvelle notre demande d'une présentation analytique des moyens affectés à ce PEDT.

Un exemple, les subventions aux MJC, centres sociaux et Maisons de l'Enfance ont augmenté entre 2013 et 2018 de 125, 65 et 27 %. Quelle part relève de leur implication dans les rythmes scolaires ?

Monsieur l'Adjoint me dira que chiffres et règles ne font pas le projet, mais je pense qu'ils lui donnent sens, qu'ils permettent de mesurer les efforts, d'évaluer et donc d'orienter ou de réorienter au mieux.

Deuxième observation, la délibération réattribue des subventions annulées et attribue des subventions complémentaires – nous n'avons pas de commentaires, mais surtout elle confirme les projets Club Coup de Pouce Langage, ce dont nous nous félicitons. Je me souviens qu'il y a trois ans, nous étions intervenus ici même car ils étaient alors remis en question.

Et cette délibération présente les projets d'éducation à la santé et actions de sensibilisation aux handicaps, ce qui nous conduit à évoquer l'organisation du service médico-social scolaire ou plutôt sa réorganisation. Elle a sans doute été présentée et débattue, mais beaucoup ont découvert que les secteurs d'intervention des équipes médico-sociales scolaires étaient modifiés, certaines écoles ne pouvant mobiliser l'équipe que via une fiche de sollicitation.

Ce qui amène une dernière observation qui concerne une classification affichée des écoles : pour le médico-social, pour l'éligibilité à certains projets ou actions comme les classes péniches, pour le taux d'aide de la Ville.

Si nous admettons parfaitement que tous les élèves, toutes les familles, n'ont pas les mêmes situations, les mêmes besoins et donc pas les mêmes aides municipales, ces classifications affichées figent les écoles dans un statut et gomme les situations individuelles. Comment alors éviter les fausses images et les comparaisons critiques entre établissements ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Abstention des groupes Les Indépendants, et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon)

2018/4199 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 707 336 euros à la Caisse d'Allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon - Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône

Rapporteur : M. Lévy Charles-Franck

(Adopté).

2018/4211 - Attribution de subventions de fonctionnement général (deuxièmes tranches) pour la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence, 28, quai Rambaud, Lyon 2e, et la MJC Montchat, Espace Elsa Triolet, 53, rue Charles Richard, Lyon 3e, pour un montant total de 534 471 euros

Rapporteur : M. Lévy Charles-Franck

(Adopté).

2018/4212 - Attribution d'une subvention d'investissement de 39 000 euros à l'association Maison pour Tous, salle des Rancy, sise 249, rue Vendôme à Lyon 3e pour l'équipement du local après travaux - Opération 03208002 « Maison pour Tous des Rancy - Réorganisation des et mise en accessibilité du bâtiment » - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application

Rapporteur : M. Lévy Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

2018/4206 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association AS Montchat pour l'organisation de la soirée de gala du 50e anniversaire de l'association - Signature d'une convention mixte

Rapporteur : M. Cucherat Yann

(Adopté).

2018/4210 - Valorisation des savoir-faire enform@Lyon - Approbation des tarifs

Rapporteur : M. Cucherat Yann

(Adopté).

2018/4213 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'association Rink Hockey Club de Lyon pour le renouvellement de son matériel de pratique - Signature d'une convention mixte

Rapporteur : M. Cucherat Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

2018/4201 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (rectificatif)

Rapporteur : Mme Reynaud Blandine

(Adopté).

2018/4202 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 euros en faveur de l'Association Lyon Santé Éducation gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Alyse, sis 26, rue Bouteille à Lyon 1er, pour les travaux d'aménagement de l'annexe - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme Reynaud Blandine

(Adopté).

2018/4203 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 14 790 euros en faveur de l'association Kindertreff Lyon association franco-allemande pour l'enfance, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Kindertreff, sis 11-13, montée de la Grande Côte à Lyon 1er, pour des travaux d'aménagement et de mobilier - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme Reynaud Blandine

(Adopté).

2018/4204 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 13 300 euros en faveur de l'association Célestine gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Célestine, sis 1, place des Célestins à Lyon 2e, pour les travaux d'installation de la climatisation - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme Reynaud Blandine

(Adopté).

2018/4205 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 22 300 euros en faveur de l'association Union familiale de Perrache, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Cocon de Blandine, sis 7, rue Marc Antoine Petit à Lyon 2e, pour de l'achat de matériel et mobilier - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme Reynaud Blandine

(Adopté).

2018/4207 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 4 800 euros en faveur de l'association ALFA 3A gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Chantoiseau, sis 128, rue du Commandant Charcot à Lyon 5e, pour de l'achat de matériel et mobilier - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme Reynaud Blandine

(Adopté).

2018/4208 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 500 euros en faveur de l'association ALFA 3A gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants le Nid d'Ange, sis 52, rue Garibaldi à Lyon 6e, pour de l'achat de matériel et mobilier - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme Reynaud Blandine

(Adopté).

2018/4209 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 14 000 euros en faveur de l'association ALFA 3A gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Les Copains d'Abord, sis 177, route de Vienne à Lyon 8e, pour de l'achat de matériel et mobilier - Approbation et autorisation de signature de la convention.

Rapporteur : Mme Reynaud Blandine

M. REYNAUD Blandine, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces huit dossiers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés).

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT - TOURISME

2018/4299 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2019

Rapporteur : Mme Bouzerda Fouziya

M. LE MAIRE : Madame Bouzerda étant partie, c'est Madame Condemine qui présente.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie : Tout d'abord, j'excuse Madame Bouzerda, partie aux Trophées du Progrès pour le Commerce, car elle remet un trophée.

Ce dossier a reçu un avis favorable, qui consiste, pour l'année 2019, à proposer de reconduire le principe d'ouverture exceptionnelle durant 12 dimanches en lien avec les événements festifs, touristiques et commerciaux, après concertation avec la CCI, les organisations professionnelles et syndicales de la Métropole.

M. LE MAIRE : Madame Baume.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, Chers collègues,

L'avenir du travail fait régulièrement débat avec des frontières de plus en plus floues entre le salariat, l'entrepreneuriat, voire l'engagement et le bénévolat, du fait entre autres de l'économie dite de plateforme.

Du point de vue des écologistes, la question du travail le dimanche rejoint celle du débat sur l'utilité sociale et environnementale de nos activités économiques et sur la protection de chacun et l'accompagnement du plus grand nombre dans leur parcours de vie professionnelle.

En Commission, Madame l'Adjointe, Fouziya Bouzerda, nous a indiqué qu'un bilan avec sans doute des indicateurs de performance économique, donc le chiffre d'affaires du dimanche, j'imagine, mais aussi des données sociales, nous l'espérons, nous sera partagé sous peu.

Sans objectivation de l'impact de ces ouvertures dominicales pour répondre, certes, aux attentes des touristes lors des grands événements, mais pour aussi favoriser une certaine consommation de nos concitoyens en lieu et place d'un éventuel temps de pause dans la semaine, nous voterons contre cette nouvelle autorisation.

Nous prendrons connaissance avec intérêt du bilan partagé avec les chambres consulaires que vous avez citées et les syndicats professionnels. Il me semble que Fouziya Bouzerda a fait la démarche, en tout cas vers notre groupe politique, de nous proposer un rendez-vous. Je l'en remercie donc.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai ensuite Madame Rabatel.

Mme RABATEL Thérèse : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Ce rapport revient tous les ans désormais et l'on croit s'habituer, cela deviendrait normal de travailler le dimanche.

Vous nous proposez, Monsieur le Maire, d'ouvrir les commerces 12 dimanches sur 52 dimanches, soit un dimanche sur quatre ou cinq, selon l'organisation des semaines de l'année.

Certains dans ce Conseil disent que rien ne prouve que le travail du dimanche soit préjudiciable socialement ou économiquement, et qu'aucune étude ne l'a montré.

Pour la quatrième fois en Conseil municipal au nom du groupe Lyon Gauche Solidaires, je vais rappeler ce qu'expriment des sociologues réputés, spécialistes du temps de travail et du dimanche, comme Jean-Yves Boulin de Paris Dauphine et Laurent Lesnard de Sciences Po et du CNRS, s'appuyant entre autres sur deux enquêtes, dont l'enquête « Emploi du temps » de l'INSEE.

Selon cette enquête, on était en 2010 à 14 % de la population active travaillant le dimanche et cela augmente. Or le dimanche est consacré aux liens parents-enfants et à la sociabilité amicale. Ces temps sont perdus, car ils ne peuvent être compensés par un autre jour de repos en semaine.

Le travail du dimanche est aussi le plus pénalisant socialement, car il concerne surtout les ouvriers et les employés des services, notamment publics. Certains sont nécessaires (transports en commun, police, santé), d'autres non nécessaires un dimanche. De plus, le travail dominical s'ajoute très souvent à des horaires décalés ou atypiques dans la semaine, et une partie des salariés cumule donc les mauvaises conditions de travail.

Nos deux sociologues ajoutent qu'il y a bien sûr des salariés volontaires pour les horaires décalés, mais selon une étude qu'ils ont réalisée, c'est le cas de 12 % des salariés en semaine et de 4 % seulement sur le dimanche. 86 % des salariés répondent donc que leurs horaires de travail le dimanche leur sont imposés.

Les mères sont touchées les plus fortement par cette problématique, en particulier les vendeuses ayant charge d'enfants.

Les études économiques solides sur le bénéfice réel de l'ouverture des commerces le dimanche sur tout un territoire comme Lyon ou la Métropole de Lyon ou la France sont à produire, car doivent entrer en compte deux aspects de fond, la concurrence entre les grands centres commerciaux et le petit commerce rarement ouvert tout le dimanche, et il y a aussi le fait que ce que l'on achète le dimanche ne pourra être acheté le lundi ou le mardi, car les porte-monnaie ne sont pas extensibles. On ne le sait que trop.

Notre groupe Lyon Gauche Solidaires s'abstient donc ou vote contre selon les élus sur cette délibération. On pourrait d'ailleurs, Monsieur le Maire, ajuster d'une année sur l'autre sans faire tous les ans le maximum autorisé. Cela pourrait être moins que 12 dimanches chaque année, en se calant plus finement sur les événements de l'année.

Et nous appelons tous les habitants à réfléchir sur leur mode de vie et ses conséquences pour autrui, c'est-à-dire celles et ceux qui travaillent le dimanche.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Nous aurons ce débat peut-être un peu plus tard lorsque Madame Bouzerda sera là. Je mets aux voix ces propositions sur les 12 dimanches.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

(Le groupe Europe écologie – Les Verts, Mmes Besson, de Lavernée, Gay, Rabatel et Perrin-Gilbert votent contre).

(Abstention de Mmes Bauguil et Manoukian et de M. Claisse).

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée et nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

2018/4303 - Élaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain

Rapporteur : Mme Bouzerda Fouziya

M. LE MAIRE : Deuxième dossier de Madame Bouzerda, rapporté par Monsieur Le Faou.

M. LE FAOU Michel : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Il s'agit dans le cadre de cette délibération d'un débat sans vote sur l'élaboration du règlement local de publicité métropolitain.

Comme vous le savez tous, nous disposons d'un RLP municipal. Suite à certaines évolutions législatives, et notamment le Code de l'environnement modifié par la loi Grenelle II, la Métropole devient compétente à la place des communes pour élaborer ces règlements locaux de publicité, qui deviendra ici, pour le cas présent, un règlement local de publicité métropolitain.

Cette procédure a fait l'objet d'une délibération initiant ce processus de réflexion et de mise en œuvre de ce futur RLP par le biais d'une délibération prise le 15 décembre 2017 par le Conseil de la Métropole, avec un certain nombre d'objectifs adoptés par cette délibération :

Faire en sorte que nous puissions garantir un cadre de vie de qualité ;

Que nous puissions développer l'attractivité métropolitaine ;

Et que nous puissions aussi développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités.

La Métropole a ouvert une concertation publique le 22 janvier 2018, avec un dossier de concertation disponible dans toutes les Mairies et les Mairies d'arrondissement.

Parallèlement, une concertation plus spécifique est en cours avec les professionnels de l'affichage et une quinzaine d'associations nationales et locales qui réfléchissent sur ces sujets.

Le contenu du RLP permettra de fixer des règles relatives aux enseignes et à la publicité sur le territoire de la Métropole. Il fixera des règles plus strictes que le Code de l'environnement.

Rappelons le contexte actuel au niveau de la Ville de Lyon. Nous disposons d'un règlement local de publicité qui date de 2001. Demain, nous aurons un règlement local de publicité sur les 59 communes de la Métropole, sachant qu'aujourd'hui, seules 42 d'entre elles en possèdent un. L'objectif est donc de bénéficier d'un document métropolitain.

Nous sommes dans le processus qui est un peu similaire au processus mis en œuvre pour le PLU-H, avec le lancement d'une concertation, un débat sans vote au niveau de la Métropole, un débat sans vote au niveau des conseils municipaux et des conseils d'arrondissement, un bilan de la concertation, qui sera tiré début 2019, et ensuite une délibération pour avis des communes sur la base du futur règlement local de publicité métropolitain, qui interviendra dans le courant de l'année 2019. Il s'ensuivra une enquête publique, une Conférence métropolitaine des Maires et enfin une approbation définitive par le Conseil métropolitain, qui interviendra en 2020.

De façon très synthétique, les orientations portées par la Métropole sur le sujet visent notamment, en termes de déclinaison sur le territoire de la Ville de Lyon, à :

Renforcer la dimension protectrice du RLP actuel, déclinée dans le futur RLP métropolitain :

Limiter mais pas interdire les dispositifs numériques en les adaptant à leur contexte, à la fois urbain, patrimonial et paysager ;

Limiter les dispositifs publicitaires lumineux en cohérence avec le plan Lumière – je pense notamment aux grands dispositifs d'affichage publicitaires que l'on peut trouver sur les toitures d'un certain nombre de bâtiments qui bordent les quais du Rhône dans l'hyper-centre de Lyon – ;

Prendre en compte la valeur patrimoniale de l'hyper-centre, du périmètre UNESCO et de la zone tampon ;

Prendre en compte la géographie particulière de Lyon (la présence des balnes, des rives, des grands parcs) ;

Tenir compte des enjeux d'attractivité du territoire en soutenant le commerce de proximité tout en recherchant une intégration qualitative des enseignes.

Voilà, Monsieur le Maire, les grands objectifs que nous allons poursuivre dans le cadre de l'élaboration du RLP au niveau métropolitain, avec les orientations que nous proposons pour la Ville de Lyon et qui seront donc prises en compte si le processus va à son terme dans les différentes boîtes à outils qui seront mises en œuvre dans le cadre du RLP métropolitain.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Je voudrais revenir à l'occasion de ce débat sur le manque de concertation avec les arrondissements.

Ce règlement, sur lequel nous ne devons pas voter, mais simplement émettre ici un avis, échappe totalement à la concertation avec les arrondissements.

En effet, ce futur plan a été présenté et débattu à deux reprises en Conférence métropolitaine des Maires, mais il se trouve que les Maires d'arrondissement sont exclus de cette Conférence métropolitaine des Maires, puisque la Métropole, vous le savez, ne reconnaît ni les arrondissements ni leurs élus.

S'apercevant sans doute de cet oubli regrettable, vos Adjoints, Monsieur Le Faou, Madame Bouzerda, ont convoqué précipitamment il y a quelques semaines une réunion de présentation et non pas de concertation, invitant les Maires d'arrondissement.

L'invitation étant quasiment tombée du jour au lendemain, nous n'étions guère nombreux autour de la table. En tout cas, j'étais la seule Maire d'arrondissement présente.

Je n'appelle pas cela de la concertation ni même de l'information.

Pour ce qui est du 1^{er} arrondissement, j'ai expliqué que nous organiserions avec les Conseils de quartier, avec des collectifs comme Fabrique la Ville, avec le Conseil territorial du 1^{er} arrondissement, un vrai débat démocratique et citoyen sur la place de la publicité dans notre Ville.

D'une manière générale, mais je le dirai en séance de la Métropole, en tant que conseillère cette fois, je considère que nous ne sommes pas assez volontaristes quant à la réduction de la place de la publicité dans notre Ville.

Certes, la taille des panneaux d'affichage publicitaire autorisés va être revue à la baisse (je parle de la taille maximale). Certes, il y aura, et c'est bien également, une zone de protection autour des écoles, afin de préserver les plus jeunes de nos concitoyens. Mais cela n'est pas suffisant.

D'une part, rien de précis ou rien du tout même quant à la lutte contre les publicités à caractère sexiste.

D'autre part, une grande insuffisance de volonté quant à la limitation des dispositifs numériques, quant à la limitation également des panneaux lumineux dans notre Ville.

Nous émettons donc un avis avec ma collègue Isabelle GRANJON réservé sur ces premières propositions. Encore une fois, et en vue de la future enquête publique, nous organiserons un véritable débat à l'échelle de l'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis : Monsieur le Maire,

Nous débattons aujourd'hui sur les orientations générales du futur règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon. Cela fait maintenant plusieurs mois que cette réflexion a été engagée afin d'harmoniser les règles en matière de publicité au sein de l'aire métropolitaine avant 2020. Nous sommes actuellement dans la phase de concertation publique. Chacun peut apporter sa contribution. Notre débat d'aujourd'hui va participer à cette concertation.

Nous considérons d'abord que la démarche d'uniformité était indispensable, car, avec 42 règlements locaux différents, la Métropole connaît actuellement des disparités territoriales importantes. Un document unique permettra de donner clarté et cohérence à la réglementation et d'affirmer la qualité d'une collectivité territoriale de plein exercice qu'est désormais la Métropole de Lyon, et c'est bien.

De plus, cette unité réglementaire n'entraîne en aucun cas la disparition des spécificités locales. Souvent, on oublie de ce fait. L'ensemble des communes conservera leur pouvoir d'instruction et de police des implantations publicitaires sur leurs territoires respectifs. Avec ce nouveau règlement local de publicité, il s'agit bien d'un cadre très généraliste et non pas d'une cartographie extrêmement contraignante sur les lieux d'implantation des panneaux publicitaires.

Sur le principe, nous partageons les grandes orientations de ce RLP : la diminution de l'impact paysager de la publicité, la préservation d'un cadre de vie de qualité, la protection du public et de l'environnement, tout en permettant le développement économique.

Tout l'enjeu en fait est de trouver le point d'équilibre pour intégrer dans la ville les nombreux types de publicité urbains, tels que les affichages numériques ou les marquages publicitaires éphémères. Si on ne peut pas légitimement tourner le dos aux nouvelles technologies, on peut maîtriser en revanche leurs implantations.

La publicité sur les trottoirs est un exemple. On se souvient du décret du 24 décembre 2017 autorisant l'expérimentation de la publicité sur les trottoirs de Bordeaux, Nantes et Lyon. L'ensemble des élus de Bordeaux et Nantes s'opposa immédiatement à une expérimentation imposée sans concertation et, dès le 8 janvier 2018, le gouvernement a suspendu l'expérimentation dans ces deux villes. À Lyon, ce fut plus compliqué, tout le monde s'en souvient. Le gouvernement a officiellement mis fin à cette situation abusive le 22 octobre dernier par arrêté, en suspendant à l'intérieur de l'agglomération de Lyon l'expérimentation des marquages sur les trottoirs à des fins publicitaires. Si le gouvernement avait concerté les élus locaux avant d'imposer son décret, nous nous serions épargné bien des tracas.

Le règlement local de publicité métropolitain, tel qu'il commence à se définir, va globalement vers une réduction des espaces publicitaires. Nous avons tendance à penser chez les élus Indépendants que c'est une bonne chose. Nous devons avoir également à l'esprit que le Code de l'environnement est parfois et même souvent suffisamment contraignant. Si la collectivité peut durcir les règles du Code de l'environnement, la voie de l'interdiction systématique n'est pas forcément la plus judicieuse. Quelques exemples.

Tout d'abord, le développement de la publicité éphémère sur les échafaudages de manière localisée et ciblée pour accélérer et minimiser le coût des ravalements de façade mérite d'être complètement repensé. Le règlement lyonnais actuel autorise la publicité sur ce type de surface dans la double limite de 25 % de la surface de l'immeuble ou de la bâche, sans pouvoir excéder 16 mètres carrés et dans des zones restreintes de la Ville, puisqu'il s'agit essentiellement des bâtiments monuments historiques de la place Bellecour et de l'Île Barbe. Une règle locale plus restrictive que le Code de l'environnement (qui ne prévoit pas 25 % mais 50 % de la surface) n'a réellement pas grand sens. Afin de promouvoir et valoriser le patrimoine lyonnais remarquable, l'application stricte du Code de l'environnement permettrait d'aider plus de propriétaires à accélérer les travaux de ravalement de façade et par conséquent à contribuer à l'embellissement durable d'un plus grand nombre de quartiers de notre Ville et de lui donner une nouvelle attractivité touristique aussi. Ce serait un partenariat gagnant-gagnant pour la valorisation de notre Ville, à condition que les affichages restent par définition réellement éphémères en localisation et en durée. Il faut, là aussi, trouver le juste équilibre.

Ensuite, le déploiement de l'affichage numérique, s'il ne doit pas devenir une obligation, doit nécessairement être réglementé par la Métropole. Le quasi-vide juridique local fait aussi bien le jeu de ceux qui veulent une interdiction totale que de ceux qui en veulent à chaque coin de rue. Nos collectivités doivent définir des critères d'implantation : taille, localisation, contenu et ouverture de cette publicité en priorité aux commerçants locaux. De plus, on doit pouvoir imposer des sujétions techniques, afin de favoriser l'éclosion des systèmes lumineux les moins énergivores et les plus respectueux de l'environnement. Une des conditions d'implantation peut tout à fait être une capacité maximale, qu'elle soit exprimée en lux, en lumen et en watt du mobilier urbain. Le développement durable a sa place, surtout en cette matière.

Enfin, troisième piste, c'est de favoriser l'affichage event hors norme pour des périodes courtes ou des projets spécifiques, de type des événements sportifs ou culturels. Il y a là assurément une piste à approfondir. Faute d'argent public, certaines associations, voire certaines sociétés, font appel à des partenaires privés qu'il est nécessaire de valoriser le temps d'un événement.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, l'important est de garantir un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des Grands-Lyonnais. Soyons pragmatiques, prenons l'intérêt de la publicité au profit de la collectivité et n'ayons surtout pas peur de défendre un espace public publicitairement apaisé. C'est le choix que nous défendons, c'est le choix que les élus du groupe les Indépendants défendent aujourd'hui ici et défendront demain dans la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai ensuite Monsieur Guiland.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Quelques remarques sur le projet de règlement local de publicité (RLP) qui nous est présenté aujourd'hui.

Au titre des points positifs, pour commencer, on notera que, pour la première fois, ce règlement est établi non plus au niveau des communes, mais au niveau de la Métropole, permettant sur un territoire élargi une cohérence qui, parfois, faisait défaut dans la gestion de la pollution visuelle qu'est devenue la publicité en ville.

Même si Lyon n'est pas concernée, il n'en restera pas moins l'articulation avec les règlements des communes limitrophes de la Métropole. Il ne faudrait pas que, d'un côté d'une rue, ce soit réglementé et, de l'autre, l'anarchie. C'est un des points positifs de ce règlement.

Au titre des points négatifs, on relèvera que, suite au déclassement de l'AG-A7 et en attendant l'entrée en vigueur de ce règlement métropolitain de publicité, la perte du caractère autoroutier de l'axe peut faire craindre une floraison de publicités, surtout dans les communes sans RLP ou avec un RLP peu contraignant.

On relèvera également qu'à l'heure des GAFAM (Google, Appel, Facebook, Amazon, Microsoft), qui nous abreuvent constamment de publicité, parler de 4 par 3 peut paraître un peu décalé, alors que, sur nos écrans, télévisions, portables, tablettes, nous sommes (et c'est plus grave pour nos enfants) en permanence abreuvés de publicité.

À ce titre, vous me permettrez de vous faire part d'une inquiétude.

Les écrans numériques publicitaires ont depuis quelques mois investi les couloirs du métro. Ils colonisent aujourd'hui le mobilier urbain de nos villes. Alors que leur autorisation ne devrait être abordée que sur le plan de la pollution visuelle, on sait que les recettes qu'ils génèrent, en particulier pour la Ville quand ils sont implantés sur l'espace public, pèsent dans le débat et c'est dommage.

Lors du débat sur le RLP à la Métropole, de nombreux élus de tous bords ont mis en exergue les pressions exercées afin d'autoriser les panneaux numériques. Faute de quoi, le déploiement des Vélo'v électriques ne trouverait pas de financement. Le contrat Vélo'v signé par la Métropole avec JC Decaux en 2017 anticipait manifestement cette autorisation, privant peut-être notre débat d'aujourd'hui d'une bonne partie de son contenu.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques réflexions que nous souhaitons porter à votre connaissance.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : Aujourd'hui, nous discutons des orientations générales du nouveau règlement local de publicité métropolitain. Il s'appliquera sur tout le territoire métropolitain et substituera aux règlements municipaux de publicité en vigueur et c'est une bonne chose.

A priori, il y aura moins de panneaux, moins de densité, mais on ne sait pas encore précisément à quel niveau. Nous attendons que l'interdiction entre deux panneaux soit beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui. Il est nécessaire de prendre en compte aussi bien les panneaux publicitaires que le mobilier urbain, à savoir les sucettes Decaux, pour mesurer cette densité.

Un autre point positif à souligner est le passage de panneaux de 12 mètres carrés à 8 mètres carrés. Mais, en fait, aujourd'hui, il y a très peu de panneaux de 12 mètres carrés, surtout à Lyon. Beaucoup ont déjà disparu. Le problème est que la taxe locale de publicité agit à partir de 7 mètres carrés, donc à la fois l'enseigne et la publicité. Par conséquent, arrêter les 8 mètres carrés, ce que nous souhaiterions, ce serait se passer de revenus, environ 2 millions d'euros pour la Ville de Lyon. Il conviendrait donc de baisser cette taxe à 4 voire 2 mètres carrés.

Positive aussi, la fin des publicités des immeubles le long du Rhône. Il faudra être vigilant pour que cela soit bien respecté.

Autre orientation intéressante, l'extinction des enseignes. Dans la loi, elle est prévue de 1 heure du matin à 6 heures du matin. Le règlement prévoit d'avancer l'extinction à 23 heures. On pense que nous pourrions le faire encore plus tôt et, le matin, à l'ouverture de l'activité.

Je vais maintenant passer aux points qui, pour nous, sont négatifs dans les orientations proposées.

Le premier concerne les bâches publicitaires. Il est prévu de garder les bâches publicitaires géantes. Nous sommes contre, même si cela peut aider financièrement aux rénovations. N'oublions pas que la Ville et la Métropole soutiennent financièrement les rénovations thermiques dans le cadre du dispositif Écoréno'v.

Le deuxième point concerne la nouveauté qui est l'autorisation de la publicité numérique. Nous sommes contre en effet ce type de publicité. Le règlement sous-entend de faire de la « dédensification » car le national autorise des panneaux de 8 mètres carrés et que, dans les orientations, il est proposé de les limiter à 6 mètres carrés. Cela revient quand même à une autorisation de ces panneaux numériques, qui sont, rappelons-le, énergivores et agressifs, globalement mauvais pour la santé des adultes et des enfants. C'est aussi un appel à la surconsommation qui pille la planète.

Dernier point, concernant la concertation, depuis l'élaboration de ce document d'orientations, des réunions ont eu lieu avec les associations, et en particulier le collectif Plein la Vue, dont je salue la présence dans le public. Les associations ont apporté beaucoup d'éléments de fond et de propositions. Nous espérons une réelle prise en compte de leurs attentes dans le document final.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai ensuite Madame Rabatel.

Mme RABATEL Thérèse : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Il est important d'échanger nos positions et propositions d'élus sur ce sujet de l'affichage publicitaire sous toutes ses formes.

Le groupe Lyon Gauche Solidaires ne refuse pas toute publicité. La publicité peut être pour partie créative et elle joue pour partie un rôle d'information auprès de la population. Elle est aussi devenue peut-être plus ou moins hélas nécessaire dans l'équilibre financier de marchés comme ceux du SYTRAL ou des Vélo'v.

Mais la publicité incarne aussi fortement l'appel à une consommation pour partie inutile, l'envie de posséder toujours plus, et l'idée d'acheter plutôt que de réparer. Elle consomme aussi une énergie précieuse et elle participe à la pollution visuelle et lumineuse.

Elle doit donc être encadrée et contenue. Un sondage SOFRES 2013 montre que 73 % des Français trouvent la publicité envahissante.

Le groupe Lyon Gauche Solidaires demande donc :

De supprimer les éclairages publicitaires entre 23 heures et 6 heures du matin ;

De travailler à la réduction énergétique des panneaux publicitaires ou d'information, par exemple faire des panneaux solaires ou s'allumant seulement en cas de présence humaine, car il peut y avoir besoin de regarder un plan de la ville pendant la nuit ;

D'interdire les panneaux publicitaires lumineux au-dessus des immeubles ;

De réduire le nombre et la taille des panneaux publicitaires à 8 mètres carrés dans l'espace public large et 2 mètres carrés en centre-ville ;

De réduire le nombre et la taille des écrans numériques dans la rue à 2 mètres carrés maximum et non 6 mètres carrés comme proposé dans le règlement, ce qui est vraiment trop invasif voire agressif, et il faudra absolument clarifier la disposition de ces panneaux dans la rue par rapport aux risques accidentogènes non négligeables et en faire le bilan au bout d'un ou deux ans ;

Nous demandons aussi de réduire le nombre de panneaux en ville, car l'encombrement des trottoirs est un problème pour 30 % de la population en difficulté de déplacement à l'instant T. Il faut exiger, en particulier, de ne pas avoir de panneaux près de lieux où les personnes handicapées ont l'habitude de circuler, par exemple près de leurs associations ou d'une Maison métropolitaine des Solidarités ;

D'accepter des bâches publicitaires sur les chantiers seulement quand elles permettent aux propriétaires de rénover un immeuble par les revenus qu'elles procurent ;

D'interdire explicitement la publicité au sol, ce qui n'est pas marqué dans le règlement proposé, mais mieux vaut prévenir que guérir ;

Enfin, nous demandons de travailler explicitement dans nos marchés avec nos prestataires pour qu'ils s'engagent à ne pas créer, diffuser, soutenir toute publicité utilisant des stéréotypes sexistes, homophobes, discriminatoires ou portant atteinte à la dignité humaine. Je rajoute que le CSA ne contrôle que les publicités télévisées, et que le Bureau de Vérification des Publicités n'est pas saisi systématiquement et ne peut faire que des recommandations. Nous avons donc pleinement notre rôle à jouer dans ce domaine aussi.

Notre groupe sera attentif à la prise en considération de ces remarques dans le règlement métropolitain qui sera élaboré.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Lévy.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du règlement local de publicité, la Ville de Lyon a pour objectif de veiller à organiser la publicité sur la commune de manière équilibrée, juste, et d'assurer un équilibre justement entre les besoins exprimés par les professionnels et la nécessaire protection de la qualité de vie et du patrimoine.

Comme cela a été rappelé par Michel Le Faou notamment, l'un des objectifs consiste justement à :

Assurer une taille et une densité des dispositifs pour limiter l'impact de la publicité et de la pollution visuelle ;

Assurer la protection du périmètre UNESCO et de la zone tampon en limitant fortement la publicité ;

Trouver un équilibre pour l'utilisation de la publicité sur échafaudages.

Concrètement, et cela a été rappelé, à terme, c'est l'arrêt de la publicité lumineuse sur les toits des immeubles sur les quais du Rhône.

Beaucoup l'ont dit, les enjeux sont majeurs. Cela interroge sur le fond, sur la question de la consommation, de l'éducation à l'image, et même, dans certains cas, sur le trop-plein de publicité.

Sans revenir sur les débats précédents, il est tout de même délicat de défendre la production, la valorisation des produits, même locaux, sans faire de publicité.

La force d'une collectivité consiste aussi à valoriser les partenariats publics-privés, nous l'avons évoqué précédemment. Tout est une question d'équilibre.

À comparer d'autres villes, contrairement à Lyon, où le contrat de mobilier urbain permet le déploiement de vélos en libre-service, il existe des communes sur d'autres modèles économiques. Je vous rappelle qu'à Lyon, le coût annuel de l'abonnement Vélo'v se situe entre 25 à 31 euros pour le tarif normal et de 15 à 16,50 euros pour l'abonnement jeune, contre une fourchette, au hasard à Grenoble, entre 72 et 132 euros. Tout ceci participe de la politique de mobilité que la Ville de Lyon et la Métropole ont mise en place. Avec plus de 650 Vélo'v dans les stations de l'ensemble des quartiers prioritaires, cela favorise les déplacements doux et contribue à répondre aux enjeux de déplacement des habitants de ces quartiers.

Les enjeux économiques sont donc bien présents, notamment sur le sujet des écrans numériques. Comme dans toute action publique, tout est dans la mesure. En début de Conseil, nous avons abordé le débat d'orientations budgétaires, il faut bien prendre en compte les recettes de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures qui ne sont pas négligeables.

Le règlement discuté aujourd'hui vise à protéger l'ensemble des habitants des excès de l'affichage publicitaire et de la pollution visuelle. Il faut donc être vigilant concernant le développement de la publicité numérique et bien veiller à protéger nos enfants de contenus publicitaires inadaptés.

Concernant les publicités éphémères au sol, cela a été précisé, il est positif que l'expérimentation envisagée à Lyon ait été reportée, laissant ainsi le temps d'organiser le débat nécessaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Chers collègues, nous allons essayer, comme dans tous les domaines, de trouver le juste équilibre.

J'étais à Paris lorsque j'ai vu la publicité sur le sol. J'ai estimé qu'il s'agissait d'une expérimentation qui ne me semblait pas la meilleure possible. La publicité que nous avons aujourd'hui sur les quais du Rhône et sur les toits est absolument hideuse. Nous allons essayer de trouver le bon modèle et nous le faisons partout.

Lorsque nous avons passé, il y a quelques années, le contrat avec Decaux, cela nous a permis de développer les Vélo'v. Aujourd'hui, qui se passerait des Vélo'v ? C'est quand même quelque chose qui nous a permis de développer le vélo à Lyon, comme jamais il n'avait été développé. Nous allons donc essayer de continuer comme cela.

J'ai vu quel était le contrat que vous aviez passé avec Jean-Claude Decaux. Je crois qu'il sera pour beaucoup de nos concitoyens quelque chose d'extrêmement précieux. Nous allons essayer, comme en toutes choses, d'avoir le bon équilibre et de regarder surtout ce qui permet la qualité de vie en ville. C'est pour nous ce qu'il y a de plus précieux.

Nous n'avons pas de vote à émettre. Chacun ayant pu s'exprimer, je vous invite simplement à prendre acte de nos débats.

2018/4298 - Attribution d'une subvention de 4 700 euros à l'association Rhône Arménie Formation Échanges (RAFE), sise 83, rue de la Bussière, 69600 Oullins, pour son programme d'actions 2018

Rapporteur : Mme Dognin-Sauze Karine

M. DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

2018/4300 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2018 : attributions de subventions d'un montant total de 148 495 euros (illuminations) et 25 030 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conven-

tions

Rapporteur : Mme Bouzerda Fouziya
(Adopté).

2018/4302 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole dans le cadre des trophées du commerce

Rapporteur : Mme Bouzerda Fouziya
(Adopté).

2018/4304 - Attribution de subventions pour un montant de 6 000 euros à des associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Rapporteur : Mme Bouzerda Fouziya

M. LE FAOU Michel : Avis favorable de la Commission pour ces trois délibérations, Monsieur le Maire.
M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adoptés).

2018/4301 - Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 euros dans le cadre de la promotion de l'économie sociale solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable

Rapporteur : Mme Besson Dounia

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adopté).

 COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS

2018/4307 - Emprunt du CCAS auprès de la CARSAT pour la réhabilitation de la Résidence autonome Jolivot

Rapporteur : Mme Rivoire Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Ce rapport concerne un prêt de la CARSAT pour la réhabilitation de la résidence Jolivot, propriété du CCAS qui a commencée en février 2018 et clôturera le plan de rénovation de l'ensemble des résidences lancé par la Ville de Lyon en 2008, un planning de 18 mois de travaux pour un coût d'opération de 2 900 000 euros, pour 54 appartements proposés aux seniors.

Je tiens à souligner que les travaux portent sur la rénovation des façades, des parties communes, l'agrandissement du restaurant avec un réaménagement de l'espace, pour qu'il soit plus tempéré en période estivale, la création d'une passerelle entre les deux bâtiments, la création d'un parcours santé dans le jardin, d'une salle vidéo et de l'arrivée de la fibre.

Cette réhabilitation qui sera terminée début 2019 n'implique aucune augmentation sur les loyers. Des réunions régulières avec les résidents ont permis de faire des points d'avancement du chantier et de répondre à toutes les interrogations.

L'enveloppe prévue des travaux ne permet pas de faire une isolation complète. En revanche, la Ville de Lyon, la SAHLMAS et le CCAS lanceront conjointement une étude pour améliorer l'isolation thermique de l'ensemble des bâtiments pour le prochain mandat.

Les 15 résidences de la Ville de Lyon, seule offre publique existante, ouvertes à l'aide sociale, seront donc d'ici 2020 toutes rénovées. La Ville, soucieuse du bien-être et du bien vieillir de ses seniors, déploie de nombreuses initiatives pour faire de ces résidences de vrais acteurs de quartier, ouvertes et animées grâce au lien intergénérationnel. Lyon, une ville inclusive et solidaire au plus près des seniors qui sont au cœur de la vie de la cité.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je serai rapide et je rassure tout le monde là-dessus.

Je ne pensais pas quand j'ai pris un temps de parole qu'il interviendrait en toute fin de Conseil, mais c'est plutôt bien comme cela. Nous avons aujourd'hui beaucoup parlé de l'environnement. Nous avons parlé de la ZFE. Nous avons écouté de nombreuses interventions sur le rapport sur le développement durable. Le règlement sur la publicité parlait aussi beaucoup de pollution visuelle. Je trouve un peu dommage qu'après la rénovation que vient de nous présenter Madame Rivoire, il faille attendre la fin de ces travaux qui sont quand même très conséquents sur la résidence Jolivot et attendus depuis de nombreuses années pour lancer une étude sur la rénovation thermique dudit bâtiment.

Je pense que cette étude, demain, mettra en évidence que, si nous avons mis les choses dans le bon ordre, nous aurions peut-être eu un coût global un peu plus élevé, mais qui n'est pas l'équivalent de ce que cela va coûter demain. Quand on parle pendant toute une après-midi de problématiques d'environnement, en arriver à passer en fin de Conseil des dossiers comme celui-ci, c'est un peu dommage et peu cohérent, vous en conviendrez.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Guillard.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

2018/4305 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 35 000 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Mme Aït-Maten Zorah
(Adopté).

2018/4306 - Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à LAHSo pour la reconstruction du point accueil, rue Étienne Richerand à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante

Rapporteur : Mme Aït-Maten Zorah

Mme AÏT-MATEN ZORAH, rapporteur : Si vous me le permettez, ces dossiers sont sans débat, mais je voudrais quand même dire deux petits mots, s'il vous plaît.

La première délibération concerne des subventions aux associations pour un montant de 35 000 euros. Vous connaissez les trois associations :

Forum Réfugiés, pour laquelle nous avons attribué – j'en ai parlé en Commission Affaires sociales – 11 000 euros, tout simplement parce que Forum Réfugiés, une association qui œuvre beaucoup, a été victime d'un vol et ce vol portait sur une somme d'argent qui sert à dépanner dans l'attente de l'obtention de l'ATA pour les demandeurs d'asile.

Une subvention de 10 000 euros pour Alinéa, qui reconnaît et prolonge l'expérimentation engagée avec l'association l'an dernier en faveur des jeunes en errance, un public souvent, très souvent, ignoré. Celle-ci sera d'ailleurs approfondie par une recherche-action menée par le CCAS avec le collège coopératif. Ce public marginalisé n'est souvent pas en capacité d'accepter l'aide qui lui est proposée et nous devons donc élargir notre champ d'action dans sa direction. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans cette enceinte.

Je ne vous présente plus la Croix Rouge, avec laquelle nous travaillons en très bonne intelligence depuis des années, sur le secteur de la lutte contre l'exclusion. Les équipes de la Croix Rouge et leur SAMU social sillonnent notre ville jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Elles participent également très activement à notre opération été depuis 14 ans.

Merci donc de donner un avis favorable à cette délibération.

La deuxième délibération est une subvention d'investissement de 50 000 euros à LAHSo. Vous vous êtes prononcés tout à l'heure sur le vote de la garantie d'emprunt pour la construction de l'Hôtel social Riboud, géré par LAHSo. Il s'agit maintenant d'attribuer une subvention de 50 000 euros à l'association pour la réhabilitation de son accueil de jour dénommé Point accueil.

Il est situé 43, rue Richerand dans le 3^e arrondissement. Les locaux ont été mis à la disposition de l'association au début des années 90. Parfaitement adaptés à l'époque au fonctionnement, ils n'ont pas subi de rénovation depuis, alors que l'immeuble a été entièrement rénové à la suite de l'acquisition par Batigère.

La fréquentation a évolué entre-temps, du fait de l'augmentation de la précarité et Point accueil a par ailleurs ouvert ses portes aux familles il y a quatre ans, évolution, vous vous en souvenez peut-être, à laquelle nous avons contribué aux côtés de l'État. Chaque année, 45 000 personnes y sont accueillies. Tous y trouvent du repos, une restauration légère, etc.

Les travaux vont porter sur la réfection des sanitaires, des douches et l'aménagement de l'espace accueil.

Soucieux de ne pas priver les personnes de cet accueil pendant la durée des travaux, nous l'avons hébergé dans les locaux de l'ex-Antenne Solidarités du 2^e. Je tenais vraiment à vous remercier très chaleureusement Denis Brolquier et votre équipe, pour le bon accueil que vous leur avez réservé. Je sais que ce n'est pas tous les jours simple, mais je sais que vous êtes en capacité de régler la situation quand elle se présente. Nous sommes tous conscients que les accueils de jour – il y en a 9 sur notre territoire – constituent le dernier rempart contre la rue et à ce titre une pièce maîtresse de notre dispositif social.

Je vous remercie de soutenir ces lieux de vie essentiels. Encore une fois, merci à la Mairie du 2^e arrondissement.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je savais le climat apaisé, mais, cher Denis, à ce point-là...

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés).

2018/4308 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 371 euros à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône, sise 292, rue Vendôme, 69003 Lyon, dans le cadre de la Journée mondiale contre le sida du 1er décembre 2018

Rapporteur : Mme Faurie-Gauthier Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ce rapport d'attribution d'une subvention pour l'organisation des manifestations lors du 1^{er} décembre de lutte contre le SIDA. Le programme sera sur le site Internet de la Ville. À souligner pour la première fois un partenariat avec le service de santé des Armées, qui, cette semaine, grâce aux médecins, vont dispenser des messages de prévention dans le cadre des journées de Défense et Citoyenneté.

Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Merci à vous.

(La séance est levée à 21 heures 26.)

